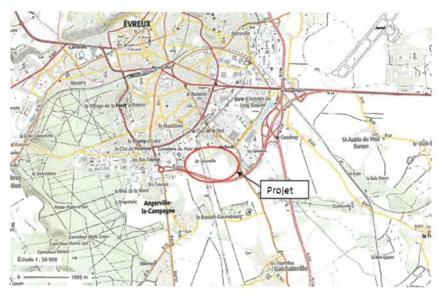




PROJET DE PARC D'ACTIVITES DU LONG-BUISSON III



Localisation de la zone d'étude (source : Géoportail)

Réalisation de l'étude de la compensation agricole collective



Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

2 : 03.22.25.05.30 - **3** : 03.22.25.79.63

Courriel: contact@routier-environnement.com

Maître d'ouvrage :

Evreux Portes de Normandie

9 rue Voltaire, CS 40423, 27005 EVREUX Cedex

Tél.: 02 32 31 41 20

Courriel: nlevillain@epn-agglo.fr





SOMMAIRE

SO	MMAIRI	E2
1.	PRÉAME	BULE6
11.	CADRE F	RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL7
111.	RESUI	ME8
IV.	LE PR	OJET10
I	V.1. D	ESCRIPTION DU PROJET
	IV.1.1.	Présentation du projet10
	IV.1.2.	Raisons du projet11
	IV.1.3.	Localisation du site :12
I	V.2. D	ESCRIPTION DU SITE14
	IV.2.1.	Identification des parcelles14
	IV.2.2.	Contexte agricole local :16
	IV.2.2	2.1 Commune de Guichainville
	IV.2.2	2.2 Commune de Angerville-la-Campagne
I	V.3. Ex	xploitants des terres agricoles18
V.	ÉTUDE [DU MILIEU19
١	V.1. Nor	mandie19
	V.1.1.	Géologie19
	V.1.2.	La démographie21
	V.1.3.	Occupation des sols23
	V.1.3	.1 La SAU23
	V.1.3	.2 Les orientations techniques des cultures25
	V.1.4.	Production spécialisée et label
	V.1.5.	Les exploitations agricoles
	V.1.6.	L'emploi31
	V.1.7.	Foncier35





	VIII.3	3.5.	L'écologie77	,
	VIII.4.	EFF	ETS TEMPORAIRES ET PERMANENTS78	,
	VIII.4	1.1.	La SAU	
	VIII.4	.2.	La production agricole78	
	VIII.4	.3.	Le chiffre d'affaires78	
	VIII.4	.4.	Le prix du foncier79	
	VIII.4	.5.	Les travaux79	
	VIII.5.	EFF	ETS CUMULATIFS80	
I)	C. ME		ES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION88	
	IX.1.		ETS DU PROJET88	
	IX.2.		TEMENT	
	IX.2.1		Classement au Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	IX.2.2		Réhabilitation des friches industrielles et d'activités	
	IX.3.	RÉD	UCTION98	
	IX.4.		THÈSE DE LA COMPENSATION/REDUCTION99	
Χ.	MESU		COMPENSATOIRES :	
			RES COMPENSATOIRES ENVERS LES EXPLOITANTS	
	le Plan L	ocal	RES COMPENSATOIRES: réduction des terres à urbaniser au profit des terres agricoles dans d'Urbanisme Intercommunal102	
	X.3. S0	DUTII	EN A L'ECONOMIE AGRICOLE PORTE PAR EPN106	
	X.4. M	IISE E	N PLACE D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT LONG	
ΧI	. COI	NCLU	SIONS DE L'ETUDE	
ΒI	BLIOGRA	PHIE		
LE	XIQUE	•••••		
			DES ZONES AU RECLASSEES EN ZONES A DANS LE PLUI D'EPN RENDU EXECUTOIRE LE 07	
_				





I. PRÉAMBULE

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie a le projet d'étendre la zone d'activité existante du Long Buisson sur les territoires des communes de Guichainville et Angerville-la-Campagne. La nouvelle zone d'activité dite du Long Buisson III aura une surface de 56 ha 01a 40ca.

Compte tenu de l'ampleur du projet il est nécessaire de réaliser une étude de compensation agricole collective répondant aux dispositions de l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et satisfaisante aux objectifs de la loi du décret 2016-1190 du 31 août 2016. Le contenu de l'étude d'impact est défini réglementairement par l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime. L'étude doit ainsi être constituée selon les phases définies de la façon suivante.

La première partie constitue la description du projet et la délimitation du territoire concerné. Ainsi, une présentation exhaustive du projet sera détaillée, comprenant les caractéristiques techniques et réglementaires de l'ouvrage ainsi que de son emprise au sol. Le projet impliquant la disparition de terres agricoles, il est obligatoire d'établir un état des lieux des activités agricoles locales. La seconde partie de l'étude comprendra ainsi l'analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Cette partie constitue le vif du sujet, portant sur l'étude de la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation des produits par les exploitants agricoles. La délimitation du périmètre le mieux adapté pour l'étude sera alors à prendre en considération en cohérence avec le contexte agricole local.

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire retenu constitue le troisième axe de l'étude d'impact. L'évaluation de l'impact sur l'emploi et sur l'économie agricole est effectuée, incluant la dimension financière globale des impacts et notamment les effets cumulés avec d'autres projets connus. A ce stade, les effets du projet et leur incidence sur le contexte agricole local sont identifiés. L'étude d'impact préconise alors d'établir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. La faisabilité des mesures d'évitement et de réduction du projet est évaluée en priorité. Cette partie tient compte de la cohérence et des bénéfices des mesures envisagées pour l'économie agricole concernée. Dans la mesure où l'évitement et la réduction ne sont pas retenus et après justification de l'insuffisance de ces mesures, une compensation collective du secteur agricole sera envisagée, mais seulement en dernier recours.

La proposition de mesures compensatoires constitue la phase finale de l'étude d'impact. La compensation doit être envisagée en intégrant une dimension collective pour consolider l'économie agricole du territoire retenu pour l'étude, tout en répondant aux besoins des agriculteurs les plus impactés par le projet. La proposition des mesures compensatoires préconisées intègre la faisabilité de leur mise en œuvre, en intégrant leur coût ainsi que leurs modalités techniques et règlementaires. L'objectif principal étant avant tout de pérenniser l'activité agricole du territoire.

Avril 2020 Page 6 sur 152





II. CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL

La loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, décrétée le 31 août 2016 et entrée en vigueur le 1er décembre 2016, applique le principe « éviter-réduire-compenser » aux impacts collectifs agricoles. Cette loi détermine l'obligation de la réalisation d'une étude préalable d'impact sur l'économie agricole dans le cas de la mise en œuvre de projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés ayant des incidences négatives sur l'économie agricole d'un territoire (Code rural, art. L. 112-1-3).

L'étude préalable de l'impact agricole est soumise à des conditions de soumission cumulatives (Code rural art. L. 112-1-18). Selon les modalités de cette réglementation, les projets devant faire l'objet d'une étude préalable sont ceux soumis à étude d'impact environnemental systématique (Art. R122-2 du Code de l'environnement) et/ou devant empiéter sur :

- Une zone agricole délimitée par un document d'urbanisme et ayant été affectée à une activité agricole dans les cinq ans précédant le projet;
- Une surface à urbaniser délimitée par un document d'urbanisme, affecté à une activité agricole dans les trois ans précédant le projet ;
- Une surface non couverte par un document d'urbanisme, affectée à une activité agricole dans les cinq ans précédant le projet.

Certains projets impactant en termes de surfaces ne sont pas soumis à une étude d'impact systématique, selon les modalités d'étude d'impact environnementale modifiées par l'arrêté du 14 août 2016.

L'emprise définitive du projet doit répondre à un seuil de surface, fixé à 5 hectares par le Conseil d'État. Le Préfet de département adapte ce seuil dans la fourchette de 1 à 10 hectares, après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Ce seuil tient compte des types de production et de leur valeur ajoutée. Dans l'Eure l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2017 fixe le seuil de surface à 1 ha.

L'étude préalable émet un avis sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures compensatoires économiques et collectives. Ces mesures compensatoires sont indépendantes des mesures concernant la destruction des espaces naturels prévues dans le code de l'environnement et le code forestier. Une double compensation écologique et économique est cependant à prévoir dans les mesures affectant certains écosystèmes affectés par l'activité agricole (prairies et zones humides).

Les principaux textes relatifs à cette réglementation sont les suivants :

- Décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime;
- Article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime;
- Article L. 112-1-18 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Article R122-2 du Code de l'environnement ;
- Arrêté du 14 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.





III.RESUME

Le projet consiste à création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), la ZAC Long Buisson III, sur les communes de Guichainville et Angerville-la-Campagne pour répondre à plusieurs impératifs :

- Valoriser le positionnement stratégique de l'agglomération à l'échelle régionale ;
- Répondre au déficit foncier d'offre économique ;
- Exercer un effet levier au bénéfice de l'emploi ;
- Différencier l'offre en termes d'offres en foncier économique ;
- Développer un espace vitrine permettant la valorisation de l'entrée du cœur de l'agglomération;
- Définir une limite d'urbanisation pour préserver les espaces ouverts.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de maintenir et renforcer le dynamisme économique du cœur d'agglomération et répondre aux demandes d'implantation des entreprises aujourd'hui non couvertes.

Afin de déterminer les données sur lesquelles la compensation doit s'appuyer, les filières agricole et agroalimentaire aux échelles de la région Normandie, du département de l'Eure et de la Petite Région Agricole (PRA) du Plateau d'Evreux-Saint-André ont été analysées. De plus, les produits des cultures en place sur ces parcelles sont vendus à des industriels, coopératives et entreprises de négoce implantées localement, dans la petite région agricole.

Le Plateau d'Evreux-Saint-André est l'échelle du territoire la plus adaptée pour l'élaboration de la compensation agricole.

Le projet Long Buisson III consommera 55 ha 21 a 23 ca de terres agricoles, dont 6 080 m² én jachère depuis plus de 5 ans (sources cartographies PAC). Doivent faire l'objet d'une compensation agricole la surface de 54 ha 60 a 43 ca.

Les cultures principales en place sur les parcelles du projet de 2010 à 2017 se répartissent sur 3 exploitations et se partagent entre céréales, le colza et le lin. En se basant sur ces cultures il a été calculé le chiffre d'affaires annuel moyen des parcelles impactées, qui s'élève ainsi à 1 756 €. Cela représente pour la disparition de surfaces agricoles du projet une perte de 95 861 €/an.

Mesures d'évitement :

Le choix du site s'est tourné vers un territoire déjà identifié pour le développement urbain au niveau du SCOT et du PLUi : il se trouve en zone AUx et en zone Ux.

Par ailleurs l'ensemble des friches industrielles répertoriées sur le territoire d'EPN font l'objet d'un projet de requalification. 8 ha de ces friches font l'objet d'un projet de reconversion par l'installation d'activités économiques.





Mesures de réduction :

Le plan d'aménagement de la ZAC du Long Buisson III a été réalisé de façon à réduire au maximum et de rentabiliser au mieux l'espace utilisé tout en intégrant la ZAC dans son environnement, eu égard aux besoins liés à la pérennité des activités économiques de l'agglomération.

Mesures de compensation :

Les agriculteurs présents sur la zone de projet ont été indemnisés au fur et à mesure de leur éviction. Les montants des **indemnités versées à ce jour pour éviction représentent 261 500 €** (soit l'équivalent d'environ 2,5 années de chiffre d'affaire pour des terres exploitées sur le plateau de Saint-André).

Une démarche a également été menée avec la SAFER de manière à ce que les agriculteurs évincés puissent retrouver des parcelles agricoles et leurs moyens de production. Ainsi, un des exploitants a pu retrouver des parcelles à hauteur d'une superficie de 27,78 hectares sur la commune de Guichainville.

Dans le cadre du PLUi-HD, approuvé et rendu exécutoire le 07/02/2020, Evreux Portes de Normandie a procédé dans le renouvellement de son PLUi à une réduction importante des surfaces agricoles qui étaient dans une emprise urbanisable dans le PLU précédent. 316 ha de terres agricoles situées dans des zones à urbaniser dans les anciens PLU ont ainsi été réintégrés en zone Agricole, voyant ainsi leur potentiel d'urbanisation stoppée. Parmi ces 316 ha, 169 ha concernent des parcelles qui auraient échappé à la compensation agricole collective en cas d'urbanisation.

Evreux Portes de Normandie a par ailleurs déjà entrepris de nombreuses actions pour le développement et la conservation du monde agricole sur son territoire.

Enfin, EPN souhaite faire du projet Long Buisson III une référence en matière de conception et de gestion « écoresponsable » en réalisant une zone d'activité économique d'intérêt écologique, permettant non seulement le maintien mais le renforcement de la biodiversité présente aujourd'hui sur le site mais aussi présence d'une activité agricole patrimoniale. Ces travaux incluent l'élaboration d'une charte environnementale et d'un cahier de prescription à destination des aménageurs et des entreprises qui auront vocation à intervenir et s'installer sur la ZAC. Les actions envisagées en matière d'agriculture patrimoniale sont les suivantes :

- Réintroduction de l'apiculture sur le site, en lien et en partenariat avec des apiculteurs locaux ;
- Création d'un verger central sur une superficie restant à déterminer et accueillant des variétés d'arbres et arbustes fruitiers patrimoniaux et anciens anciennes, en partenariat avec les associations patrimoniales locale et le lycée horticole d'Evreux.





IV.LE PROJET

IV.1. **DESCRIPTION DU PROJET**

IV.1.1. Présentation du projet

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) a le projet de réaliser une zone d'activités de 56 ha sur les communes de Guichainville, Evreux et Angerville-la-Campagne. Il s'agit d'une des opérations majeures d'aménagement de foncier économique à l'échelle d'EPN, inscrite au plan stratégique de développement économique et au Contrat d'Agglomération 2014-2020.

Ce projet est au centre de plusieurs enjeux :

- Valoriser le positionnement stratégique de l'agglomération à l'échelle régionale ; située à un endroit stratégique par rapport à la région et à l'axe Seine, EPN souhaite conforter son attractivité pour poursuivre son développement ;
- Répondre au déficit foncier d'offre économique. En 2019, moins de 10 ha de foncier restent disponibles sur l'agglomération pour les entreprises, sans possibilités de projets d'aménagement de plus de 2,5 ha;
- Exercer un effet levier au bénéfice de l'emploi, avec près de 1 900 emplois attendus sur la zone ;
- Différencier l'offre en termes d'offres en foncier économique ; en répondant à des besoins d'entreprises dont l'offre puisse potentiellement être rare et/ou peu développée et sa valeur ajoutée suffisamment forte ;
- Développer un espace vitrine permettant la valorisation de l'entrée du cœur de l'agglomération;
- Définir une limite d'urbanisation pour préserver les espaces ouverts en cantonnant l'expansion d'Evreux au nord de la RN1013.

Conformément à l'article R.122-3 du Code de l'Environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale dans la mesure où il relève de la rubrique 39 qui soumet l'évaluation environnementale les projets dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

D'autre part le projet faisant plus de 1 ha est soumis à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, décrétée le 31 août 2016 et entrée en vigueur le 1er décembre 2016, qui applique le principe « éviter-réduire-compenser » aux impacts collectifs agricoles.

Avril 2020 Page 10 sur 152

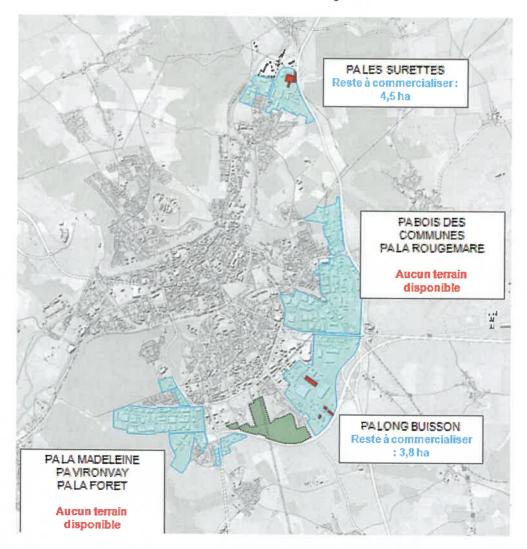




IV.1.2. Raisons du projet

De 2008 à 2018, le rythme moyen de commercialisation du foncier a été de 4,9 ha/an en moyenne en cumulant les secteurs Long Buisson I et Long Buisson II. Avec moins de 10 ha disponibles à court terme, l'espace va devenir un problème pour le développement des entreprises locales.

Le projet du Parc d'activités Long Buisson III a pour objectif de proposer une nouvelle offre économique à vocation généraliste faisant pendant à celle actuellement proposée sur les parcs d'activités du Long Buisson 1 et 2 et de la Madeleine. Cela permettra de pallier au manque de foncier à vocation économique disponible sur Evreux et intégrer un équipement public d'intérêt majeur pour EPN avec la création du centre sportif et de loisirs.



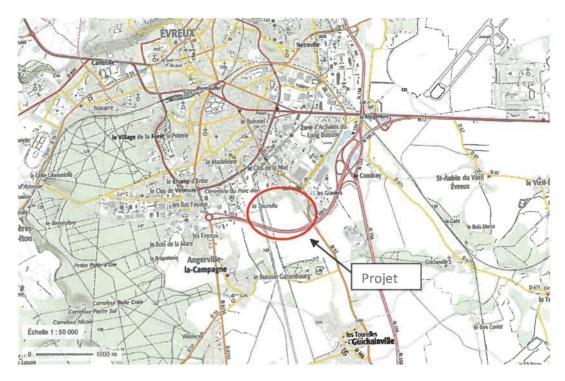
Source : Evreux Portes de Normandie - Projet de création du parc d'activités du Long Buisson III 02/07/2019



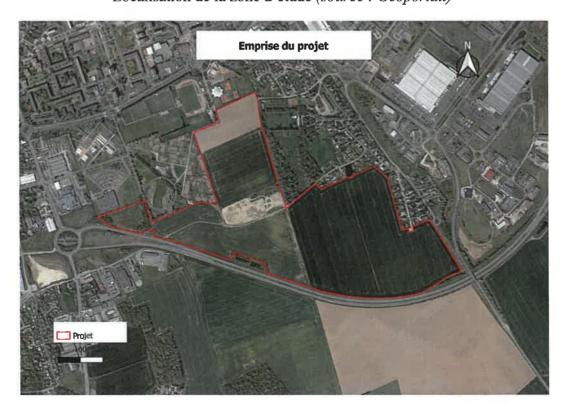


IV.1.3. Localisation du site:

Le projet est situé au sud-est d'Evreux, entre les zones d'activités la Madeleine et Long Buisson 1 et 2.



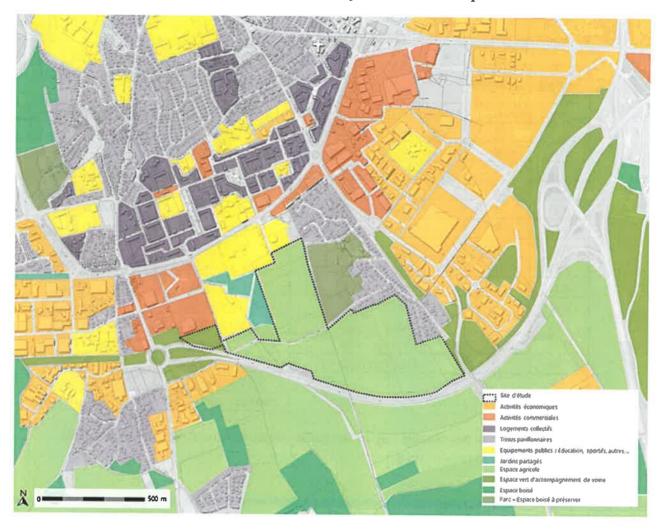
Localisation de la zone d'étude (source : Géoportail)







La bordure Nord du projet est délimitée par un tissu urbain varié qu'il est nécessaire de préserver : logements collectifs, pavillonnaires, crématorium, équipements sportifs, jardins ouvriers, château et parc, espace agricole ouvert, commerces, ... La gestion de l'interface entre ces tissus urbains et le site d'activité a fait l'objet d'une attention particulière.



Nature des tissus existants autour du projet (Source : EPN)





IV.2. **DESCRIPTION DU SITE**

IV.2.1. Identification des parcelles

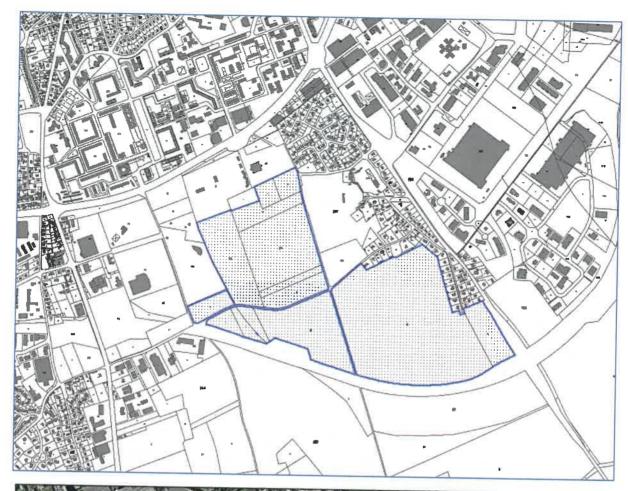
Les parcelles cadastrales touchées sont les suivantes :

Section	Numéro	Commune	Lieu dit	Surface cadastrale	Surface hors
Section	Titaliero	oonana.	Dieu die	totale	emprise
ZA	6	Angerville-la-Campagne	Le Moulin à Vent	1,ha40a00ca	
ZA	7	Angerville-la-Campagne	Le Moulin à Vent	0,ha91a00ca	
ZA	8	Angerville-la-Campagne	Le Moulin à Vent	0,ha65a60ca	
AD	5	Guichainville	La Tourelle	0,ha85a50ca	
AD	6	Guichainville	La Tourelle	1,ha01a00ca	
AD	8	Guichainville	La Tourelle	0,ha80a80ca	0,ha80a80ca
AD	9	Guichainville	La Tourelle	2,ha10a70ca	
AD	10	Guichainville	Le Gigot	5,ha66a70ca	4,ha61a00ca
AD	19	Guichainville	La Tourelle	2,ha00a00ca	
AD	20	Guichainville	La Tourelle	7,ha92a00ca	
ZB	1	Guichainville	La Mare Plate	0,ha75a20ca	
ZB	2	Guichainville	La Mare Plate	7,ha32a90ca	
ZB	4	Guichainville	Les Douze Acres	26,ha54a00ca	
ZB	5	Guichainville	Les Douze Acres	2,ha67a00ca	
			Surface totale	60,ha62a40ca	5,ha41a80ca
			Surface agricole	55,ha20a60ca	

La carte des parcelles cadastrales impactées par le projet se trouve sur la page suivante.













IV.2.2. Contexte agricole local:

Les parcelles agricoles consommées par le projet de la zone d'activité du Long Buisson III sont réparties sur les territoires de deux communes : 53ha 04a 80ca sur Guichainville et 2ha 96a 60ca sur la commune de Angerville-la-Campagne.

IV.2.2.1 Commune de Guichainville

La Surface Agricole Utile est estimée à environ 995 ha d'après le recensement de 2010 (source Agreste), soit 65% du territoire communal.

Sur la commune de Guichainville, les données des recensements agricoles de 2000 et 2010 donnent les résultats suivants :

Données	2000	2010	Evolution en %
Nombre d'exploitations	13	8	-38%
Nombres d'Unités de Travail Annuel (UTA)	25	19	-24%
Surface Agricole Utile (SAU)	1464	995	-32%

(Source data.gouv.fr)

Sur la commune, en 2010, il y avait 8 exploitations pour 19 unités de travail annuel, soit 2,4 UTA par exploitation. La surface cultivée par ces exploitations était d'environ 997 ha, soit environ 125 ha/exploitation.

Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune est de 8 d'après le recensement de 2010. En 1988, le nombre d'exploitations était de 16.

La superficie en terres labourables est estimée à 992 ha en 2010, soit 31,7% de moins qu'en 2000 mais 4% de plus qu'en 1988. L'essentiel de l'activité agricole est de la grande culture, principalement le blé tendre, le colza et le lin.

Avril 2020 Page 16 sur 152





IV.2.2.2 Commune de Angerville-la-Campagne

La Surface Agricole Utile est estimée à environ 116 ha d'après le recensement de 2010 (source Agreste), soit 32% du territoire communal.

Sur la commune de Angerville-la-Campagne, les données des recensements agricoles de 2000 et 2010 donnent les résultats suivants :

Données	2000	2010	Evolution en %
Nombre d'exploitations	1	2	+100%
Nombres d'Unités de Travail Annuel (UTA)	1	1	0%
Surface Agricole Utile (SAU)	9	116	+1189%
Nombre d'Unités Gros Bovins (UGB)	0	0	+0%

(Source data.gouv.fr)

Sur la commune, en 2010, il y avait 2 exploitations pour 1 unité de travail annuel, soit 0,5 UTA par exploitation. La surface cultivée sur la commune était de 58ha/exploitation.

Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune est de 2 d'après le recensement de 2010. En 1988, le nombre d'exploitations était de 6.

Les données d'UTA, SAU et UGB correspondent aux exploitations agricoles dont le siège se situe sur la commune. L'exploitation située sur la commune en 2000 était spécialisée en production de légumes, racines et tubercules, qui demandent peu de surface par UTH.

Avril 2020





IV.3. Exploitants des terres agricoles

Trois exploitants agricoles cultivent les parcelles du site d'étude :

Nom exploitant	Parcelles concernées	Superficie concernée	Type de cultures	Siège d'exploitation
Mr Charles BAUDART	ZA6, 7 et 8, AD 8, 9 et 10, ZB 1 et2	14ha 21a 10ca	Céréales, oléo- protéagineux	Jouy-sur-Eure
Mr.Eric GILLES, EARL Le Hazeray	AD20, ZB4 et 5	37ha 13a 00ca	Céréales, oléo- protéagineux	Guichainville
Mr Michel DESHAYES	AD 5,6 et19	2ha 86 a 50ca	Céréales, oléo- protéagineux	

Les parcelles ZA 8 et ZB 1 exploitées par Mr Charles Baudart appartiennent à MR Jean-Marie Lemaitre, dirigeant de l'EARL La Fontaine. Ce dernier procède à un échange de cultures avec Mr Baudart.

Les parcelles exploitées par Mr Deshayes appartiennent à la commune de Guichainville et sont en occupation précaire.

Avril 2020 Page 18 sur 152





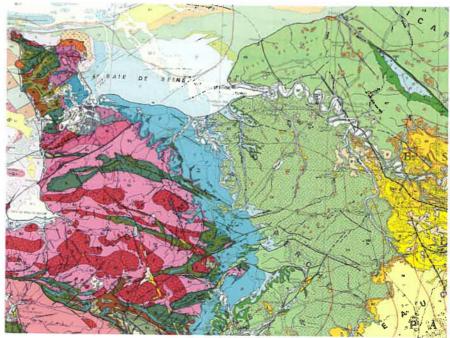
V. ÉTUDE DU MILIEU

Le projet se situe sur les communes d'Evreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne dans le département de l'Eure (27). L'étude du milieu consiste à établir un état des lieux du site et de son environnement. Cette étude s'effectue à plusieurs échelles décroissantes, que sont la région de la Normandie, la Haute-Normandie, le département de l'Eure et la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André. Ces informations permettent de délimiter le périmètre de l'étude et constituent une base d'informations des caractéristiques et des enjeux du site afin d'orienter l'analyse des impacts du projet.

V.1. Normandie

V.1.1. Géologie

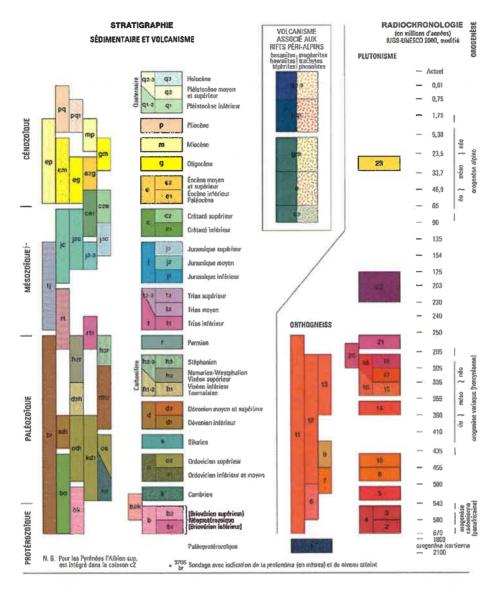
La Normandie dispose d'une configuration géologique particulière, lui conférant une organisation du paysage contrastée entre l'ouest et l'est. A l'ouest, la région se compose d'un ensemble de terrains anciens plissés et essentiellement granitiques, gréseux et schisteux. Cette géomorphologie résulte des orogénèses cadomienne et hercynienne. Le paysage est caractérisé par un maillage bocager assez dense. La partie centrale de la Normandie est à l'interface entre le socle de l'ancien Massif Armoricain et le bassin sédimentaire parisien. Quant à l'est, le territoire est constitué des plaines et des plateaux calcaires du bassin parisien. Les reliefs vallonnés sont plus marqués au nord et au sud de la Seine.



Carte géologique de la Normandie au 1/100000 (source : BRGM)







Légende de la carte géologique de la Normandie (source : BRGM)





V.1.2. La démographie

En 2014, avec 3 330 120 habitants la Normandie représente 5,2% de la population française. Le département de la Seine-Maritime recense près de 37,7% de la population normande (Insee, 2015).

(habitants)	1990	1999	2010	2012	2014(p)
Calvados	618 478	648 299	683 105	687 854	690 836
Manche	479 636	481 726	498 747	499 340	499 860
Ome	293 204	292 411	291 642	290 015	287 515
Eure	513 818	541 263	586 543	591 616	596 574
Seine-Maritime	1 223 429	1 239 176	1 250 411	1 253 931	1 255 335
Normandie	3 128 565	3 202 875	3 310 448	3 322 756	3 330 120
France	56 615 156	58 518 395	62 765 235	63 375 971	63 920 247

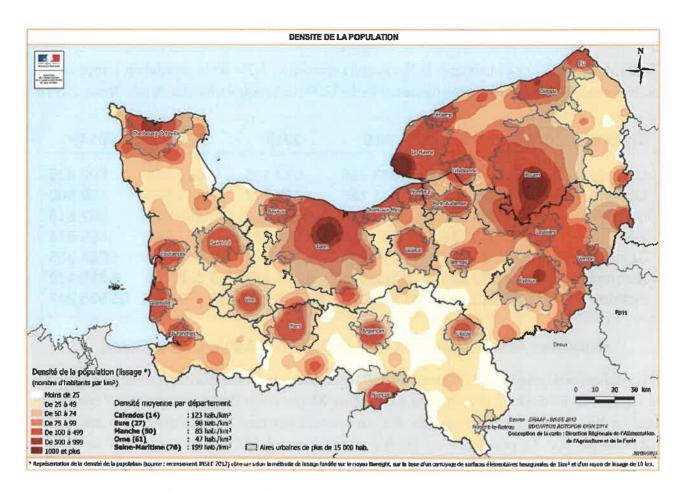
Répartition de la population en Normandie de 1990 à 2014 (source : Insee)

L'organisation paysagère de la Normandie influence directement la répartition démographique de la région. Au nord-est, le département de la Seine-Maritime est densément peuplé et concentre environ 40% de la population régionale, avec une densité moyenne de population supérieure à 100 habitants par km². La population est localement supérieure à 1 000 habitants par km² au niveau des grandes villes. L'influence des grandes villes est d'ailleurs très marquée dans les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime, où plus de 75% de la population occupe les grandes aires urbaines.

Les parties ouest et sud de la région sont caractérisées par de nombreuses petites villes séparées entre elles par des zones rurales peu habitées. La Normandie dénombre en effet 85% de communes rurales au sens de l'INSEE, concentrant près de 40% de la population régionale. Ces zones sont moins peuplées que le nord et l'est de la Normandie, avec une densité de population inférieure à 100 habitants par km². Au sud de la région, le département de l'Orne est particulièrement peu peuplé avec une vaste zone rurale, dont la superficie représente plus de la moitié du territoire départemental et dont la densité de la population est localement inférieure à 25 habitants par km² (Insee, 2012).







Densité de la population en Normandie en 2010 (source : DRAAF - Insee 2012)





V.1.3. Occupation des sols

V.1.3.1 La SAU

La SAU occupée par les bovins pèse près de 46% de la SAU de la Normandie. Les bovins laitiers représentent à eux seuls 29,9% de la SAU normande. Les grandes cultures constituent les secondes orientations culturales les plus présentes sur le territoire normand avec 28,4% de la SAU totale. La polyculture et le polyélevage représentent 18,4% de la SAU totale.

SAU de la Normandie en 2000 et en 2010 (Agreste, Recensement agricole 2010) :

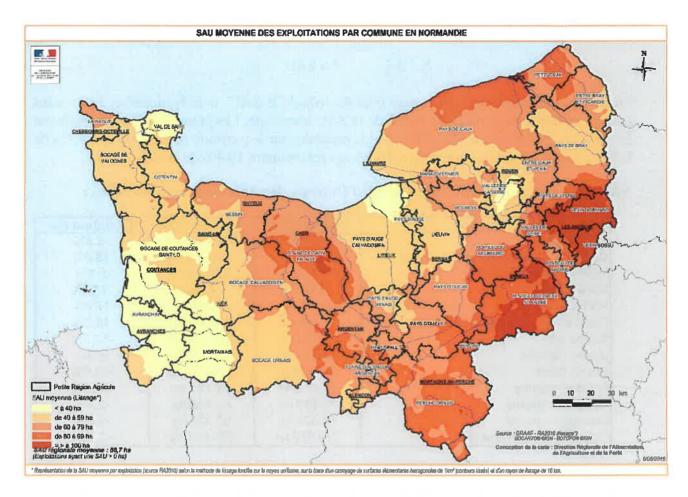
Culture	SAU en 2000	SAU en 2010	Evolution (%)
SAU Totale	2 058 159 ha	1 979 854 ha	-3.8%
Céréales, oléagineux, protéagineux	267 990 ha	331 046 ha	19,0%
Autres grandes cultures	217 962 ha	232 076 ha	6,1%
Maraîchage	5 407 ha	4 478 ha	-17,2%
Horticulture	2 677 ha	3 239 ha	17,4%
Fruits et autres cultures permanentes	3 793 ha	4 636 ha	18,2%
Bovins lait	684 058 ha	592 020 ha	-13.5%
Bovins viandes	163 652 ha	150 031 ha	-8,3%
Bovins mixte	189 633 ha	161 973 ha	-14,6%
Ovins et caprins	17 651 ha	12 183 ha	-31,0%
Autres herbivores	70 886 ha	69 188 ha	-2,4%
Elevages hors-sol	58 576 ha	53 320 ha	-9,0%
Polyculture, polyélevage	375 876 ha	365 641 ha	-2,7%

L'occupation des sols est très hiérarchisée en Normandie, avec une SAU moyenne près de deux fois moins importante à l'ouest de la Normandie qu'à l'est de la région. Le département de la Manche dispose des SAU les plus faibles de la région avec des SAU moyennes inférieures à 40 ha tandis que la moyenne régionale est comprise entre 60 et 79 ha (Agreste, 2015).

Les SAU moyennes les plus importantes se concentrent dans la partie centrale de la Normandie au centre du Calvados, ainsi qu'à l'est de la région dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Les grandes SAU de ces trois départements sont dues à l'exploitation importante de grandes cultures céréalières et légumières.







SAU moyenne des exploitations par commune en Normandie en 2010 (source : DRAAF - RA 2010)

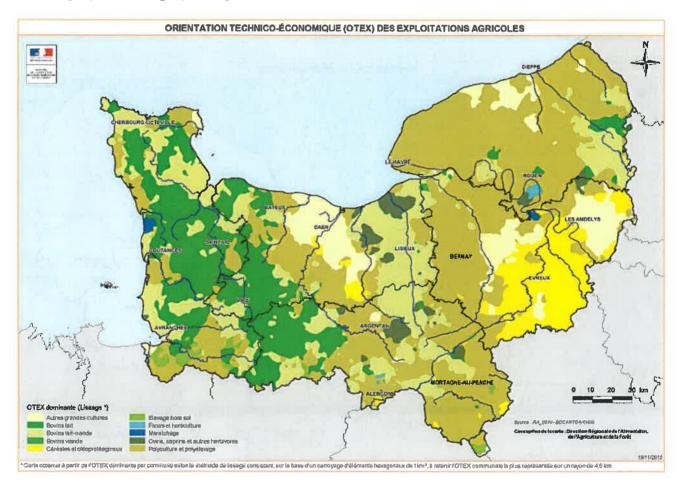
Avril 2020 Page 24 sur 152





V.1.3.2 Les orientations techniques des cultures

Les systèmes agricoles normands sont orientés principalement vers des exploitations de grandes cultures ainsi que vers l'élevage de bovins laitiers. La spécialisation laitière est essentiellement concentrée dans l'ouest de la région au sein des petites exploitations du pays bocager. Le gradient d'élevage laitier décroît depuis l'ouest vers l'est de la Normandie. L'est de la région recense les grandes cultures céréalières et légumières ainsi que les exploitations en polyculture et polyélevage.



Répartition de l'orientation technico-économique des exploitants agricoles en Normandie en 2010 (source : DRAAF - RA 2010)

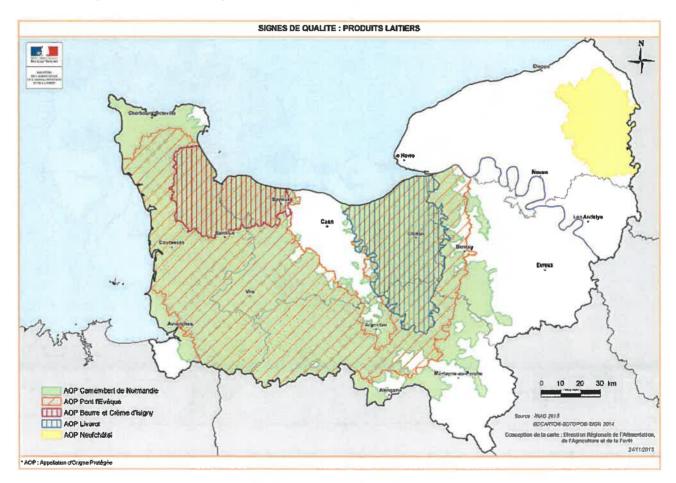
Avril 2020 Page 25 sur 152





V.1.4. Production spécialisée et label

La production de qualité est très implantée dans la région normande, comptant plus de 100 produits sous signe d'une indication de qualité ou d'origine. La grande majorité des produits labellisés sont des produits laitiers (fromages, beurre...), comprenant notamment l'AOC « Camembert Normandie » et l'AOC « Pont l'Evêque ». Les boissons locales (cidre, pommeau, Calvados...) occupent aussi une place importante dans les produits labellisés incluant notamment l'IG « Calvados » et l'IG « Pommeau de Normandie ». L'essentiel de la production de ces produits spécialisés et labellisés sont concentrés dans les trois départements de l'ancienne région Basse-Normandie, soient le Calvados, la Manche et l'Orne.

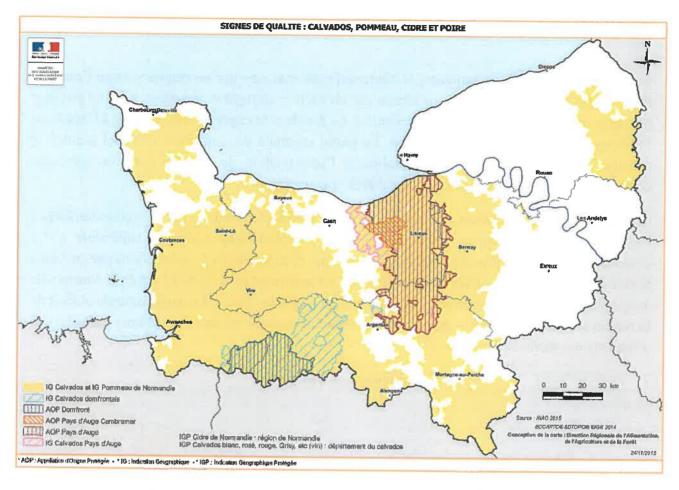


Répartition des AOP laitières en région Normandie en 2015 (source : DRAAF - INAO)

Avril 2020 Page 26 sur 152







Répartition des AOP et des IG cidricoles en région Normandie en 2015 (source : DRAAF - INAO)

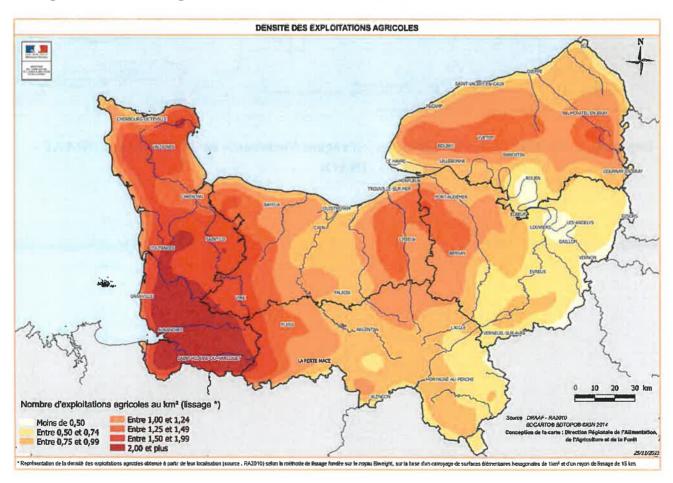




V.1.5. Les exploitations agricoles

En termes d'exploitations agricoles, la Normandie est marquée par un contraste entre l'ouest et l'est. La partie occidentale est caractérisée par un socle granitique et schisteux avec un paysage bocager constitué de parcelles de petites tailles. Le maillage bocager est très répandu à l'ouest, où l'élevage bovin est largement dominant. La partie orientale est constituée d'un sol meuble et calcaire, où les conditions sont favorables à l'implantation de grandes surfaces agricoles, comprenant notamment des cultures céréalières et légumières.

Ces caractéristiques confèrent à la région une activité agricole dominée par les petites surfaces à l'ouest. La Manche dispose d'une forte densité d'exploitations agricoles, supérieure à 1,5 exploitation par km² en moyenne dans le département, et supérieure à 2 exploitations par km² dans le sud du département. La densité des exploitants est nettement plus faible à l'est de la Normandie avec un nombre d'exploitation par km² inférieur à 1 (Agreste, 2015). La partie centrale et l'est de la région sont dominés par les grandes exploitations favorisant les grandes cultures agricoles sur d'importantes surfaces agricoles.



Densité des exploitations en Normandie en 2010 (source : DRAAF - RA 2010)

Avril 2020 Page 28 sur 152



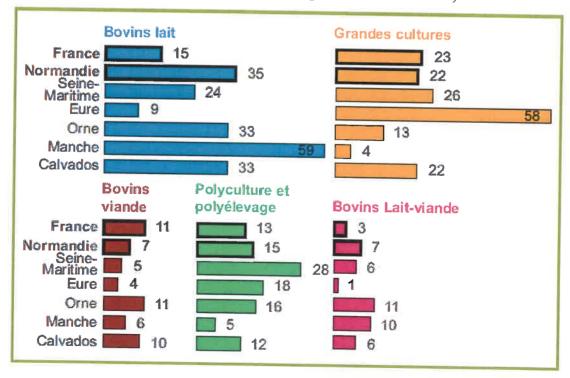


En 2010, la Normandie rencense environ 35 400 exploitations, soit 11,3% du nombre d'exploitations françaises. Parmi ces exploitations, près de 19 900 sont des moyennes et grandes exploitations, soit 56,2% des exploitations normandes, tandis que cette part était de 49,5% en 2000. Il est notable de préciser que le nombre d'exploitations agricoles normandes a diminué de 32% entre 2000 et 2010, contre 36% à l'échelle nationale (Agreste, 2010).

(exploitations)	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine- Maritime	France
1970	19 700	38 300	20 100	14 300	22 500 1 5	587 600
1979	15 800	32 600	16 300	11 400	17 100 12	
1988	13 800	26 700	13 700	9 800		16 800
2000	9 100	18 200	8 400	7 700	8 500 E	63 800
dont moyennes et grande		7 600	4 700	3 700	4 800 3	386 300
2010	6 700	11 300	5 900	5 000	6 500 4	190 000
dont moyennes et grandes Évolution annuelle	s 3 900	5 400	3 600	3 100	3 900	312 200
entre 2000 et 2010 (%)	- 3	- 5	- 3	- 4	-3	- 3

Répartition du nombre d'exploitations en Normandie (Agreste, 2010)

En Normandie, les moyennes et grandes cultures sont essentiellement représentées par les élevages de bovins laitiers (35% des moyennes et grandes exploitations normandes) et par les grandes cultures (22% des moyennes et grandes exploitations normandes).







Répartition des grandes et moyennes exploitations de Normandie selon leur orientation culturale (Agreste, 2010)

Parmi les exploitations normandes, en 2010, 20,5% sont des exploitations laitières. Les grandes cultures céréalières, oléoprotéagineuses, protéagineuses et industrielles représentent 20,1% des exploitations normandes. Ces orientations technico-économiques dominent les exploitations agricoles de Normandie.

Répartition des exploitations normandes selon leur orientation technico-économique (Agreste, 2010):

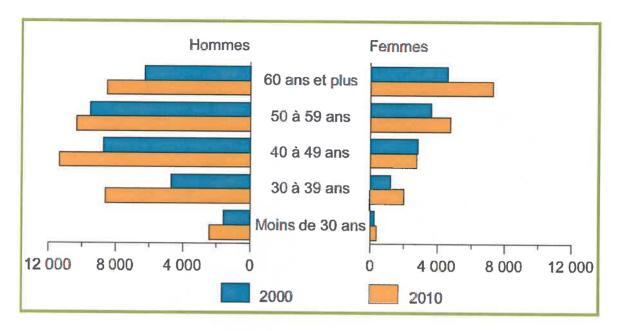
	Exploi	tations
_	2000	2010
Total exploitations	52 017	35 374
dont		
Céréales, oléagineux, protéagineux	3 662	3 956
Autres grandes cultures	3 157	3 158
Maraîchage	389	300
Horticulture	518	418
Fruits et autres cultures permanentes	434	388
Bovins lait	11 609	7 234
Bovins viande	10 290	5 703
Bovins mixte	2 845	1 770
Ovins et caprins	4 136	2 366
Autres herbivores	6 840	4 504
Élevages hors-sol	2 143	1 448
Polyculture, polyélevage	5 994	4 127

Parmi les exploitants agricoles, la part des moins de 40 ans a augmenté de près d'un tiers entre 2000 et 2010. Le nombre de femmes à la tête d'une exploitation agricole est aussi en augmentation sur la même période.

Avril 2020 Page 30 sur 152







Répartition des chefs d'exploitations et des coexploitants en Normandie en 2000 et en 2010 selon leur âge et leur genre (Agreste, 2010)

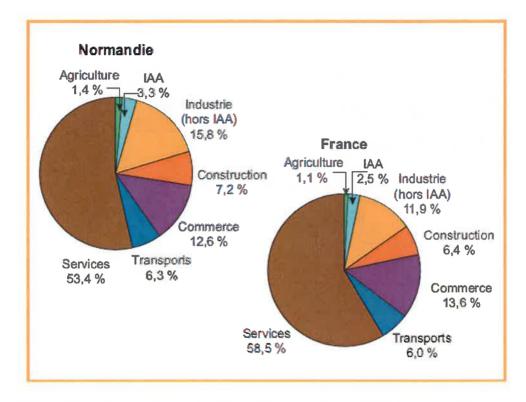
V.1.6. L'emploi

La Normandie est une région porteuse d'emplois agricoles, avec près de 67 600 personnes travaillant régulièrement dans les exploitations agricoles normandes selon le recensement agricole de 2010 de l'Agreste.

L'emploi agricole représente 1,4% des emplois salariés de Normandie, contre 1,1% en moyenne en France. Le nombre d'emplois agricoles de la région normande est donc supérieur à la moyenne nationale.







Répartition des emplois salariés en Normandie en 2013 (source : Insee)

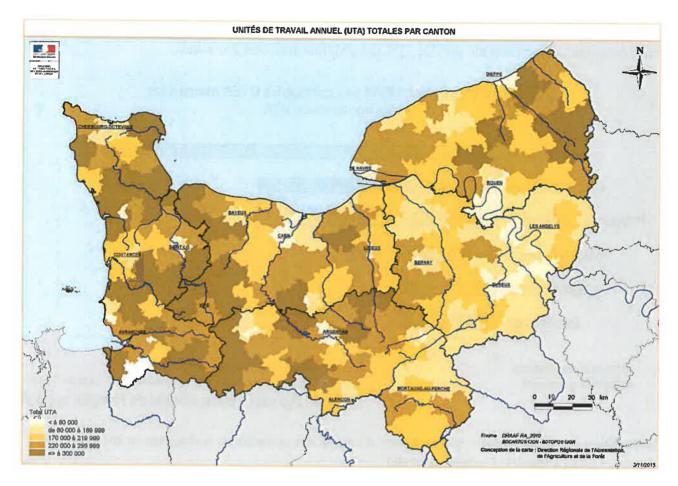
Les emplois sont inventoriés en UTA, c'est-à-dire qu'ils sont mesurés par quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Ces emplois sont inégalement répartis au sein de la région. La carte des UTA totales par canton montre qu'au sein de chaque département, les emplois agricoles sont surtout concentrés dans les cantons ruraux et particulièrement dans les exploitations de l'ouest.

Compte tenu du nombre d'exploitations agricoles, la Manche est le département qui emploie le nombre le plus important d'actifs agricoles en Normandie. Plus de 20 000 actifs du secteur agricole sont recensés en 2010 dans la Manche qui concentre près de 30% des emplois de la production agricole de Normandie (Agreste, 2010). A l'inverse, le département de l'Eure dispose d'un nombre plus faible d'emplois agricoles en raison de l'orientation des exploitations vers de grandes cultures. La répartition des emplois agricoles est essentiellement due au nombre d'exploitations, couplé au système de production des cultures.

Avril 2020 Page 32 sur 152







Répartition de l'emploi agricole en Normandie, en UTA totales par canton en 2010 (source : DRAAF RA 2010)

A l'échelle de la Normandie, l'emploi est majoritairement orienté dans les élevages laitiers et à viande. L'emploi est aussi essentiellement représenté par des chefs d'exploitation et des coexploitants, représentants près de 65% des actifs agricoles en Normandie (Agreste, 2012). La part importante de chefs d'exploitation et de coexploitants est en partie due au statut du conjoint du chef d'exploitation. Depuis 2006, le conjoint du chef d'exploitation dispose en effet du statut de collaborateur, de chef d'exploitation ou de salarié.

Répartition des actifs agricoles en Normandie et en France en 2012 (Agreste, 2012) :

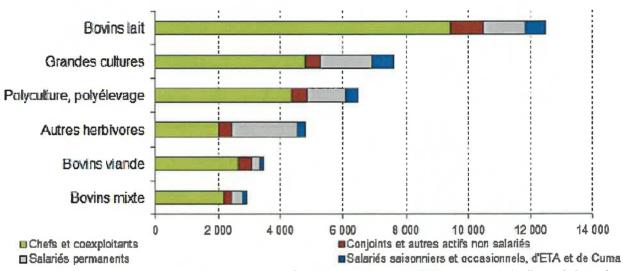
Actifs agricoles en 2012	Normandie	France
Chefs d'exploitation et coexploitants	42 120	587 990
Autres actifs familiaux	12 260	183 670
Salariés permanents no familiaux	10 730	164 660
Total	65 110	936 320





L'élevage de bovins laitiers est l'orientation technico-économique la plus génératrice d'emplois en Normandie, elle représente près de 33% des emplois agricoles normands.

Structure de l'emploi 2014 des principales OTEX normandes Actifs agricoles en UTA



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Répartition des actifs agricoles par structure d'emploi des orientations techniques en 2014 (source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole)



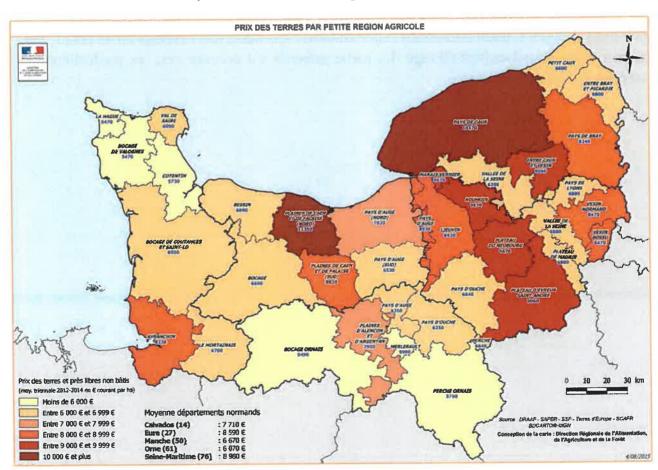


V.1.7. Foncier

La répartition du prix des terres agricoles par petite région agricole est très contrastée en Normandie. L'ouest de la région dispose de terres dont le prix est près de 20% moins élevé que dans la partie orientale.

Les petites régions du pays de Caux et de la plaine Caen sont les territoires dont le prix des terres agricoles est le plus élevé en Normandie, avec un prix moyen supérieur à 10 000 €/ha (Safer, 2017). Ces deux territoires comptent parmi les petites régions agricoles où le prix des terres agricoles est le plus élevé en France métropolitaine.

A titre de comparaison, les données de la Safer pour 2014 montrent que le prix moyen des terres agricoles du Calvados est de 7 710 €/ha (soit +29,7% au sein de la plaine de Caen) et de la Seine-Maritime est de 8 980 €/ha (soit +11,4% au sein du pays de Caux).



Prix des terres agricoles en Normandie par petite région agricole durant la triennale 2012-2014 (source : DRAAF - SAFER - SSP - Terres d'Europe - SCAFR)





V.2. EURE

V.2.1. Présentation du territoire

L'Eure est un département de la région Normandie. Il tire son nom de l'Eure, rivière qui le traverse.

En 2015, avec 601 948 habitants pour 6 039,9 km² la population de l'Eure représente 18% de l'ensemble de la population de la région Normandie et 20% de sa superficie (INSEE, 2016).

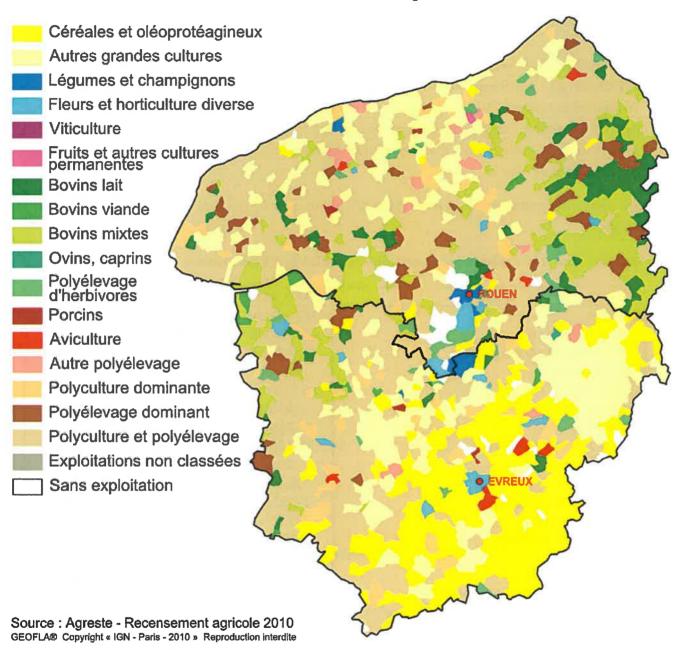
V.2.2. Occupation des sols

Le département est caractérisé par une orientation vers la production de lait, de viande et de cultures végétales. L'ouest bocager est majoritairement spécialisé vers l'élevage bovin pour le lait et la viande, en polyculture-élevage. La partie orientale est orientée vers les productions de céréales et d'oléoprotéagineux.





Orientation technico-économique de la commune



Orientation technico-économique des communes de Haute-Normandie en 2010 (Source : Agreste - Recensement agricole 2010)





V.2.3. La production agricole

Les surfaces des exploitations agricoles végétales sont nettement dominées par la culture céréalière qui représente 49 % des surfaces totales des exploitations agricoles de Haute-Normandie (Agreste, 2010). La culture du blé couvre notamment 40% de la production végétale totale du territoire. Les grandes cultures de céréales et d'oléo protéagineux sont concentrées à l'est du territoire, essentiellement dans les petites régions agricoles du plateau d'Evreux-Saint-André de du plateau du Vexin.

La SAU, les rendements et la production des cultures de l'Eure sont présentés dans les tableaux suivants.

Surface (ha) des exploitations agricoles végétales de l'Eure (source : Agreste):

Culture	SAU 2013	SAU 2014	Evolution %
Céréales	192 450 ha	187 885 ha	-2,4%
dont blé tendre	150 970 ha	148 610 ha	-1,6%
dont orge et escourgeon	36 350 ha	33 380 ha	-8,2%
dont avoine	660 ha	1 110 ha	68,2%
dont maïs	3 820 ha	3 840 ha	0,5%
dont triticale	260 ha	260 ha	0,0%
Oléagineux	57 390 ha	54 530 ha	-5,0%
dont colza et navettes	57 150 ha	54 220 ha	-5,1%
dont tournesol	30 ha	50 ha	66,7%
Protéagineux	8 600 ha	7 900 ha	-8,1%
dont pois protéagineux	6 000 ha	6 100 ha	1,7%
dont féveroles	2 600 ha	1 800 ha	-30,8%
Betteraves industrielles	9 300 ha	14 550 ha	56,5%
Lin textile	18 000 ha	20 140 ha	11,9%
Pommes de terre	3 640 ha	4 230 ha	16,2%
dont plants de pommes de terre	1 800 ha	1 960 ha	8,9%
dont pommes de terre de consommation	1 570 ha	1 980 ha	26,1%

Il est notable que la surface des exploitations végétales de lin textile connaît une forte augmentation avec une évolution de 11,9 % entre 2013 et 2014 (Agreste). Il s'agit d'un secteur en plein essor.

Les deux autres cultures en forte augmentation sont la betterave industrielle et la pomme de terre. Les surfaces de betterave sont assez stables de 2000 à 2016, avec en moyenne 9 427 ha de SAU par an alors que la SAU de pommes de terre a augmenté progressivement sur cette même période, passant de 2 300 à 3 640 ha.

Avril 2020 Page 38 sur 152





La betterave est la culture dont le rendement est le plus élevé et représente plus de la moitié des rendements totaux des exploitations agricoles végétales du territoire. Ce fort rendement est essentiellement dû à l'amélioration des techniques utilisées dans le secteur de la betterave permettant aussi d'accroître la surface d'exploitation et de produire à une échelle industrielle.

Rendement (tonnes/ha) des exploitations agricoles végétales de l'Eure (source : Agreste) :

Culture	Rendement 2013	Rendement 2014
Céréales	6,6 t/ha	8,3 t/ha
dont blé tendre	6,7 t/ha	8,5 t/ha
dont orge et escourgeon	6,5 t/ha	7,4 t/ha
dont avoine	5,0 t/ha	6,0 t/ha
dont maïs	6,1 t/ha	8,4 t/ha
dont triticale	3,0 t/ha	4,0 t/ha
Oléagineux	3,4 t/ha	4,0 t/ha
dont colza et navettes	3,4 t/ha	4,0 t/ha
dont tournesol	2,4 t/ha	2,7 t/ha
Protéagineux	3,4 t/ha	3,6 t/ha
dont pois protéagineux	3,2 t/ha	3,8 t/ha
dont féveroles	4,0 t/ha	3,0 t/ha
Betteraves industrielles	84,0 t/ha	102,5 t/ha
Lin textile	6,6 t/ha	6,0 t/ha
Pommes de terre	nc	nc
dont plants de pommes de terre	28,5 t/ha	32,0 t/ha
dont pommes de terre de consommation	34,0 t/ha	44,0 t/ha

La production végétale est calculée à partir du produit entre la SAU (en ha) et du rendement assimilé de chaque culture recensée dans la région. Les productions ainsi calculées et exprimées en tonnes sont détaillées dans le tableau suivant.





Production (tonnes) des exploitations agricoles végétales de l'Eure (source : Agreste) :

Culture	Production 2013	Production 2014	Evolution %
Céréales	1 275 944 t	1 553 809 t	21,8%
dont blé tendre	1 009 989 t	1 261 699 t	24,9%
dont orge et escourgeon	235 185 t	247 346 t	5,2%
dont avoine	3 300 t	6 660 t	101,8%
dont maïs	23 264 t	32 218 t	38,5%
dont triticale	780 t	1 040 t	33,3%
Oléagineux	194 552 t	217 575 t	11,8%
dont colza et navettes	194 310 t	216 880 t	11,6%
dont tournesol	72 t	135 t	87,5%
Protéagineux	29 584 t	28 519 t	-3,6%
dont pois protéagineux	19 200 t	23 180 t	20,7%
dont féveroles	10 400 t	5 400 t	-48,1%
Betteraves industrielles	781 200 t	1 491 375 t	90,9%
Lin textile	118 800 t	120 840 t	1,7%
Pommes de terre	nc	nc	nc
dont plants de pommes de terre	51 300 t	62 720 t	22,3%
dont pommes de terre de consommation	53 380 t	87 120 t	63,2%

Les productions de céréales et de betteraves dominent le territoire eurois. Le blé tendre et la betterave industrielle sont les deux productions agricoles les plus importantes de la région.

Avril 2020 Page 40 sur 152





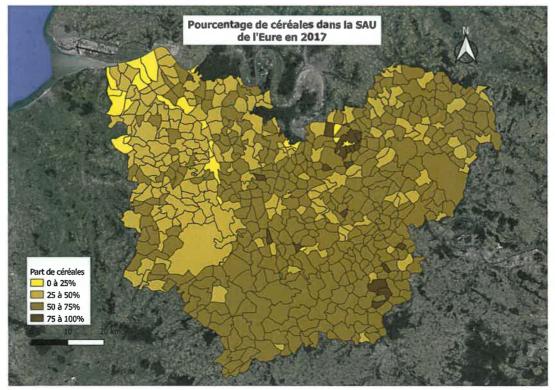
V.2.4. La production céréalière

Les grandes cultures de céréales, d'oléagineux et de protéagineux sont surtout développées dans la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André. Le troisième type de culture de la PRA est la surface en herbe et le fourrage.

Evolution de la SAU par culture dans l'Eure de 2010 à 2017 (Source : RPG 2010, RPG 2017)

Cultures	SAU Eure 2010	SAU Eure 2017	Evolution 2010-2017
SAU totale	369 093 ha	366 505 ha	-1%
Céréales	209 659 ha	198 185 ha	-5%
Surfaces en herbe / fourrage	60 188 ha	58 234 ha	-3%
Oléagineux	55 644 ha	53 937 ha	-3%
Protéagineux	15 910 ha	7 948 ha	-50%
Autres cultures	8 850 ha	16 425 ha	86%
Lin fibre	8 831 ha	19 986 ha	126%
Gel	5 999 ha	5 223 ha	-13%
Légumes/fleurs/fruits	4 012 ha	6 567 ha	64%

Entre 2010 et 2017, la perte de SAS a été de 2 588ha et les surfaces en céréales, oléoprotéagineux et herbe/fourrage diminuent légèrement à l'échelle de l'Eure, principalement au profit des surfaces en lin fibre et en cultures industrielles. La part des céréales et oléoprotéagineux dans la SAU du département est de 76% en 2010 et 71% en 2017.



Part de SAU de céréales par communes dans l'Eure en 2017 (source : Agreste)

Avril 2020 Page 41 sur 152





V.2.5. L'élevage

L'élevage est en forte régression dans l'Eure, avec entre 2000 et 2010 une diminution des exploitations en ayant qui va de -40% pour les bovins à -77% pour les poulets de chair. La réduction du nombre d'animaux est moins importante, ce qui indique une augmentation du cheptel des exploitations ayant une activité d'élevage.

Evolution de l'élevage dans l'Eure de 2000 à 2010 (Source : Agreste)

	Nombre d'exploitations			Nombre de têtes		
Animaux	2000	2010	Evolution 2000-2010	2000	2010	Evolution 2000-2010
Total Bovins	3 107	1 865	-40%	191 393	168 195	-12%
Total Vaches	2 501	1 617	-35%	69 318	62 076	-10%
Vaches laitières	1 164	683	-41%	40 380	35 337	-12%
Vaches allaitantes	1 655	1 097	-34%	28 938	26 739	-8%
Bovins d'un an ou plus	2 865	1 823	-36%	78 579	63 488	-19%
Bovins de moins d'un an	2 351	1 575	-33%	43 496	42 631	-2%
Total Equidés	1 403	672	-52%	8 404	6 553	-22%
Chèvres	197	73	-63%	744	539	-28%
Brebis nourrices	1 808	831	-54%	41 202	30 474	-26%
Brebis laitières		14	NA		305	NA
Total Porcins	171	77	-55%	55 482	47 458	-14%
Truies reproductrices de 50 kg ou plus	83	33	-60%	7 138	4 408	-38%
Poulets de chair et coq	1 379	324	-77%	709 410	560 004	-21%

V.2.6. Les signes de qualité

Les labels de l'Eure sont majoritairement spécialisés dans les produits issus de la transformation du lait et l'alcool. Pour le fromage on y retrouve les AOP « Camembert de Normandie », « Pont-l'Evêque » et « Livarot ». Pour l'alcool il y a les AOC « Pommeau de Normandie », « Calvados Pays d'Auge » et « Calvados » ainsi que l'AOP/AOC « Pays d'Auge ».

V.2.7. Les exploitations agricoles

En 2010, parmi les 5 018 exploitations recensées dans le département, 62% des exploitations euroises étaient des moyennes et grandes exploitations. Le nombre d'exploitations total baisse de plus d'un tiers entre 2000 et 2010 alors que celui des moyennes et grandes exploitations ne diminue que de 15%. Ce sont donc majoritairement les petites exploitations qui ont disparu.





Nombre d'exploitations agricoles de l'Eure en 2000 et 2010 (Agreste, Recensement Agricole 2010) :

	Toutes les exploitations	Moyennes et grandes exploitations
2000	7710	3690
2010	5018	3124
Evolution 2000-2010 (%)	-34,9%	-15,3%

V.2.8. L'emploi agricole

En 2010, 62% du travail (en nombre d'UTA) est assuré par les chefs d'exploitation. Les membres de la famille du chef d'exploitation représentent seulement 11% de la main-d'œuvre agricole. Le recours aux travailleurs saisonniers et aux employés de sociétés de service représente 2,6% de la main-d'œuvre des exploitations.

Actifs agricoles de l'Eure en 2012 (Agreste) :

Actifs agricoles en 2012	Personnes
Chefs d'exploitation et coexploitants	3 011
Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation	1 322
Autres actifs familiaux	509
Salariés permanents non familiaux	1 495
Total	9 337



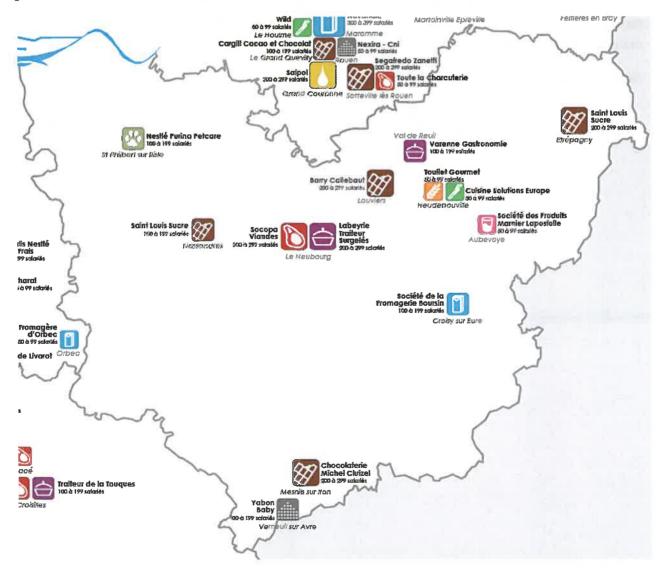


V.2.9. L'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire, avec 4 026 salariés répartis dans 491 établissements représente en 2015 2,7% des effectifs salariés totaux de l'Eure. L'Eure constitué 1,11% du territoire de la France métropolitaine pour 0,75% des entreprises agroalimentaires et 0,73% de l'effectif salarié de ce secteur.

Il s'agit donc d'un secteur peu représenté dans le département, avec un effectif salarial moyen par entreprise inférieur à la moyenne française.

Les entreprises de plus de 100 salariés situées dans l'Eure sont dans les domaines du chocolat, du sucre, des plats préparés, de la viande et de l'alimentation animale. L'entreprise Yabon Baby présente sur la carte ci-dessous est fermée.



Etablissements agroalimentaires dans l'Eure de plus de 50 salariés (source: AREA Normandie 2016)







Etablissements agroalimentaires dans l'Eure de 20 à 49 salariés (source : AREA Normandie 2016)



Légende des deux cartes précédentes (source : AREA Normandie 2016)





V.2.10. Synthèse

L'Eure est caractérisée par une activité agricole très tournée vers les grandes cultures avec un élevage en forte perte de vitesse. La majorité de l'élevage est concentré sur la partie ouest du territoire.

Les entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire sont peu représentatives de son agriculture.

La part de l'emploi agricole dans le département est la même qu'au niveau de la France, mais l'agro-industrie reste peu développée sur le territoire.

Pour le secteur du département les grandes évolutions ont été :

Ensemble des exploitations				
		2000	2010	Evol
Exploitation agricole	nombre	7710	5018	-2 692
Travail	unité de travail annuel	8 048	6 017	-2 031
Superficie agricole utilisée	hectare	385 464	376 981	-8 483

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

Avril 2020 Page 46 sur 152



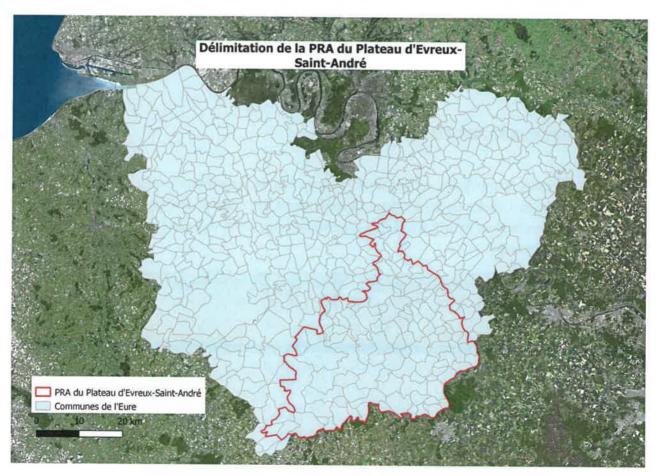


V.3. LA PETITE REGION AGRICOLE DU PLATEAU D'EVREUX-SAINT-ANDRE

V.3.1. Paysage et milieu

Le Plateau d'Evreux-Saint-André est situé sur la partie sud du département de l'Eure. Le territoire de cette petite région agricole s'étend sur une superficie de 1 300 km², soit 21,5 % du département de l'Eure.

Le Plateau d'Evreux-Saint-André est délimité au sud et à l'est par le cours de l'Eure et au nordouest par l'Iton.



Délimitation de la PRA du Plateau d'Evreux-Saint-André





V.3.2. Contexte environnemental

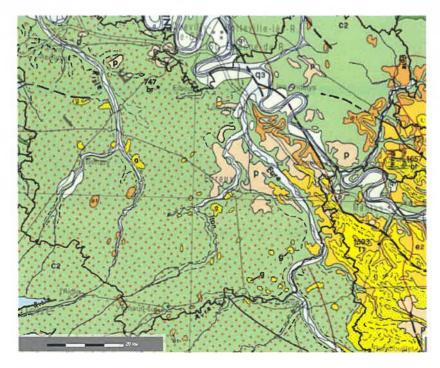
Le territoire, fortement urbanisé par l'agglomération d'Evreux au nord est particulièrement fragile d'un point de vue environnemental. Des zones soumises à protections environnementales sont réparties sur tout le territoire de la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André.

La qualité de l'eau est un enjeu important sur la petite région agricole. Avec de grands espaces cultivés et un fort réseau karstiques, qui favorise les transferts rapides de nitrates, pesticides et particules limoneuses érodées vers les eaux souterraines, la protection de l'environnement et de la santé des populations sont problématiques.

La mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) pour la préservation de la biodiversité, des zones humides et de la qualité de l'eau a permis sur le volet 2007-2013 une couverture satisfaisante des enjeux environnementaux. (PDR Haute-Normandie 2014-2020).

V.3.3. Géologie et géomorphologie

Le Plateau d'Evreux-Saint-André est constitué de limons et de formations à silex. Les limons font en général moins de 1 mètre de profondeur, et renferment des silex et de l'argile. Ils sont moins riches et avec des réserves hydriques moins importantes que ceux des plateaux du Roumois, du Lieuvin et du Neubourg.

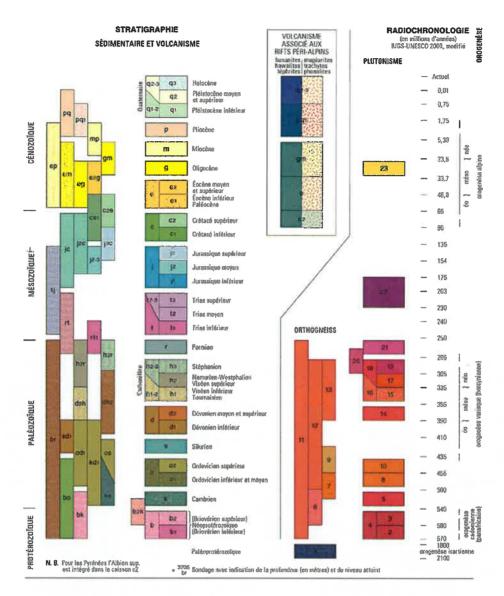


Carte géologique du département de l'Eure à l'échelle 1/500 000 (source : BRGM - Infoterre)

Avril 2020 Page 48 sur 152







Légende de la carte géologique de l'Eure à l'échelle 1/500 000 (source : BRGM - Infoterre)

V.3.4. Contexte pédoclimatique

Les conditions climatiques relativement humides et les caractéristiques pédologiques avec un sol de bonne qualité agronomique, confèrent à la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André un contexte favorable au développement d'une agriculture productive avec notamment de grandes cultures céréalières et fourragères.





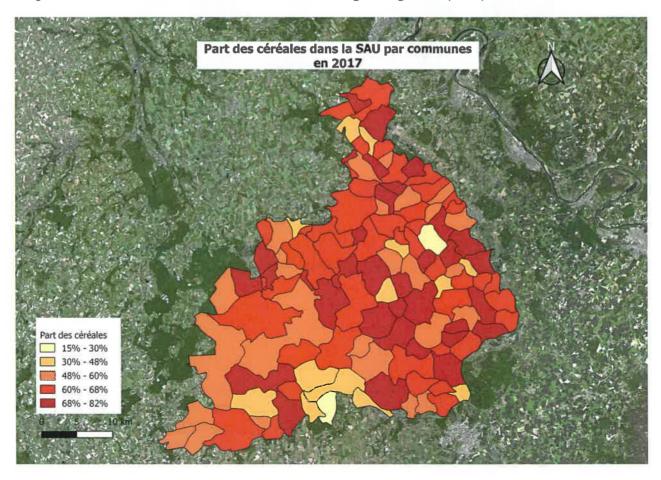
V.3.5. Occupation des sols

La SAU du territoire est estimée à 80 693 hectares lors du recensement agricole de 2010. La perte de SAU estimée entre 2000 et 2010 est de 1,18% (Agreste).

SAU du Plateau d'Evreux-Saint-André (source : Agreste) :

Surface (ha)	Plateau d'Evreux-Saint-André
Surface	130 020 ha
SAU en 2000	81 656 ha
SAU en 2010	80 693 ha
Perte de SAU entre 2000 et 2010	963 ha (- 1,18 %)

Le territoire est caractérisé par une production végétale orientée vers les grandes cultures de céréales, d'oléagineux et de lin. La culture céréalière est largement représentée, représentant 63% des espaces agricoles cultivés en 2017 et largement dominée par la culture du blé tendre qui représente à lui seul 48% de la SAU de la Petite Région Agricole (PRA).



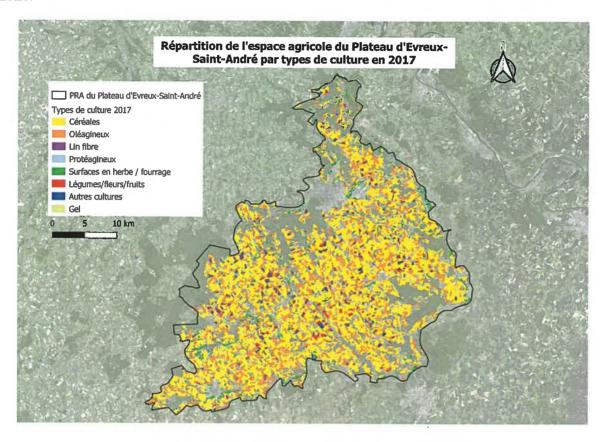
Part des céréales dans la SAU du Plateau d'Evreux-Saint-André par communes en 2017 (source : RPG 2017)

Avril 2020 Page **50** sur **152**

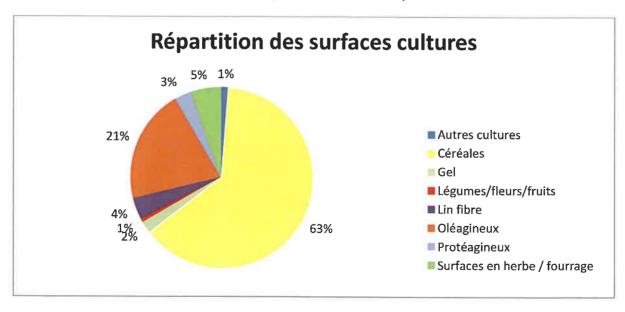




Les différentes cultures sont réparties de façon homogène sur la PRA. Les surfaces en herbe et surfaces fourragères sont concentrées par groupes de parcelles au sud-ouest et au nord-est de la zone.



Répartition de l'espace agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André par types de cultures en 2017 (source : RPG 2017)



Part de chaque type de cultures dans la SAU du Plateau d'Evreux-Saint-André en 2017 (source : RPG 2017)

Avril 2020





V.3.6. Production agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André

La SAU du Plateau d'Evreux-Saint-André est largement dominée par les cultures de céréales. La SAU occupée par les cultures linières connaît une augmentation de plus d'un quart entre 2009 et 2014.

SAU (en ha) des cultures du Plateau d'Evreux-Saint-André en 2010 et en 2017 (Agreste) :

Culture	SAU 2010	SAU 2017	Evolution 2010-2017 (%)
Céréales	51 882 ha	50 606 ha	-2,5%
Oléagineux	17 552 ha	16 406 ha	-6,5%
Protéagineux	3 633 ha	2 476 ha	-31,9%
Surfaces en herbe / fourra	3 550 ha	4 159 ha	17,2%
Lin fibre	1 584 ha	3 139 ha	98,2%
Gels	1 389 ha	1 693 ha	21,9%
Légumes/fleurs/fruits	384 ha	531 ha	38,2%
Autres cultures	315 ha	971 ha	208,8%
Total général	80 288 ha	79 982 ha	-0,4%

Les rendements agricoles de la petite région agricoles n'étant pas communiqués, ce sont les rendements agricoles du département de l'Eure qui sont utilisés dans le calcul de la production agricole de la petite région agricole.

Rendements moyens (tonnes/ha) des cultures de l'Eure entre 2014 et 2018 (Agreste, 2019) :

Principales cultures	Rendement 2014
Céréales	8,1 t/ha
Oléagineux	3,6 t/ha
Protéagineux	3,7 t/ha
Pommes de terre	39,0 t/ha
Légumes frais	nc

Le rendement du lin textile pour la Haute-Normandie est de 6,4 t/ha en 2017. (RICA Haute-Normandie 2017).

La production calculée par le produit entre le rendement en t/ha et la SAU en ha est représentée dans le tableau suivant. En 2017, le SAU du Plateau d'Evreux-Saint-André est de 22% de celle du département de l'Eure. Cette même année la PRA représente 26% de la production céréalière de l'Eure, 27% de sa production d'oléagineux, 32% de celle de protéagineux et 17% de sa production linière.



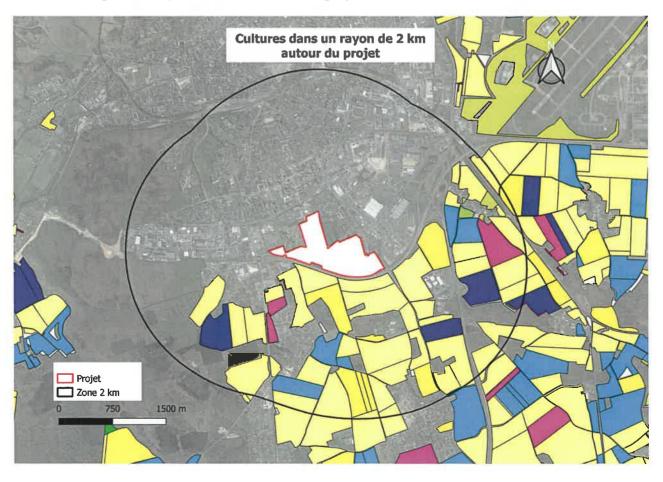


Production agricole (en tonnes) du Plateau d'Evreux-Saint-André en 2010 et en 2017 (Agreste, 2019 – RICA, 2017) :

Culture	Production 2010	Production 2017
Céréales	420 242 t	409 911 t
Oléagineux	63 187 t	59 061 t
Protéagineux	13 444 t	9 160 t
Lin fibre	10 136 t	20 092 t

V.3.7. Occupation des sols localisée à Guichainville et Angerville-la-Campagne

Dans cette partie, les activités agricoles à proximité immédiates du site du projet sont référencées à partir des données diffusées par le RPG 2017. Ainsi en 2017, les cultures de céréales pèsent pour 70% dans les surfaces agricoles recensées à 2 km autour du projet. Les cultures d'oléoprotéagineux représentent 14,8% des surfaces de ce secteur géographique et le lin fibre 7,9%. La carte de l'occupation des sols montre que les cultures de céréales et les oléo-protéagineux dominent le paysage agricole autour du site du projet.









Carte de l'occupation des sols dans les communes situées autour du projet (source : Agreste - Geoportail)

Détail des cultures dans un rayon de 2 km autour du projet (source : RPG 2017) :

	Surface (ha)	Part de l'assolement
Céréales	528,3	75,2%
Oléagineux	73,6	10,5%
Lin fibre	55,5	7,9%
Protéagineux	29,3	4,2%
Surfaces en herbe / fourrage	6,7	1,0%
Autres cultures	5,7	0,8%
Gel	3,6	0,5%
Total	702,7	100%

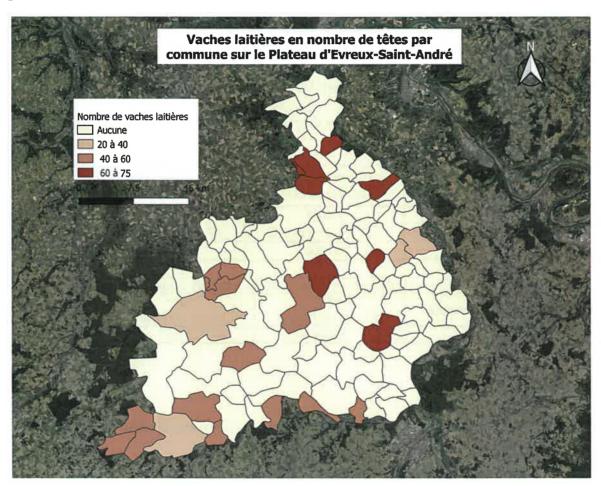




V.3.8. Production animale

V.3.8.1 Elevage bovin

En 2010, les éleveurs sont peu nombreux sur le Plateau d'Evreux-Saint-André. Les éleveurs laitiers sont disséminés sur l'ensemble de la PRA tandis que les élevages pour la viande sont plutôt concentrés sur l'ouest du territoire.



Vaches laitières par commune sur le Plateau d'Evreux-Saint-André (source : Agreste) – la plupart des valeurs sont des estimations

Eleveurs bovins recensés dans la petite région agricole en 2000 et 2010 (source : Agreste) :

Plateau d'Evreux-Saint-André	Effectif en 2000	Effectif en 2010
Effectifs en UGB	7659	6469
Nombre d'élevages	152	85

Les effectifs bovins diminuent sur l'ensemble du Plateau d'Evreux-Saint-André entre 2000 et 2010. Les bovins viande sont plus fortement touchés par cette réduction des élevages que les bovins lait.





Effectifs bovins dans l'Eure et dans la petite région agricole en 2000 et 2010 (source : Agreste) :

	Effectifs bovins 2000	Effectifs bovins 2010	Evolution 2000-2010
Plateau d'Evreux-Saint-André	7 659	6 469	-15.54%
riatead d Evieux-Saint-Andre	(4,0 % de l'Eure)	(3,8 % de l'Eures)	-13,34%
Eure	191 393	168 195	-12,12%

V.3.8.2 Autres élevages

L'élevage ovin n'est que légèrement inférieur à l'élevage bovin sur la PRA. Il est constitué uniquement d'ovins viande. L'élevage en général est un secteur qui diminue sur le Plateau d'Evreux-Saint-André mais la part de la PRA dans le département pour les élevages de bovins viande et d'équidés reste sensiblement la même entre 2000 et 2010.

Effectifs ovins et équins dans l'Eure et dans la petite région agricole en 2000 et 2010 (source : Agreste, RPG 2010) :

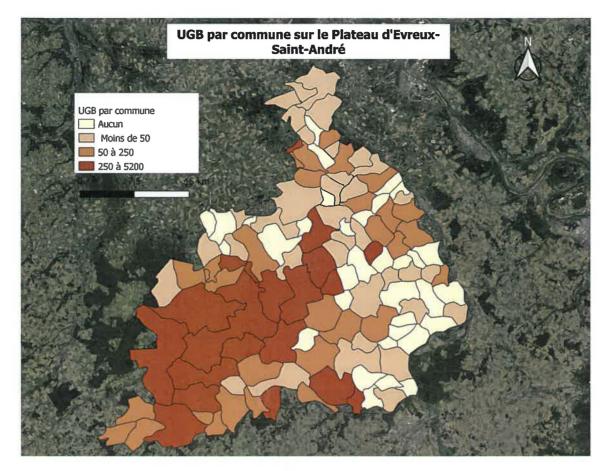
	Effectifs brebis allaitantes 2000	Effectifs brebis allaitantes 2010	Evolution 2000-2010
Plateau d'Evreux-Saint-André	7 372 (17,8% de l'Eure)	5 439 (17,9% de l'Eure)	-26%
Eure	41 202	30 474	-26%

	Effectifs équins 2000	Effectifs équins 2010	Evolution 2000-2010
Plateau d'Evreux-Saint-André	937	641	-32%
	(11,1% de l'Eure)	(9,8% de l'Eure)	
Eure	8 404	6 553	-22%

Avril 2020







La production animale du Plateau d'Evreux-Saint-André est majoritairement présente dans la partie sud-ouest du territoire. Le paysage n'est pas marqué par l'élevage, mais plutôt par un système en polyculture-élevage. La culture végétale représente une plus grande part dans l'activité agricole locale que l'élevage.





V.3.9. Production spécialisée et label

Le Plateau d'Evreux-Saint-André n'est pas concerné par les AOP/AOC, il n'y en a aucune sur ce territoire.

V.3.10. L'emploi

V.3.10.1 Le secteur de l'agroalimentaire

La plupart des entreprises du Plateau d'Evreux-Saint-André comptent moins de 20 salariés. Les secteurs d'activité des deux entreprises de plus de 100 salariés de la PRA sont le fromage et le chocolat. L'entreprise de transformation de produits alimentaires Yabon Baby, symbole de l'industrie agroalimentaire dans ce secteur, est en liquidation judiciaire depuis 2016.

La seule entreprise comptant entre 20 et 49 salariés est la société de transformation et conservation de volailles Adrien Labrouche.

Les autres entreprises de la PRA comptent moins de 20 salariés.

V.3.10.2 Le secteur de l'agriculture

Selon les chiffres de l'INSEE de 2015, l'emploi agricole représente 1,2% des emplois du Plateau d'Evreux-Saint-André contre 2,4% au niveau de la région. Un actif agricole de la PRA sur six est une femme contre un sur cinq dans l'Eure. La production brute standard des exploitations du Plateau d'Evreux-Saint-André est de 92 millions d'€ (RGA 2010).

Dans le détail, 1499 actifs agricoles permanents étaient recensés en 2010 dans le Plateau d'Evreux-Saint-André. Ces actifs agricoles permanents sont essentiellement représentés par des membres de la famille du chef d'exploitation. Ainsi en 2010, 1283 actifs familiaux étaient comptabilisés, contre seulement 216 actifs permanents hors famille. Au total, <u>une perte de 209 actifs permanents familiaux et non familiaux</u> inclus est observée entre 2000 et 2010, soit une baisse de 12% des effectifs (Agreste)

Parmi les actifs agricoles, la baisse du nombre de chefs d'exploitation est moins importante qu'à l'échelle du département. En effet, entre 2000 et 2010, le nombre de chefs exploitation agricole a baissé de 119, soit une perte de 10% (contre 40% dans l'Eure).





Evolution des actifs agricoles entre 2000 et 2010 (Agreste)

		Actifs E	ure	Actifs Plateau d'Evreux-Saint-André			
Lien avec l'exploitation	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	
Ensemble	13198	9337	-29%	1708	1499	-12%	
Chefs d'exploitation et coexploitants	8435	6011	-29%	1158	1039	-10%	
Conjoints non coexploitants actifs							
sur l'exploitation	2215	1322	-40%	213	178	-16%	
Autres actifs familiaux	697	509	-27%	58	66	14%	
Salariés permanents hors famille	1851	1495	-19%	279	216	-23%	

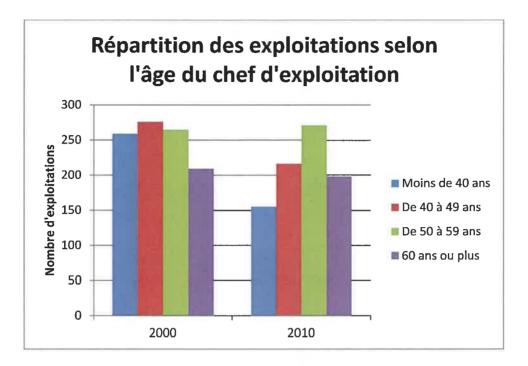
		UTA	Eure	UTA Plateau d'Evreux-Saint-André			
Lien avec l'exploitation	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	
Ensemble	7648	5588	-27%	1182	873	-26%	
Chefs d'exploitation et coexploitants	4837	3739	-23%	845	633	-25%	
Conjoints non coexploitants actifs							
sur l'exploitation	1041	488	-53%	105	62	-41%	
Autres actifs familiaux	309	191	-38%	29	23	-21%	
Salariés permanents hors famille	1461	1170	-20%	204	154	-25%	

Le tableau montre un perte d'emploi dans les exploitation de 1461-1170 = 291 postes à temps pleins de 2000 à 2010

La répartition des âges des exploitants permet de visualiser le vieillissement des chefs d'exploitation depuis 2000. En 2000, les agriculteurs de moins de 40 ans représentaient environ 26 %, tandis que les plus de 60 ans représentaient environ 21% des exploitants agricoles du Plateau d'Evreux-Saint-André. En 2010, les agriculteurs de moins de 40 ans représentaient seulement 18 % des exploitants, alors que ceux de plus de 60 ans en représentaient 24 % des exploitants du Plateau d'Evreux-Saint-André.





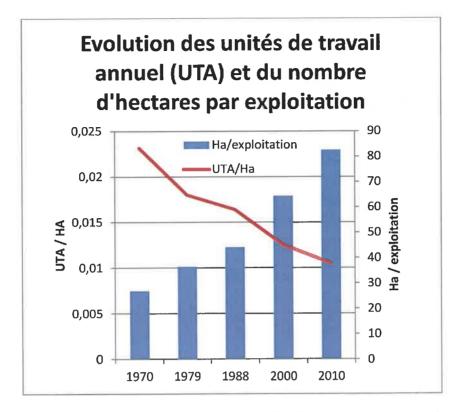


Répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation dans le Plateau d'Evreux-Saint-André (Agreste)

La tendance générale du territoire tend vers une baisse des unités de travail annuel couplée à une augmentation du nombre d'hectares par exploitations. Le nombre d'actif agricole par hectare tend ainsi à diminuer, en raison de l'augmentation des surfaces agricoles et de la diminution du nombre de salariés. Cette observation peut notamment s'expliquer par l'amélioration des techniques agricoles et la mécanisation des cultures.







Évolution des unités de travail annuel (UTA) et du nombre d'hectares par exploitations de la PRA du Plateau d'Evreux-Saint-André (source : Agreste)

V.3.11. Organisation de l'économie locale

Les circuits de commercialisation du territoire sont essentiellement caractérisés par des filières longues et organisées. Ces filières sont intégrées en coopératives, notamment pour les céréales, les oléo-protéagineux, le lin et le lait.

En parallèle de l'agriculture à vocation d'exportation, un tissu d'activités agricoles territorialisées est en place dans la petite région agricole avec des filières organisées en circuits courts et de proximité incluant des activités de transformation sur place. Les circuits courts sont toutefois encore peu répandus et contribuent modestement à l'économie locale, largement dominée par les filières longues. Sur l'ensemble de la Haute-Normandie seuls 12% des agriculteurs commercialisent en circuits courts, ce qui est bien loin des 21% nationaux. (PDR Haute-Normandie)

Les potentialités agronomiques des sols du territoire favorisent en effet les exploitations par grandes cultures, contrairement au paysage bocager caractéristique de la Normandie plus propice à l'élevage et aux exploitations de petite taille.

L'offre des terres agricoles disponibles est peu diversifiée et est orientée vers un mode de culture intensive, inscrite dans les circuits longs et freinant l'installation de cultures peu demandeuses d'espaces, dont les maraîchers notamment. Les particularités du territoire ne permettent pas la mise en place aisée de circuits courts et les points de vente collectifs peinent à s'installer.





V.3.12. Foncier

Le prix des terres agricoles (terres et prés non bâtis) est estimé selon la moyenne triennale 2015-2017, en euros couverts par hectare.

Le prix des terres libres de la petite région agricole est supérieur de 8% à celui des terres libres de l'Eure tandis que le prix des terres louées du Plateau d'Evreux-Saint-André est inférieur de 4% à ce qui est observé dans le reste du département. Malgré une forte baisse de la valeur de ses terres de 2011 à 2012 la petite région agricole est aujourd'hui une de celles avec les prix les plus élevés au sein du département pour les terres libres. La valeur des terres louées de la PRA est, de 2010 à 2017, constamment inférieure à la moyenne du département.

Prix moyen des terres agricoles (€ courant/ha) :

Occupation des terres	Territoire	Prix moyen des terres agricoles (2015-2017)				
Terres libres	Plateau d'Evreux- Saint-André	10 023 €/ha				
	Eure	8 997 €/ha				
Terres louées	Plateau d'Evreux- Saint-André	6 987 €/ha				
	Eure	7 403 €/ha				

Le prix moyen courant des terres du Santerre est comparé à celui du Plateau du Neubourg. Le Plateau du Neubourg est la petite région agricole voisine du Plateau d'Evreux-Saint-André, située également dans l'Eure. L'orientation technico-économique des exploitations y est légèrement différente avec une plus grosse proportion des exploitations uniquement en polyculture-élevage.

Selon la Safer, au sein de la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André, le prix moyen courant des terres agricoles connaît une augmentation de 32 % pour les terres libres et de 40 % pour les terres louées entre 2010 et 2017.

Les terres agricoles du Plateau du Neuboug connaissent une augmentation similaire pour les terres libres et encore plus importante pour les terres louées.

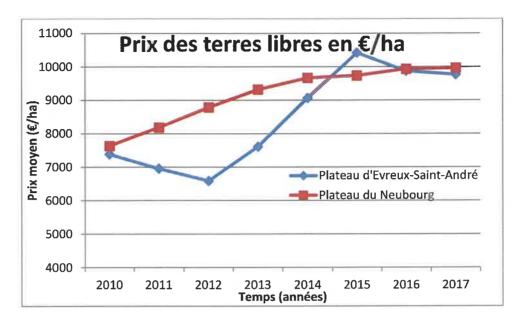
Évolution du prix (€ courant/ha) des terres agricoles dans le Plateau d'Evreux-Saint-André et le Plateau du Neubourg entre 2010 et 2017 (source : Safer) :

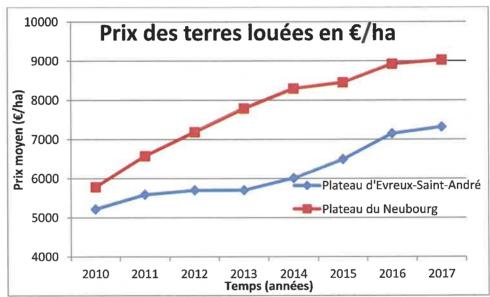
Territoire	Occupation des terres	Prix moyen courant en 2010	Prix moyen courant en 2017	Evolution 2010-2017
Plateau d'Evreux-Saint-André	Terres libres	7 390 €	9 770 €	32%
Plateau d Evreux-Saint-Andre	Terres louées	5 220 €	7 320 €	40%
Plateau du Neubourg	Terres libres	7 640 €	9 970 €	30%
Plateau du Neubourg	Terres louées	5 780 €	9 020 €	56%

Avril 2020 Page **62** sur **152**









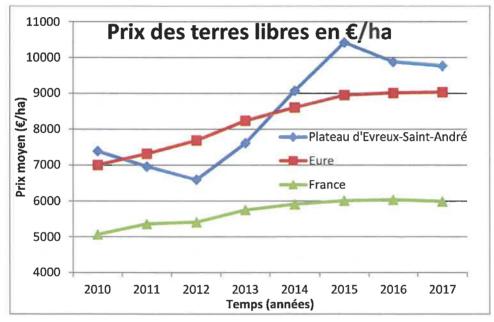
La pression foncière est toute aussi frappante en comparant le prix moyen des terres agricoles du Plateau d'Evreux-Saint-André avec celui de l'Eure et de la France métropolitaine. En 2017 dans le Plateau d'Evreux-Saint-André, le prix moyen courant des terres agricoles est de 9 770 €/ha pour les terres libres (soit + 8 % par rapport à la moyenne de l'Eure et + 63 % par rapport à la moyenne nationale) et de 7 320 €/ha pour les terres louées (soit - 4 % par rapport à la moyenne de l'Eure et + 56 % par rapport à la moyenne nationale).

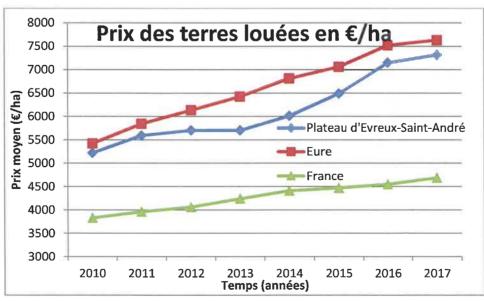




Évolution du prix du foncier dans le Plateau d'Evreux-Saint-André, dans l'Eure et en France entre 2010 et 2017 (source : Safer) :

Territoire	Occupation des terres	Prix moyen courant en 2010	Prix moyen courant en 2017	Evolution 2010-2017
Plateau d'Evreux-Saint-André	Terres libres	7 390 €	9 770 €	32%
Plateau d Evreux-Saint-Andre	Terres louées	5 220 €	7 320 €	40%
Fire	Terres libres	7 000 €	9 030 €	29%
Eure	Terres louées	5 420 €	7 630 €	41%
France	Terres libres	5 070 €	5 990 €	18%
	Terres louées	3 830 €	4 690 €	22%





Le fort potentiel agricole des terres du Plateau d'Evreux-Saint-André, notamment pour les grandes cultures, justifie leur prix élevé par rapport à la moyenne Française.





VI. DETERMINATION DU PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre pertinent de l'étude d'impact est dépendant des paramètres économiques et sociaux du territoire. La délimitation du périmètre de l'étude d'impact sera réalisée en fonction des activités économiques et du contexte agricole local. Le périmètre est établi en cohérence avec le contexte économique local et des indicateurs statistiques recueillis lors de l'état des lieux.

VI.1. Contexte agricole

Le Plateau d'Evreux-Saint-André est marqué par un sol à dominante limoneuse, avec beaucoup de limons à silex. Ces sols recouvrent une couche argileuse, parfois plus affleurante. Le territoire est constitué d'un paysage cultivé entaillé par des zones forestières.

Le Plateau d'Evreux-Saint-André, situé à l'est de la Normandie, dispose de grands espaces cultivables propices à l'installation de grandes cultures céréalières et oléo-protéagineuses. L'agriculture de cette petite région agricole se caractérise notamment par une production en masse de céréales et par des systèmes en polyculture. La majorité des exploitations du Plateau d'Evreux-Saint-André sont des moyennes ou grandes exploitations agricoles orientées en culture de céréales et d'oléoprotéagineux.

La partie ouest de l'Eure, dès la sortie du Plateau d'Evreux-Saint-André, est caractérisée par une majorité d'exploitations en polyculture-polyélevage avec une dominance des exploitations en bovins-lait-viande lorsqu'on se rapproche de la côte.





VI.2. Analyse de l'agriculture

Le Plateau d'Evreux-Saint-André, qui représente 21,6% de la surface de l'Eure pour 22,2% de sa SAU concentre le tiers des cultures d'oléo-protéagineux du département. La part de chaque culture de la petite région agricole dans le département est présentée dans le tableau suivant.

Répartition de la SAU dans l'Eure et la PRA en 2017 (RPG 2017) :

Cultures	SAU Eure 2017	SAU Plateau d'Evreux- Saint-André 2017	Part de la PRA dans le département de l'Eure
SAU totale	366 505 ha	81 365 ha	22%
Céréales	198 185 ha	51 493 ha	26%
Oléagineux	53 937 ha	16 628 ha	31%
Surfaces en herbe / fourrage	58 234 ha	4 340 ha	7%
Lin fibre	19 986 ha	3 170 ha	16%
Protéagineux	7 948 ha	2 494 ha	31%
Gel	5 223 ha	1 719 ha	33%
Autres cultures	16 425 ha	990 ha	6%
Légumes/fleurs/fruits	6 567 ha	531 ha	8%

Les cultures actuellement exploitées sur le site d'implantation du projet sont des céréales, des oléagineux et du lin.

VI.3. Analyse de l'emploi

Les actifs agricoles de l'Eure sont inégalement répartis sur le territoire. Le Plateau d'Evreux-Saint-André représente 22% de la surface du territoire mais seulement 16% des actifs agricoles. Ce phénomène est dû à la configuration des exploitations de la PRA : le plateau très céréalier conduit à une majorité d'exploitations de grande et moyenne taille, avec un nombre d'UTA par hectare très faible. De plus l'élevage, une activité qui demande plus de main d'œuvre que les cultures, est très peu présent.

Le secteur tertiaire est très représenté parmi les actifs de la petite région agricole, qui représente 35% des actifs du secteur tertiaire de l'Eure. La présence de l'agglomération d'Evreux au nord de la PRA est responsable de ce phénomène : la commune d'Evreux à elle seule regroupe 63% des actifs du secteur tertiaire du Plateau d'Evreux-Saint-André, soit 15,6% de ceux du département.

Le nord du Plateau d'Evreux-Saint-André, autour de l'agglomération d'Evreux, est donc tourné vers le secteur tertiaire tandis que le reste de la PRA est plus agricole.

Avril 2020 Page 66 sur 152





VI.4. Synthèse régionale

La Normandie est marquée par un contraste entre la partie occidentale et la partie orientale. Ce contraste se retrouve sur la géomorphologie, la démographie, les activités agricoles et l'économie du territoire.

L'est de la Normandie est constitué d'un sol calcaire, meuble et profond, correspondant au nord-ouest du bassin parisien. La partie orientale de la Normandie est dominée par des paysages plats des plateaux calcaires à faiblement vallonnés en plaine. De grandes cultures de céréales et de légumes occupent le paysage agricole.

Le Plateau d'Evreux-Saint-André est principalement constituée d'un sol limoneux occupé par de grandes exploitations végétales cultivées en polyculture. Les cultures exploitées au sein de cette petite région agricole sont représentatives des filières agricoles impactées par le projet, mais dans des proportions différentes.

VI.5. Choix du périmètre du territoire pertinent retenu.

Les terres agricoles impactées par la construction du projet à Guichainville et Angerville-la-Campagne se situent au nord du territoire du Plateau d'Evreux-Saint-André, en bordure de la ville d'Evreux. En prenant en considération les orientations culturales des terres agricoles disparues en conséquence du projet, l'économie impactée par la baisse de ces productions agricoles correspond à une agriculture de type polyculture. La polyculture est l'activité agricole dominante de la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André.

Compte tenu des informations disponibles et de l'état initial de la Normandie, la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André constitue donc le territoire le mieux adapté et le plus cohérent pour réaliser l'étude de l'impact agricole de ce présent projet. L'échelle d'interprétation des données de la petite région agricole est effectivement cohérente avec le dimensionnement des exploitations impactées, aussi bien en termes d'étendues des exploitations qu'en termes d'échanges économiques sur le territoire.

L'aire d'étude est donc clairement identifiée comme étant le périmètre de la petite région du Plateau d'Evreux-Saint-André. Ce territoire s'étend sur une superficie d'environ 130 020 ha et recense 81 365 ha de SAU en 2017.

Le territoire pertinent retenu pour l'étude d'impact agricole dans le cadre de la réalisation du projet à Guichainville et Angerville-la-Campagne est <u>la petite région du</u> Plateau d'Evreux-Saint-André.





VII. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PLATEAU D'EVREUX-SAINT-ANDRE

VII.1. HYDROLOGIE

VII.1.1. Les masses d'eaux de surface continentales

Les masses d'eau concernées par la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André sont les suivantes :

- H421: L'Avre de sa source au confluent du ruisseau du Buternay (exclu)
- H422 : Le ruisseau du Buternay de sa source au confluent de l'Avre (exclu)
- H423 : L'Avre du confluent du ruisseau du Buternay (exclu) au confluent de la Meuvette (exclu)
- H425 : L'Avre du confluent de la Meuvette (exclu) au confluent de l'Eure (exclu)
- H426 : L'Eure du confluent de l'Avre (exclu) au confluent de la Vesgre (exclu)
- H430 : L'Eure du confluent de la Vesgre (exclu) au confluent du ruisseau de l'Etang (inclus)
- H431 : L'Eure du confluent du ruisseau de l'Etang (exclu) au confluent du ruisseau d'Autheuil (inclus)
- H432 : L'Eure du confluent du ruisseau d'Autheuil (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)
- H434 : L'Iton du diffluent du bras forcé de Verneuil à sa perte karstique
- H435 : L'Iton de sa perte karstique au confluent du Rouloir (exclu)
- H436: Le Rouloir de sa source au confluent de l'Iton (exclu)
- H437 : L'Iton du confluent du Rouloir (exclu) au confluent de l'Eure (exclu)

H438 : L'Eure du confluent de l'Iton (exclu) au confluent de la Seine (exclu)

H621

Bassins versants du Plateau d'Evreux-Saint-André

H438

H432

H431

H436

H438

H436

H438

H426

H438

H426

H438

H426

H438

H426

H438

H426

H438

H426

H438

H438

H4416

H4416

H4416





VII.1.2. État des masses d'eau superficielles

Selon l'état des masses d'eau du territoire mesuré en 2010-2011 et en 2011-2013, l'état écologique et chimique de l'Avre, l'Eure, l'Iton et leurs affluents est moyen à bon.

		Année		Etat		Etat
Code bassin		de	Etat	physico-	Etat	chimique
versant	Nom masse d'eau	mesure	écologique	chimique	biologique	(hors HAP)
		2011-				
H421	L'Avre de sa source au confluent du ruisseau du Buternay (exclu)	2013	3	3	2	
		2011-				
H422	Le ruisseau du Buternay de sa source au confluent de l'Avre (exclu)	2013	3	3	3	
	L'Avre du confluent du ruisseau du Buternay (exclu) au confluent de la Meuvette	2011-				
H423	(exclu)	2013	2	2	2	1
		2011-				
H425	L'Avre du confluent de la Meuvette (exclu) au confluent de l'Eure (exclu)	2013	3	3	2	1
		2010-				
H426	L'Eure du confluent de la Voise (exclu) au confluent de la Vesgre (exclu)	2011	3	3	2	
H430 + H431		2011-				
+H432	L'Eure du confluent de la Vesgre (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)	2013	2	2	2	1
		2011-				
H434	L'Iton du diffluent du bras forcé de Verneuil à sa perte karstique	2013	2	2	2	1
		2010-				
H435 + H437	H435 + H437 L'Iton de sa perte karstique au confluent de l'Eure (exclu)	2011	3	3	2	1
		2011-				
H436	Le Rouloir de sa source au confluent de l'Iton (exclu)	2013	2	2	2	1
		2011-				
H438	L'Eure du confluent de l'Iton (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	2013	3	2	3	1
			** **			

Etat des masses d'eau du territoire en 2010-2011 (Source : Qualit'Eau, AESN, 2019). Les classes d'état des cours d'eau "0", "1", "2", "3", "4" et "5" signifie "non suivi", "Très bon", "Bon, "Moyen", "Médiocre" et "Mauvais", respectivement.





VII.2. Conditions climatiques

L'Eure est le département le plus sec de la Normandie. Avec en moyenne 120 jours par an au cours desquels il a plus au moins 1 mm pour environ 655 mm par an à Guichainville les précipitations sont fréquentes mais peu abondantes.

Les mois les plus chauds sont juillet et août, avec des températures comprises entre 12 et 25°C. Le mois le plus froid est celui de janvier avec des températures comprises entre 0,8 et 6,7°C. Les précipitations les plus importantes de l'année sont enregistrées en décembre et avec 68 mm de pluie. (Source : Météo-France)

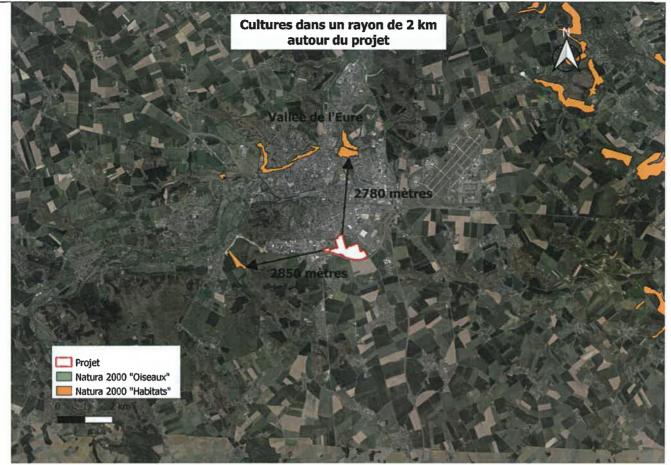
VII.3. La faune et la flore

VII.3.1. *Les NATURA 2000*

Il n'y a aucun site Natura 2000 sur les communes de Guichainville ou Angerville-la-Campagne. Le site NATURA 2000 le plus proche du projet est la Vallée de l'Eure (FR2300128). Cette zone Natura 2000 est fragmentée, avec l'îlot le plus proche situé à 2 780 mètres du projet. Il s'agit de la seule zone Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet.







VII.3.2. Les autres zones du patrimoine naturel et paysager

Le site d'implantation du projet de la zone d'activités Long-Buisson se situe à une distance de :

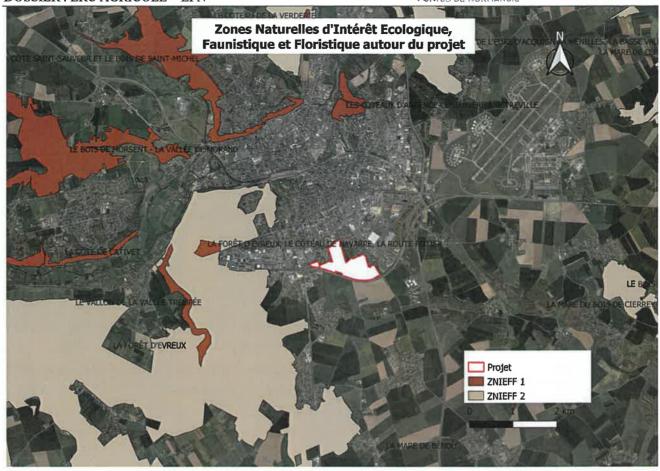
- 1 300 mètres de la ZNIEFF de type 2 de La forêt d'Evreux (230000816);
- 2 280 mètres de la ZNIEFF de type 1 du La forêt d'Evreux, le coteau de Navarre, la route Potier (230015413);
- 2 700 mètres de la ZNIEFF de type 1 Les coteaux d'Argence-Censurière à Nétreville (230030949);
- 2 950 mètres de la ZNIEFF de type 1 de Le Vallon de la vallée trempée (230030894);
- 3 100 mètres de la ZNIEFF de type 1 La côte Saint-Sauveur et le bois de Saint-Michel (230009149);
- 3 750 mètres de la ZNIEFF de type 1 Le bois de Morsent la vallée de Morand (230009150);
- 3 850 mètres de la ZNIEFF de type 2 La vallée de l'Eure d'Acquigny à Menille, la basse vallée de l'Iton (230009110);
- 4 150 mètres de la ZNIEFF de type 1 de La cote de Cativet (230009151).

Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 sont cartographiées ci-dessous.





DOSSIER: ERC AGRICOLE - EPN







VIII. INCIDENCES DU PROJET

VIII.1. EFFETS ET INCIDENCES

Le projet consiste en la réalisation d'une opération d'aménagement prévoyant la création de foncier cessible à destination d'activités tertiaires et commerciales (parc d'activité) et d'un centre aqualudique intercommunal sur les communes de Guichainville et Angerville-la-Campagne. L'implantation du projet est prévue 55ha 21a 23ca de parcelles agricoles. Les incidences du projet sur l'activité agricole Plateau d'Evreux-Saint-André font l'objet de l'étude de ce chapitre.

La distinction entre un effet et une incidence du projet peut être relativement ambiguë, prenant une connotation différente selon la sensibilité et la potentialité des milieux affectés par le projet. Il est ainsi important de rappeler quelques notions élémentaires.

Un effet constitue le résultat ou plus généralement la conséquence du projet. En soit, un effet prend en compte la dimension factuelle du milieu affecté. A titre d'exemple, un effet est représenté par la consommation de l'espace ou la production de déchet (effets structurels), ou encore par l'émission d'un polluant (effet fonctionnel).

Une incidence constitue la répercussion du projet sur le milieu. Il s'agit de la transposition de l'évènement transcrit sur une échelle de valeur. En soit, l'incidence peut être traduite par le croisement entre l'effet du projet et la sensibilité du milieu environnant de ce même projet.





VIII.2. EFFETS DIRECTS

Les effets directs résultent des conséquences immédiates du projet. Ils traduisent ainsi les répercussions de l'ouvrage dans les dimensions spatiale et temporelle.

VIII.2.1. *La SAU*

Le projet consommera 55 ha 21 a 23 ca de terres agricoles, dont 6 080 m² en jachère depuis plus de 5 ans (sources cartographies PAC). Il sera donc retenu pour le calcul de la compensation agricole la surface de 54 ha 60 a 43 ca.

Pour déterminer les cultures impactées, ont été pris en compte les emblavements réalisés de 2010 à 2017 sur les parcelles du projet.

Cultures		S	Surface (déclarée	e par anı	née (ha)			Moyenne	Pourcentage
Cultures	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	(ha)	représenté
Blé tendre	41,42	16,24	45,4	45,4	12,23	45,28	44,73	16,25	33,37	74,2%
Colza	0	0	0	0	14,63	0	7,6	23,94	5,77	12,8%
Lin	4	29,17	0	0	4,59	0	0	0	4,72	10,5%
Moutarde	0	0	0	0	0	0	0	4,67	0,58	1,3%
Féverole	0	0	0	0	0	0	2,27	0	0,28	0,6%
Jachère de 5										
ans ou moins	0	0	0	0	0	0,61	0,61	0,61	0,23	0,5%
Total	45,42	45,41	45,4	45,4	31,45	45,89	55,21	45,47	44,96	100,0%

(Source déclaration PAC à partir des cartographies RPG)

La synthèse de ce tableau, en excluant les cultures représentant moins de 2% de la surface du projet considérées non significatives, donne un assolement moyen repris dans les tableaux suivant :

Cultures	Superficie correspondante (hectares)	Pourcentage de l'assolement
Blé tendre	41,54 ha	76%
Colza	7,19 ha	13%
Lin	5,88 ha	11%
TOTAL	54,61 ha	100%





VIII.2.2. La production agricole et le chiffre d'affaires

Suivant les sources AGRESTE et SCEES, les rendements moyens des 3 dernières années des cultures sont :

	Moyenne	2015	2016	2017
Blé	8,2 t/ha	9,3 t/ha	6,7 t/ha	8,5 t/ha
Colza	3,8 t/ha	4, t/ha	3,4 t/ha	4, t/ha
Lin	6,7 t/ha	7,1 t/ha	6,8 t/ha	6,1 t/ha

Compte tenu des éléments précédents, des rendements de référence (agreste) et des prix moyens constatés, le chiffre d'affaires moyen de la zone du projet peut être approché ainsi :

Culture	Surface	Part	Rendement	Prix	Produit ha	Part moyenne
Blé tendre	41,54 ha	76%	8,2 t/ha	180 €/t	1 476 €	1 123 €
Colza	7,19 ha	13%	3,8 t/ha	400 €/t	1 520 €	200 €
Lin	5,88 ha	11%	6,7 t/ha	600 €/t	4 020 €	433 €
TOTAL	54,60 ha	100%			CA MOYEN	1 756 €/ha
					Surface	54,60 ha
					Montant	95 861 €

Cela représente pour la disparition de surfaces agricoles du projet une perte de 95 861 €/an.

VIII.2.3. Le prix du foncier

Le Plateau d'Evreux-Saint-André a connu récemment une forte hausse du prix du foncier, particulièrement pour les terres louées.

Le prix moyen courant des terres agricoles a connu une augmentation de 32 % pour les terres libres et de 40 % pour les terres louées de 2010 à 2017. Le prix des terres agricoles libres du Plateau d'Evreux-Saint-André est en 2017 8% plus élevé que dans l'Eure et 63% plus élevé que la moyenne française. Au niveau des terres occupées il est 4% inférieur à celui de l'Eure et 56% supérieur à la moyenne française.

VIII.2.4. *L'écologie*

Aucune incidence n'est à prévoir sur les zones naturelles. Aucune destruction de corridor écologique n'est identifiée.





VIII.3. EFFETS INDIRECTS

Les effets indirects traduisent un lien de causalité à l'origine des effets directs du projet. Les effets indirects peuvent concerner une conséquence éloignée dans l'espace ou dans le temps. Les répercussions des effets indirects sont potentiellement aussi importantes que celles engendrées par les effets directs.

Les effets indirects prennent en compte les effets de chaînes occasionnés par une succession d'événements indirectement liés au projet, ou encore les effets induits par le même projet sur des dimensions sociales ou économiques par exemple.

VIII.3.1. La SAU

Aucune incidence indirecte du projet sur la surface agricole exploitée dans la petite région agricole n'est à prévoir. Aucune exploitation tierce n'est pénalisée par la construction du parc d'activités.

VIII.3.2. La production agricole

Le projet n'a pas d'effet indirect notable sur l'agriculture. La réalisation du projet n'aura pas de répercussion dommageable sur l'économie agricole à l'échelle de la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André.

VIII.3.3. Incidence sur le chiffre d'affaires

La production agricole de la petite région agricole hors zone de projet n'est pas impactée par la baisse de production des exploitants concernés par le projet. Le projet n'aura pas d'incidence sur le chiffre d'affaires des autres exploitations du Plateau d'Evreux-Saint-André.

VIII.3.4. Prix du foncier

La disparition de terres agricoles pour la réalisation de la zone d'activité du Long-Buisson III aura une incidence sur le foncier, car il s'agit d'une perte de l'offre.

Différents facteurs ont une influence sur le prix des terres agricoles : la taille de la parcelle, son potentiel économique, sa disponibilité, son éloignement par rapport aux centres urbains, l'acheteur...

Le prix du foncier augmente de façon constante depuis les années 1990 en raison d'un déséquilibre entre la demande et l'offre des terres agricoles disponibles. S'agissant d'une perte nette de la SAU du territoire, le projet peut ainsi avoir une incidence indirecte sur les autres terres agricoles du territoire. L'urbanisation est la première cause de diminution des surfaces agricoles en France mais d'autres facteurs comme le boisement de terres entrent également en jeu.

Toutefois, le nombre de facteurs jouant sur le prix des terres à l'échelle de la région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André rend cette incidence non quantifiable.





VIII.3.5. L'écologie

Aucune incidence indirecte n'est à prévoir sur les zones naturelles. Le projet n'a pas d'incidence majeure sur une quelconque zone naturelle protégée, même éloignée de l'emprise du projet.





VIII.4. EFFETS TEMPORAIRES ET PERMANENTS

Les effets du projet liés à la dimension temporelle peuvent être dissociés en deux catégories:

- les effets temporaires : Ils ont des répercussions limitées dans le temps. Leur intensité s'atténue soit immédiatement, soit progressivement jusqu'à disparaître.
- les effets permanents : L'implantation du projet occasionnera des effets qui se manifesteront tout au long de la vie de l'ouvrage.

L'ampleur des effets du projet est indépendante de leur caractère temporaire. Bien que réversible, un effet temporaire peut ainsi avoir une lourde répercussion sur l'environnement.

VIII.4.1. La SAU

L'emprise du projet engendre une perte définitive de la SAU agricole, occasionnant un effet permanent sur la diminution de la SAU agricole.

VIII.4.2. La production agricole

La perte de SAU engendre une perte de production agricole au niveau de la petite région agricole.

En revanche, une modification des systèmes de production ou de l'orientation technico-économique des exploitations peut à terme atténuer l'intensité de la perte de production agricole et la voir disparaître.

L'effet du projet est d'ordre temporaire avec une ampleur plus faible pour les exploitants les moins impactés. De plus, à l'échelle de la petite région agricole, la baisse de production engendrée par le projet est négligeable. L'atténuation de l'effet du projet sur la production agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André est immédiate et donc temporaire.

VIII.4.3. *Le chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires des exploitants est directement lié à la SAU et à la production agricole des exploitants. De plus, le chiffre d'affaires dépend aussi du cours et des marchés des productions agricoles. La répercussion du projet sur le chiffre d'affaires à moyen et long termes est donc peu évidente à quantifier à partir des données disponibles.

A l'échelle des exploitants, l'effet temporel du projet dépendra de la capacité des agriculteurs à augmenter leur production agricole de façon rentable.





A l'échelle de la petite région agricole, la baisse de production des exploitants impactés par le projet est immédiatement atténuée et a donc un effet temporaire sur le chiffre d'affaires du Plateau d'Evreux-Saint-André.

VIII.4.4. Le prix du foncier

Le prix du foncier tend à augmenter en conséquence de la baisse de l'offre des terres agricoles disponibles. La perte des SAU diminue l'offre en terres agricoles du territoire. Le projet engendre donc un effet irréversible et permanent sur le prix du foncier.

VIII.4.5. Les travaux

La phase de construction engendrera des nuisances environnementales occasionnées par les poussières, les vibrations, le bruit ou encore le trafic des engins et véhicules du chantier. Ces effets se produiront seulement pendant la phase de travaux et auront un caractère temporaire.

Cependant, les travaux doivent impérativement se dérouler en intégrant une correction des dommages potentiels du chantier sur l'environnement. Une modification de la structure des sols, d'un espace remarquable ou encore une pollution des eaux peut avoir des conséquences permanentes et irréversibles sur la biodiversité et les activités agricoles du territoire concerné.





VIII.5. EFFETS CUMULATIFS

L'effet de l'activité du projet se combine avec celui des activités existantes et des autres projets en cours d'instruction. Le cumul des effets séparés de cet ensemble d'activités peut conduire à un effet synergique. En soit, un effet supérieur à la somme des effets élémentaires est susceptible de se produire.

La présente étude d'impact assure la compatibilité de l'étude d'incidence du centre urbain sur le domaine agricole avec les projets présents sur le territoire. Ainsi, les projets appartenant au territoire du Plateau d'Evreux-Saint-André sont recensés à partir des informations disponibles dans la base de données de la DREAL dénombrant les projets en cours dans le territoire concerné.

Il y a un projet notable ayant une incidence sur le monde agricole autour d'Evreux : la déviation sudouest d'Evreux.

Cette infrastructure routière de 7,3 km, dont la mise en service est prévue pour 2024, reliera la déviation sud est (RN 1013) et la déviation de Parville pour achever la déviation d'Evreux par la RN13.

Le préfet de l'Eure anime tous les ans le comité de suivi de mise en œuvre des engagements environnementaux et paysagers des porteurs du projet. Des mesures de reboisement ont déjà été réalisées et d'autres sont prévues.

Le calcul de l'impact des effets cumulatif des activités et projets situés à proximité d'Evreux sur l'agriculture locale sera basé sur l'évolution du prix des terres agricoles. L'augmentation de la demande et la raréfaction des terres agricoles sont les principaux facteurs d'augmentation du prix de la terre agricole. Il sera considéré pour ce dossier que le cumul des projets consommant de la terre agricole est responsable de l'augmentation de leur prix.

Les prix des terres agricoles libres et louées ont augmenté respectivement de 2 380 € et de 2 100 € par hectare de 2010 à 2017, soit en moyenne une augmentation de 2 240€ par hectare. Cela représente 280 €/ha/an.





VIII.6. ESTIMATION DU MONTANT DES IMPACTS (complément en date du 10/09/2020)

Il est développé ci-dessous le calcul du montant des impacts collectifs sur la filière agricole dans son ensemble, en se basant sur le cadre méthodologique régional de compensation agricole collective édité en décembre 2019.

VIII.6.1. Perte de la valeur ajoutée :

Pour le calcul des effets sur la filière il a été pris en compte le chiffre d'affaires moyen du secteur du projet. Cela permet d'intégrer des cultures spécifiques par exemple pouvant modifier fortement des enjeux.

Pourquoi choisir le chiffre d'affaires? Le chiffre d'affaires des exploitants est pris en compte dans la rémunération de l'exploitant certes, mais il sert également à payer les charges donc les filières amont agricoles.

Le chiffre d'affaires sert à payer les charges suivantes :

✓ Rémunération de l'exploitant d'exploitation (exclus du chiffrage, car aucun impact),

✓ En amont:

- Achats de marchandise (semences, gazole, aliments, produits phytosanitaires...)
- Les animaux : achats d'animaux (porcs engraissement, reproducteurs, volailles...)
- Les équipements par les dotations aux amortissements : (tracteurs, outils...)
- Les réparations et l'entretien des matériels et des bâtiments (pneus, soudures, ouvrages hydrauliques, couverture ponctuelle de bâtiment, peinture...)
- La masse salariale

✓ Autres

- Autres impôts fonciers et taxes
- Les produits et charges financières

Travailler sur la perte de chiffre d'affaires permet d'intégrer la partie amont de la filière.

Le projet va engendrer une perte annuelle de chiffre d'affaires agricole dû à la disparition du foncier d'environ 95 871€ (1 756 €/ha/an), calculé au paragraphe VIII.2.2 à partir des cultures réalisées sur le site du projet. Ce chiffre a été calculé en fonction des cultures présentes sur les parcelles et de leur prix de vente par l'agriculteur.





VIII.6.2. Le fermage :

Il parait pertinent de retirer le montant du fermage de cette valeur ajoutée c'est-à-dire le fermage moyen du Plateau d'Evreux-Saint-André (169,3 €/ha – source barème fermage agricole), qui est une charge ne concernant pas le secteur agricole, mais le propriétaire qui a déjà été indemnisé lors de l'expropriation.

VIII.6.3. Rémunération de l'agriculteur :

La rémunération nette de l'agriculteur doit être retirée, car elle a déjà été compensée par l'expropriation. Pour l'Eure, le revenu moyen agricole 2017 a été de 62M€ (source Chambre Agriculture) pour une SAU de 370 000ha (source Préfecture) soit 168€/ha.

VIII.6.4. Impact sur la perte de valeur ajoutée de la sphère agricole :

Concernant la filière amont et aval, l'impact est très difficile à approcher, car fort dépendant de plusieurs paramètres :

- 1- Perte de foncier (10ha/h en France environ)
- 2- Les changements climatiques
- 3- Le marché mondial
- 4- La restructuration des exploitations avec une perte importante de l'activité d'élevage pour des raisons économiques.
- 5- L'arrivée sur le marché de matières premières de pays tiers émergeant.
- 6- La restructuration des entreprises
- 7- Les retraites

Il paraît difficile de mettre toute l'évolution du marché sur la simple perte de surfaces agricoles françaises.

Pour cette partie et compte tenu de chiffres connus, ont été retenues les références du département soit :

Ensemble des exploitations				
		2000	2010	Evol
Superficie agricole utilisée	<u>hectare</u>	385 464	376 981	-8 483

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

Rappel des données du guide :

- Valeur ajoutée salarié agroalimentaire : 57 900€
- Valeur ajoutée salarié para agricole : 1.5 SMIC ± 40% de charges soit : 30 719€



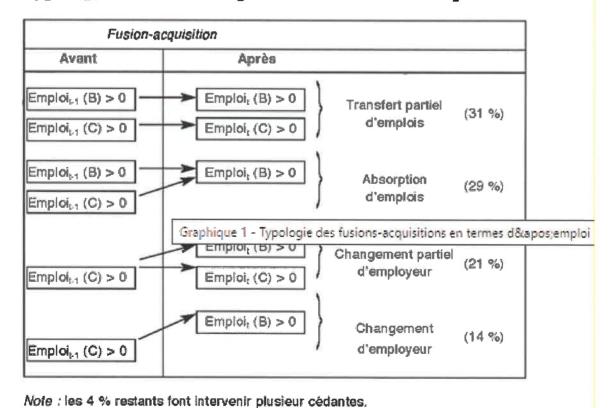


Précédemment il a été observé une perte de 291 emplois pleins temps dans les exploitations de 2000 à 2010 (Chapitre V.3.10.2 page 58). Il s'agit là d'un chiffre brut qui cache aussi les impacts précédemment énumérés autres que la perte de foncier.

Matthieu BUNEL Richard DUHAUTOIS Lucie GONZALEZ

Effets de court terme des restructurations sur l'emploi : une analyse sur données françaises (1996-2005)

Graphique 1 Typologie des fusions-acquisitions en termes d'emploi



Source : revue Française économie





De ce tableau sont retenus la part des pertes d'emplois dus aux autres impacts que la perte de foncier à 21+14% = 35%.

Il est estimé la part de salarié directement impacté par la perte de foncier à : 291 x (1-0,35) = 189

La perte de valeur ajoutée dans la sphère agricole en se référant de la période 2000 à 2010 peut être estimée ainsi :

Perte salariés	291		
Coefficient réduction	35%		
Emplois perdus	189,15	VA	Perte
Para agricole perdu	<mark>62</mark>	57 900 €	3 589 800 €
Agroalimentaire perdu	127,15	30 719 €	3 905 921 €
		Total	7 495 721 €
		SAU perdue	8 483 ha
		Montant	<mark>884 €</mark>

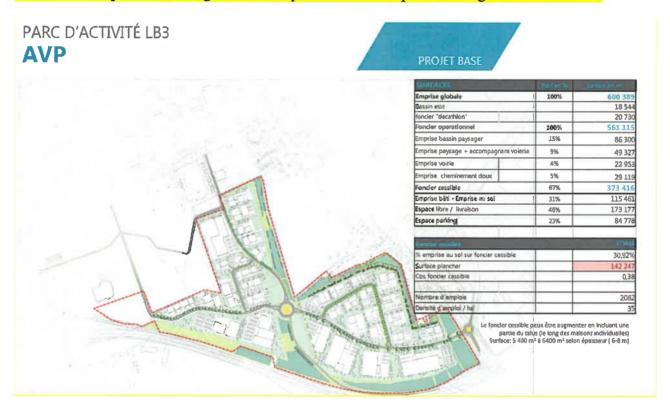




VIII.6.5. *Impact Biodiversité*:

Le guide retient une perte de biodiversité de 558€/ha en l'attribuant uniquement à la perte de foncier agricole ce qui semble très réducteur.

Concernant ce point sont intégrées les compensations faites par l'aménagement de la zone :



Dans le projet il est prévu une surface enherbée de 8ha63 environ avec une marre dont l'impact biodiversité peut être estimé selon Chevassus au Louis à 5e/m² de mare et 600€/ha d'herbe ce qui peut représenter ici : 10 000€ environ.





Il est également prévu 4.53ha de paysage de voirie comprenant un enherbement et des arbres. Selon Chevassus au Louis l'impact biodiversité serait de :

Arbres					
Fixation carbone	115 €/ha/an				
Capacité stockage long					
terme	207 €/ha/an				
cycle eau quantitative	100 €/ha/an				
Qualité eau	90 €/ha/an				
Protection du sol, érosion	100 €/ha/an				
Biodiversité des espèces	<mark>70 €/ha/an</mark>				
Valeur récréative	200 €/ha/an				
Total	882 €/ha/an				
Sol enherbé					
Hors fixation carbone	450 €/ha/an				
Total	1 332 €/ha/an				
Surface	4ha93a				
Montant	6 570 €				

L'impact biodiversité lié au projet est estimée à 10 000€ + 6570€ = 16 570€ ce qui fait pour les 54ha60a une valeur arrondie de **300€/ha/an**.





VIII.6.6. <u>Calcul du montant de l'impact collectif:</u>

Le tableau ci-dessous reprend les éléments retenus précédemment et calculs le montant de l'impact collectif :

CA Amont et Agri	<mark>95 861 €</mark>	a	
CA Amont et Agri	1 756€/ha	b	b=a/p
Fermage	-169€/ha	c	
Rémunération nette Exploitant	<mark>-168€/ha</mark>	d	
Sphère agricole	<mark>884€/ha</mark>	e	
Total	<mark>2 302€/ha</mark>	f	F=b-c-d+e
Total	125 690 €	g	g=f*p
Nombre d'années	7 ans	h	l <mark>.</mark>
Taux	<mark>4,00%</mark>	i	
Valeur actualisée	754 398 €	j	va(i;h;g)
Valeur Environnementale	558€/ha/an	Ī	
Compensation du projet	-300€/ha/an		
Solde compensation	258€/ha/an	k	
Nombre d'années	20 ans	1	
Taux	4,00%	m	
Valeur ENV actualisée	3 506 €	n	va(m;l;n)
TOTAL	<mark>757 904 €</mark>		o=n+j
SURFACE	54,ha60a	p	
Impact Ha	13 881€/ha	_	q=o/p

Le montant estimé de l'impact collectif sur la filière agricole est de 757 904 €, soit 13 881 €/ha environ.





IX. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

IX.1. EFFETS DU PROJET

Les effets négatifs notables du projet sur l'activité agricole de la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André sont les suivants :

- Perte de la production agricole
- Perte du foncier agricole d'une superficie de 55ha 21a 23ca soit 0,068 % de la SAU totale de la petite région agricole. La conséquence de la perte du foncier est une baisse de l'offre faisant augmenter le prix du foncier.
- Perte du chiffre d'affaires agricole. La perte du chiffre d'affaires total suite au projet est de 95 861 €/an sur la zone impactée.

IX.2. **ÉVITEMENT**

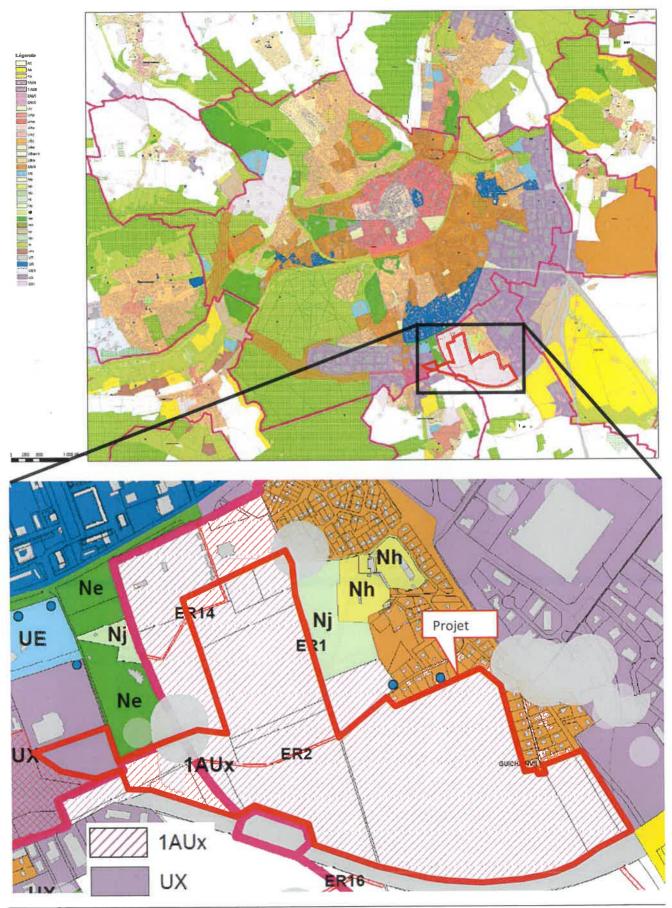
IX.2.1. Classement au Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le choix du site s'est tourné vers un territoire déjà identifié pour le développement urbain au niveau du SCOT et du PLUi : il se trouve en zone AUx et en zone Ux. La zone AUx est une zone agricole à urbaniser destinées aux activités économiques ou industrielles, la zone UX correspond aux zones d'activité économique.

Le zonage du PLUi approuvé et rendu exécutoire le 07 février 2020 et correspondant au site du projet se trouve sur la page suivante.











Précédemment à l'approbation du PLUi le zonage du secteur du Long Buisson 3 différait selon les communes (cf. cartographie ci-après) :

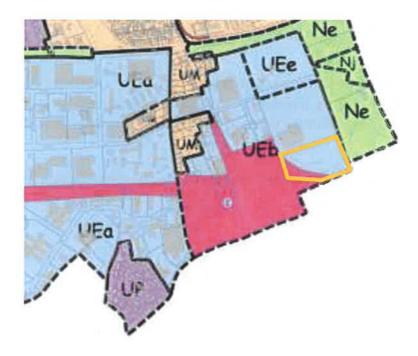
- Les terrains situés sur la commune d'Evreux étaient classés en zone UEb (zone à vocation dominante commerciale);
- Les terrains situés sur la commune d'Angerville-la-Campagne étaient classés en zone Agricole A;
- Les terrains situés sur la commune de Guichainville, étaient concernés en partie par un zonage AU (zone à urbaniser à vocation d'équipements et commerces) et pour une autre partie par un zonage agricole A.



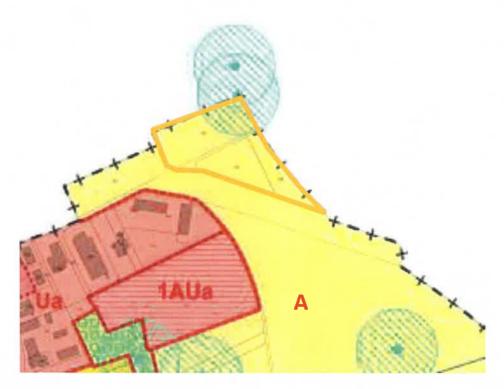
Zonage du PLU de la commune de Guichainville, remplacé par celui du PLUi







Zonage du PLU de la commune d'Evreux, remplacé par celui du PLUi



Zonage du PLU de la commune d'Angerville-la-Campagne, remplacé par celui du PLUi





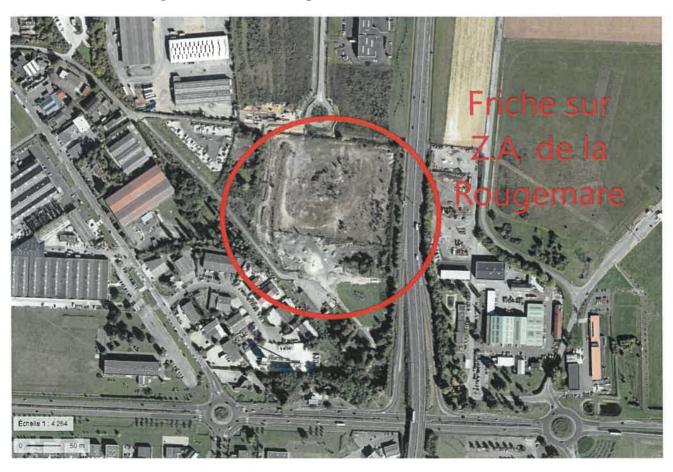
IX.2.2. Réhabilitation des friches industrielles et d'activités

Afin de répondre à la demande de commercialisation du foncier vocation économique (4,9 ha/an en moyenne depuis 2010) tout en limitant l'artificialisation de terrains agricoles, EPN étudie depuis 2015 la possibilité de réhabiliter les anciennes friches industrielles et d'activités présentes sur son territoire.

Six zones de friches ont ainsi été identifiées et leur potentiel de réhabilitation à vocation d'activités économiques est présenté ci-dessous.

Zone d'activités de la Rougemare

Une parcelle d'environ 6,3 ha, non aménagée et aujourd'hui propriété de l'Etat a été identifiée comme pouvant être aménagée en parcelle à vocation économique. Des négociations sont en cours entre EPN et les services de l'Etat pour le rachat de cette parcelle.







Zone d'activités des Surettes

Une parcelle d'environ 1,7 ha ayant accueilli l'entreprise SAMINOX a été rachetée par EPN. Elle est en cours de dépollution et le terrain sera réaffecté à l'accueil d'activités économiques.



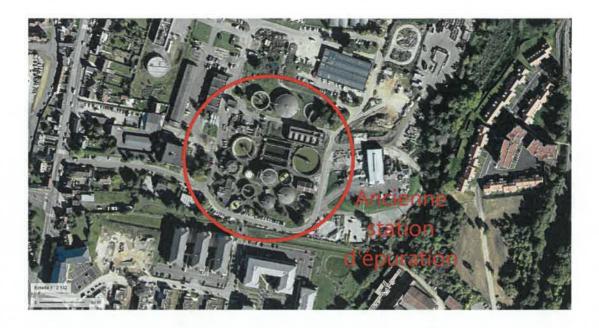
Ancienne station d'épuration d'Evreux

L'ancienne station d'épuration d'EPN – située au nord d'Evreux à la limite de la commune de Gravigny - a fait l'objet d'une démolition/dépollution En 2018/2019. Son terrain d'assise représente environ 2,9 ha.

Toutefois son positionnement en proximité de centre-ville et en partie en zone inondable a conduit à son classement en zones N (zone naturelle d'expansion des crues) et UBm (zone à vocation principale d'habitat) dans le PLU intercommunal d'EPN. Il sera donc dédié à la redensification à vocation d'habitat et non aux activités économiques.







Ancien site Aspocomp des « Frères Lumière »

Ce site localisé au milieu du quartier résidentiel du Clos au Duc à Evreux accueillait jusqu'au début des années 2000 des activités industrielles. Il a été partiellement réaménagé entre 2009 et 2018 avec l'accueil de logement collectifs et individuels, ainsi que d'un pôle emploi.

Il reste encore aujourd'hui 4,5 ha à aménager, mais la nature des reconversions déjà effectuées destine ces terrains à une redensification à vocation d'habitat et non à une vocation d'activités économiques. Il a ainsi été classé en zone UBm du PLU intercommunal.



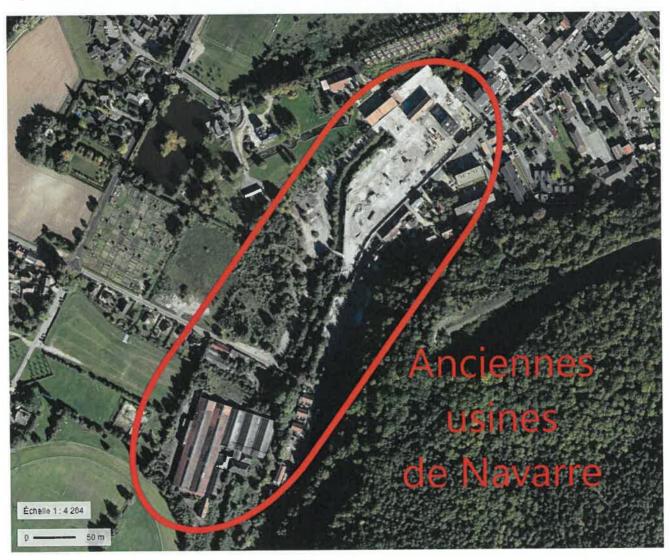




Ancien site des usines de Navarre

Ce site industriel historique de 17 ha localisé au milieu du quartier résidentiel de Navarre à Evreux a accueilli des activités jusqu'au début des années 2000. La proximité immédiate de l'Iton rend une grande partie du site inconstructible.

Les 4,5 ha constructibles du site ont été classés en zone UBm dans le PLU intercommunal d'EP N. En effet, son positionnement en continuité de zones résidentielles et l'absence d'accès routiers de grande capacité à proximité le destinent à une redensification de l'habitat et non à des activités économiques.

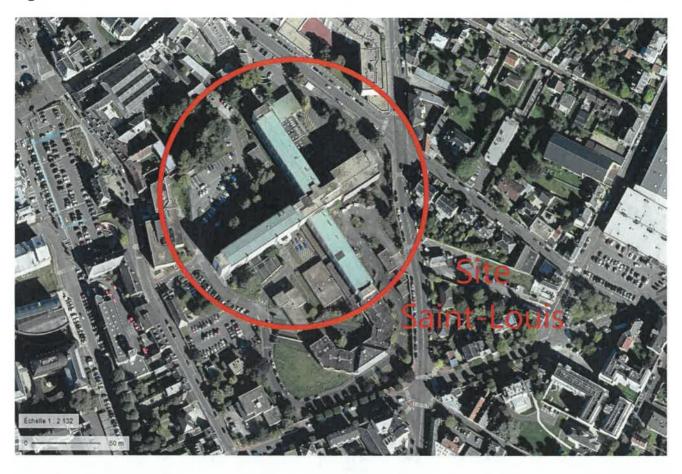






Site Saint-Louis

Ce site de 3,5 ha en hyper-centre de la ville d'Evreux a accueilli jusqu'en 2010 l'hôpital général. Son positionnement le réserve à la redensification urbaine par l'accueil d'équipements publics et de logements.



Conclusion sur la requalification des friches industrielles

L'ensemble des friches industrielles répertoriées sur le territoire font l'objet d'un projet de requalification. Toutefois leur positionnement géographique les destine pour la plupart à ne pas accueillir principalement des activités économiques.

8 ha de ces friches font l'objet d'un projet de reconversion par l'installation d'activités économiques sur la Rougemare (Evreux) et les Surettes (Gravigny). Cela correspond à moins de 2 ans de besoins en foncier à vocation d'activité économique.





Complément du 10/09/2020

Ainsi et en l'absence d'un aménagement pérenne sur le secteur du Long Buisson III, Evreux Portes de Normandie ne disposerait plus terrains à vocation économique dès 2022. Une planification du développement économique à moyen et long terme (10 à 15 ans) telle que prévue dans le SCoT et le PLU intercommunal nécessite l'aménagement de la zone d'activités du Long Buisson III. En effet, l'aménagement de 55 ha de terrains à vocation économique sur ce secteur – sur lesquels environ 40 ha seront ouverts à la commercialisation – permettra de regagner une visibilité de développement économique jusqu'à 2030/2035





IX.3. RÉDUCTION

Le site du projet a été choisi au sud de l'agglomération d'Evreux et crée une continuité entre les zones d'activités Long Buisson I et II et le parc d'activités de la Madeleine.

Ce projet s'insère dans des tissus urbains à dominante résidentielle et des zones d'activité déjà créées et constituant une limite d'urbanisation cadrée par la RN1013.

Le projet affiche une grande exigence environnementale afin de réduire son impact sur son environnement. Cela se traduit par plusieurs aménagements et dispositions spécifiques tels que :

- La mise en place d'éléments paysagers structurants préservant et accompagnant les ensembles paysagers préexistants ;
- La réalisation d'espaces de stockage et de traitement des eaux pluviales conformes à la réglementation en vigueur pour environ 12% du total des surfaces de la zone d'activités ;
- Des implantations de bâtiments à 30 mètres minimum des limites de la zone avec un merlon paysager de 3 m de haut séparant le projet des zones résidentielles ;
- La valorisation du sentier de randonnée / voie romaine ;
- Implantation et hauteur maximale des bâtiments fixées en fonction du tissu urbain à proximité : 12 m sur la partie nord en proximité du 15 m le long de la RN 1013, 20 m pour les équipements publics.

Les aménagements paysagers mis en place consisteront en un paysage d'accompagnement de voiries, un rideau boisé en limite des tissus pavillonnaires et le développement de haies vives et de bosquets en frange et limite de parcelles.

Au final, les surfaces cessibles représenteront près de 70% de l'emprise globale opérationnelle. Cet objectif d'optimisation a été atteint grâce à un travail de conception fin, permettant de s'appuyer sur les contraintes physiques inhérentes au site (telles que marges de recul par rapport à la route nationale, lignes haute tension traversant le site, ...) pour implanter notamment le tracé viaire et les ouvrages de gestion hydrauliques (eaux pluviales), consommateurs d'espace mais nécessaires à ce type de projet.

Le plan d'aménagement a été réalisé de façon à rentabiliser au mieux l'espace utilisé tout en intégrant la ZAC dans son environnement.





IX 4 SYNTHÈSE DE LA COMPENSATION/REDUCTION

Compte tenu de l'optimisation de l'implantation du projet, de la surface de l'emprise des ouvrages l'espace est utilisé avec le meilleur rendement possible tout en intégrant la zone d'activité dans le tissu urbain existant.

L'implantation foncière étant optimisée sans réduction totale de l'impact, il est alors nécessaire de se diriger vers de la compensation.





X. MESURES COMPENSATOIRES:

L'évitement et la réduction sont limitées sur le site. L'impact du projet ne peut effectivement pas être suffisamment évité ou atténué par la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction significatives. Afin de pallier les effets résiduels notables du projet, des mesures compensatoires doivent alors être réalisées dans le respect des dispositions instaurées par la loi d'avenir agricole.

Les mesures compensatoires visent à contrebalancer les effets négatifs du projet par des actions positives et favorables au secteur agricole. Ces mesures compensatoires sont des mesures collectives et devront, dans le cadre du projet, prendre en compte les activités agricoles à l'échelle de la petite région agricole du Plateau d'Evreux-Saint-André et d'EPN.

Avril 2020 Page 100 sur 152





X.1. MESURES COMPENSATOIRES ENVERS LES EXPLOITANTS

Les agriculteurs présents sur la zone de projet ont été indemnisés au fur et à mesure de leur éviction. Ces parcelles étant contraintes au plus près des zones urbanisables, elles présentaient d'importantes sujétions pour leurs mises en culture. Les montants des indemnités versées à ce jour pour éviction représentent 261 500 € (soit l'équivalent d'environ 2,5 années de chiffre d'affaire pour des terres exploitées sur le plateau de Saint-André) et sont résumés ci-dessous :

- 22 500 € à M. DESHAYES
- 9 000 € à M. LEMAITRE
- 150 000 € à M. GILLES
- 80 000 € à M. BAUDART

Une démarche a également été menée avec la SAFER de manière à ce que les agriculteurs évincés puissent retrouver des parcelles agricoles et leurs moyens de production.

C'est le cas de M. GILLES qui a pu retrouver des parcelles à hauteur d'une superficie de 27,78 hectares sur la commune de Guichainville. Ces terres étaient déjà cultivées auparavant et étaient concernées par un fermage au bénéfice d'un exploitant partant à la retraite.





X.2. MESURES COMPENSATOIRES : réduction des terres à urbaniser au profit des terres agricoles dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - approuvé et rendu exécutoire le 07 février 2020 - Evreux Portes de Normandie a souhaité travailler sur la réduction de la consommation des terrains agricoles et notamment la compensation des consommations rendues nécessaires par la réalisation de ses grands projets d'aménagement, comme la zone du Long Buisson 3. EPN, en lien direct avec l'ensemble des communes de l'agglomération, a ainsi travaillé à une réduction importante des surfaces agricoles qui étaient concernées par des emprises urbanisables (dites zones AU, à urbaniser) dans les PLU communaux en vigueur jusqu'en début 2020.

Ainsi, la superficie totale des zones à urbaniser AU dans l'ensemble des PLU en vigueur jusqu'en début 2020 sur le territoire d'EPN était de 993,18 ha (source PLUi HD d'EPN – état initial de l'environnement et diagnostic territorial – page 306). Plus de la moitié de ces zones AU étaient encore occupées par des terrains à vocation agricole début 2020 - soit environ 576 ha de terres agricoles potentiellement urbanisables - le tiers restant correspondant principalement à des dents creuses et à de secteurs ayant été urbanisés dans les 20 dernières années.

EPN a décidé via la mise en application de son PLUi HD de réduire son potentiel d'extensions en zones AU à 260 ha (dont 55,21 ha pour la zone du Long Buisson III), reclassant ainsi 316 ha d'anciennes zones AU en zones A à vocation agricole. Ces 316 ha de terres reclassées en zone A et donc définitivement soustraites à une urbanisation potentielle permettent ainsi de compenser les 55,21 ha de terres agricoles nécessaires à la réalisation du projet du Long Buisson III et de pérenniser l'activité agricoles sur les terrains concernés.

Sur l'ensemble de ces terrains agricoles pérennisés, 30,5 ha se trouvent sur les communes d'Angerville-la-Campagne et Guichainville, concernées directement par l'aménagement du Long Buisson III.

Il est à noter que sur ces 316 ha, environ 147 ha concernaient des zones dont la superficie supérieure à 10 ha aurait pu soumettre un éventuel aménagement de ces terrains à une étude d'impact environnementale et à une étude de compensation agricole collective au titre de l'article L.112-1-3 du code rural.

L'approbation du PLUi d'EPN au 07 février 2020 a pu ainsi permettre de soustraire 169 ha de terrains agricoles à une urbanisation potentielle et dont l'aménagement n'aurait donné lieu à aucune étude de compensation agricole collective.





Par ailleurs et notamment afin d'accompagner ces démarches de réduction de consommation du foncier sur son territoire, Evreux Portes de Normandie se dote en 2020 d'un observatoire foncier, outil de suivi et d'évaluation de la consommation de foncier et de l'urbanisation sur le territoire.

Le détail des 316 ha de terrains concernés est présenté dans les tableaux ci-après. La cartographie des terrains concernés est présentée en annexe de cette étude.

Tableau synthétique de la réduction des espaces à urbaniser dans le PLUi d'EPN

	zones à urbaniser AU dans les anciens PLU d'EPN	zones AU des anciens PLU toujours en exploitation agricole au 01/03/2020	zones à urbaniser AU dans le PLUi HD exécutoire le 07/02/2020
hectares	993,18 ha	576 ha	260 ha
pourcentage	100%	58%	26%

	Anciennes zones AU reclassées en A dans le PLUI HD dont l'urbanisation potentielle n'aurait pas donné lieu à étude de compensation agricole	Emprise du projet Long Buisson III sur les terrains à vocation agricole	Anciennes zones AU reclassées en A dans le PLUi HD et situées sur le communes d'implantation du projet Long Buisson III
hectares	169 ha	55,21 ha	30,5 ha
pourcentage	17%	6%	3%





ommune	zonage ancien PLU	description	adresse	superficie en ha	reclassement PLUi 202
ngerville-la-Campagne	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'activités	Les Fayaux	4,35	A
viron	1AUb	zone à urbaniser à vocation d'habitat	rue de sacquenville	0,8	A
Boncourt	Auz	Zone à urbaniser à vocation d'activités	Bois des Mares	10,2	A
Croth	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	route de Marcilly	3,5	Ap
Dardez	1AUe	Zone à urbaniser à vocation d'activités	La ruelle Louvet	3,5	A
Dardez	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Les Sabions	2,9	A
Dardez	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Le Village	1,7	A
vreux	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	rue de Garambouville	5,2	A
auville	AUi	Zone à urbaniser à vocation d'activités	Les Longs Champs	16,3	A
auville-la-Campagne	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	rue des Bruyères	1,6	A
Sauville-la-Campagne	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Chemin vert	0,8	A
auville-la-Campagne	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	La Fosse Marie	0,9	Α
Gauville-la-Campagne	2AUz	Zone à urbaniser à vocation d'activités	La Fosse Marie	20,4	A
rossoeuvre	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Rue Grandis Sylva	2,5	A
Frossoeuvre	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Rue du Parc	1	A
Prossoeuvre	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	La Marnière Mabire	2	A
rossoeuvre	AU2	zone réservée à l'urbanisation à long terme	La Marotte	2,9	A
Frossoeuvre	Aue	Zone à urbaniser à vocation d'activités	Les Pierres Bises	4,6	A
Suichainville	AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Bérou	4	A
Suichainville	AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Le Bois Rouge	5,7	A
Guichainville	AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Les terres blanches	16,5	A
a-Chapelle-du-Bois-des-Faulx	AU2	zone à urbaniser à vocation d'habitat	La Briqueterie	2,7	A
a Forêt-du-Parc	1AU	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Le Hameau de la Brosse	1,6	A
a Forêt-du-Parc	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Rue des Ecoles	4	A
e Boulay-Morin	NA NA	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Chemin des pommiers	9,9	A
		zone à urbaniser à vocation d'habitat	RD 74	2,3	A
e Plessis-Grohan	NAa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	rue du Petit Clos	9,5	A
e Plessis-Grohan	NAa				A
e Plessis-Grohan	NAa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Chemin du Rondel	3,4	
e Plessis-Grohan	NA		Les Mureaux	4,3	A
e Val-David	liNAh	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Rue Grande	4,7	A
e Val-David	INAh	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Rue du Clos Martin	4,7	A
e Vieil-Evreux	AUh	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Rue de la Violette	2,7	A
es Baux-Sainte-Croix	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Le Bourg	1	A
es Baux-Sainte-Croix	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Le Bourg	1	A
Marcilly-sur-Eure	AU1/AUb	zone à urbaniser à vocation d'habitat	L'Argillière	3,4	A
Mesnils-sur-L'Estrée	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	route d'Iliers	3,5	A
Viserey	AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Impasse du Jaunet	2	A
Miserey	AUb	zone à urbaniser à vocation d'habitat	rue du Stade	4	
Viserey	AUz	Zone à urbaniser à vocation d'activités	rue de Pacy	8	A
Normanville	AUh2	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Route de la Vallée	1	A
Parville	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	rue des Forières	0,7	A
Parville	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	CR n°3de Parville à Neuville	3,3	A
Parville	2AUa	zone à urbaniser à vocation mixte	ancienne Route Nationale 13	30	A
Parville	2AUz	zone à urbaniser à vocation d'activités	Les Bruyères Fermulet	30	A
Reuilly	1AU	zone à urbaniser à vocation d'habitat	rue du Boshion	4,3	A
Reuilly	1AUe	zone à urbaniser à vocation d'équipements	impasse des Ecoliers	1	A
Reuilly	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	impasse des Ecoliers	3,6	A/Ap
Reuilly	1AUz	Zone à urbaniser à vocation d'activités	rue de la mairie	0,9	A
Sacquenville	1AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Quérimare	5	
Sacquenville	1AUz	Zone à urbaniser à vocation d'activités	La couture Pépin	9,3	A
Sacquenville	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Le bout aux Plaids	24	
Sacquenville	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	La fosse Aubin	1,5	
Sacquenville	2AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	CR n°6	3,5	
Saint-Germain-des-Angles	AU1	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Chemin des Angles	1,4	
Saint-Germain-des-Angles	AU2	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Les Pénetraux	0,6	
Sassey	AUa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Rue Saint-Sézaire	1,2	
	AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Rue Saint-Sézaire	1,2	
Sassey			Route du Bois Gaillard	1,4	
Sassey	AU	zone réservée à l'urbanisation à long terme		1,4	
Tourneville	NA	zone réservée à l'urbanisation à long terme	Le Hamel		
Tourneville	NAa	zone à urbaniser à vocation d'habitat	Le Hamel	2,1	
Tourneville	Naz	zone à urbaniser à vocation d'équipements		2,3	
Superficie totale des zones &	U réclassées en zo	ne A dans le PLUiHD (total lignes vertes (et jaunes)	316,75	
		rait pas donné lieu à une étude de comp		169,35	





Ajout du 10/09/2020 :

En reprenant et en généralisant à l'ensemble de l'Agglomération le montant estimé de l'impact collectif sur la filière agricole présenté au chapitre VIII.6.6, soit 13 881 €/ha environ (cette généralisation, même si elle reste approximative, peut se justifier par la part majoritaire des exploitations céréalières sur l'agglomération), il peut être conclu que le montant total de l'impact positif sur la filière agricole de la préservation d'un hectare de terre cultivée non transformée en espace urbanisée est similaire.

Ainsi l'approbation du PLUi d'EPN au 07 février 2020 - qui a permis de soustraire 169 ha de terrains agricoles à une urbanisation potentielle et dont l'aménagement n'aurait donné lieu à aucune étude de compensation agricole collective - aura un impact collectif positif net sur la filière agricole de 13 881 x 169 = 2 345 889 €.

La compensation de l'aménagement du Long Buisson III par le reclassement de terrains AU non susceptibles de faire l'objet d'un dossier de compensation agricole collective en zones A dans le PLUi permet ainsi d'obtenir un impact financier positif de 2 345 889 − 757 904 = 1 587 985 €.

Ce reclassement permet donc de compenser totalement les impacts collectifs financiers sur la filière agricole locale.





X.4. SOUTIEN A L'ECONOMIE AGRICOLE PORTE PAR EPN

Evreux Portes de Normandie a entrepris depuis plusieurs années de nombreuses actions pour la conservation et le développement de la filière agricole. Ces actions se déclinent en plusieurs thèmes présentés ci-dessous.

→ Développement d'un partenariat triennal avec la Chambre d'agriculture de l'Eure CA27 (2015-2017)

Cette convention a porté sur 3 ans, pour un coût global d'accompagnement de 35 000 €. Le partenariat, décliné par la voie d'une convention se déclinait en 4 axes :

- Recherche et soutien de porteurs de projets En lien avec Initiatives Eure. Le bilan est d'une installation qui a bénéficié du dispositif du prêt d'Honneur Agricole;
- Soutien à l'innovation;
- Structuration et développement des circuits-courts ;
- Panorama agricole et charte locale.
- → Déploiement d'une politique de développement agricole via une Charte Agricole Locale : Une charte agricole a été préparée (les axes et actions ont été rédigés). La décision a été prise de la remanier et de reporter sa finalisation et son officialisation en 2020.
- Réalisation d'un guide des producteurs du territoire (dans le cadre du partenariat EPN-CA27): Finalisé en 2019, il a été tiré à 500 exemplaires pour 2020 et est distribué à l'occasion d'évènements EPN et disponible en libre-service. Il a pour objectif de promouvoir des producteurs du territoire pour favoriser la consommation en directe (ou dans les marchés) des produits locaux, ainsi que de favoriser les circuits courts. Le coût se monte à 1 400 €.
- → Le partenariat avec la CA27 se déclinait également pour la mise en œuvre annuelle de 4

 Marchés de Producteurs de Pays (MPP) depuis 2014. Le coût de ce projet s'est monté à 7 000

 € / an.
- > Impulsion d'une dynamique de gestion du foncier agricole en lien avec la SAFER avec signature d'une convention de partenariat (2015-2019) pour un montant de 36 000 €:
 - Soutien au développement économique du territoire pour la concrétisation d'une offre d'accueil des entreprises (projets de parcs d'activité) par la réalisation de diagnostics agricoles et la constitution de réserves foncières;
 - Accompagnement du développement agricole d'EPN, notamment pour le projet Long Buisson 3 ;
 - Mise en place d'un observatoire foncier avec la Safer (Vigifoncier).
- Mise en place d'une Convention de Mise à Disposition avec la Safer pour la gestion de foncier EPN (Long Buisson 3), pour une surface de 30 ha et une durée de 6 ans renouvelable.





- **Etude VIGISOL (Safer) financée** par EPN à hauteur de 3 600 € en 2019 sur le territoire d'EPN. Vigisol permet d'éditer des outils cartographiques d'aide à la décision concernant la thématique de l'utilisation du foncier.
- Prêts d'Honneur Agricole à vocation départementale

 Le prêt d'honneur est ouvert aux projets agricoles depuis 2015. Il est géré par Initiative Eure en lien avec la Chambre d'agriculture pour :
 - Susciter et favoriser l'initiative privée créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux.
 - Agir à la faveur de la transmission d'entreprises.
 - Disposer de leviers en accompagnement de la politique de développement économique d'EPN.

Evreux Portes de Normandie est membre adhérent de l'association (et verse au fonds géré par l'association 23 000 € / an).

Mise en place d'une ligne de conduite pour le recours aux Conventions d'Occupation Précaire sur les terres non encore aménagées et propriété d'EPN

Après un inventaire, la quasi-totalité du foncier propriété d'EPN est désormais en occupation agricole (baux précaires). Cette gestion permet une relation apaisée avec les professionnels locaux pour environ 33 ha concernés.

- Accompagnement des professionnels dans la promotion de leurs productions
 EPN a accompagné l'organisation du Congrès National de la Fédération Nationale Bovine au
 Cadran en 2018. La Collectivité a aussi apporté son soutien financier au projet, à hauteur de
 30 000 €, ainsi que des ressources matérielles et humaines pour l'organisation d'un évènement
 grand public au Bel Ebat (animaux, animations, ...).
- Soutien au développement d'une agriculture biologique ou raisonnée

 Soutien à la filière céréalière biologique par l'intermédiaire du GRCETA (Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles) en 2019 pour 5 700 €.

 Accompagnement technique dans la création d'un nouveau site de stockage et production pour la coopérative biologique BIOCER (Marcilly-la-Campagne). Par ailleurs EPN met en place à l'hôtel d'agglomération en 2020 un point de livraison de légumes produits sur le territoire pour promouvoir ses exploitants.
- Diagnostic alimentaire (offre/demande) du territoire.

 Etude pour le développement d'une filière alimentaire locale. Ceci est une première étape pour la mise en place d'un projet plus global et structurant de Projet Alimentaire Territorial. Il s'agit d'un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs). Ce diagnostic sera finalisé en 2020, pour un coût de 28 000 €.





- Compensation de reboisement consécutive aux travaux pour la réalisation de la déviation ouest d'Evreux. EPN mettra à disposition environ 8 ha à l'Etat pour ce reboisement, qui permettra en outre de réaliser une continuité écologique pour le passage de la faune.
- Futur accompagnement dans l'organisation par les Jeunes Agriculteurs de la Fête de l'Agriculture en septembre 2020. EPN met à disposition gracieusement le foncier nécessaire (environ 15-20 ha) ainsi que du matériel.
- Un partenariat avec le lycée horticole d'Evreux est en cours d'étude, afin de faire participer l'atelier du lycée à la conception, réalisation et l'entretien des espaces publics végétalisés du Long Buisson III.
- → Les boues produites par les stations de traitement des eaux usées d'EPN sont valorisées en épandage agricole dans le cadre d'un plan d'épandage. EPN travaille avec la société « Suez organiques », qui a pour mission de trouver des agriculteurs locaux volontaires pour réaliser les plans d'épandage, faire le suivi agronomique ainsi que gérer les épandages agricoles.

Avril 2020 Page 108 sur 152





X.5. MISE EN PLACE D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT LONG BUISSON III

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Long Buisson III, EPN souhaite capitaliser sur le retour d'expérience de l'aménagement dans les 20 dernières années des zones existantes du Long Buisson 1 et 2, notamment en matière d'insertion environnementale.

C'est pourquoi l'agglomération souhaite aujourd'hui intégrer au maximum les thématiques du développement durable à ce projet et en faire une référence en matière de conception et de gestion « écoresponsable ». La finalité de cette démarche est de faire de la ZAC du Long Buisson 3 une zone d'activité économique d'intérêt écologique, permettant non seulement le maintien mais le renforcement de la biodiversité présente aujourd'hui sur le site (avifaune, chiroptères, entomofaune, faune et flore des zones humides, espèces végétales locales) et la présence d'une activité agricole patrimoniale.

Dans cette optique, EPN a notamment convié plusieurs acteurs qualifiés du monde associatif (Fédération Départementale de Chasse, Guichainville Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe Mammalogique de l'Eure...) afin qu'ils puissent apporter leur expertise environnementale au projet. Les travaux initiés en octobre 2019 vont se poursuivre sur l'année 2020 afin de permettre l'élaboration d'une charte environnementale et d'un cahier de prescription à destination des aménageurs et des entreprises qui auront vocation à intervenir et s'installer sur la ZAC. Un groupe de travail composé des services d'EPN, aménageurs, associations, et des entrepreneurs sera créé pour assurer la pérennité de la démarche de la conception du projet à la gestion de la future zone.

Les actions envisagées en matière d'agriculture patrimoniale sont les suivantes :

- Réintroduction de l'apiculture sur le site, en lien et en partenariat avec des apiculteurs locaux ;
- Création d'un verger central sur une superficie restant à déterminer et accueillant des variétés d'arbres et arbustes fruitiers patrimoniaux et anciens anciennes, en partenariat avec les associations patrimoniales locales et le lycée horticole d'Evreux.





XI. CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Le projet Long Buisson III consommera 55 ha 21 a 23 ca de terres agricoles, dont 6 080 m² en jachère depuis plus de 5 ans (sources cartographies PAC). Il a été retenu comme devant faire l'objet d'une compensation agricole la surface de 54 ha 60 a 43 ca.

Le chiffre d'affaires annuel moyen des parcelles impactées s'élève à 1 756 €. Cela représente pour la disparition de surfaces agricoles du projet une perte de 95 861 €/an.

Mesures d'évitement :

Le choix du site s'est tourné vers un territoire déjà identifié pour le développement urbain au niveau du SCOT et du PLUi : il se trouve en zone AUx et en zone Ux.

Par ailleurs l'ensemble des friches industrielles répertoriées sur le territoire d'EPN font l'objet d'un projet de requalification. 8 ha de ces friches font l'objet d'un projet de reconversion par l'installation d'activités économiques.

Mesures de réduction :

Le plan d'aménagement de la ZAC du Long Buisson III a été réalisé de façon à réduire au maximum et de rentabiliser au mieux l'espace utilisé tout en intégrant la ZAC dans son environnement, eu égard aux besoins liés à la pérennité des activités économiques de l'agglomération.

Mesures de compensation :

Les agriculteurs présents sur la zone de projet ont été indemnisés au fur et à mesure de leur départ. Les montants des **indemnités versées à ce jour pour éviction représentent 261 500 €** (soit l'équivalent d'environ 2,5 années de chiffre d'affaire pour des terres exploitées sur le plateau de Saint-André)

Une démarche a également été menée avec la SAFER de manière à ce que les agriculteurs évincés puissent retrouver des parcelles agricoles et leurs moyens de production. Ainsi, un des exploitants a pu retrouver des parcelles à hauteur d'une superficie de 27,78 hectares sur la commune de Guichainville.





Dans le cadre du PLUi-HD, approuvé et rendu exécutoire le 07/02/2020, Evreux Portes de Normandie a procédé dans le renouvellement de son PLUi à une réduction importante des surfaces agricoles qui étaient dans une emprise urbanisable dans le PLU précédent. 316 ha de terres agricoles situées dans des zones à urbaniser dans les anciens PLU ont ainsi été réintégrés en zone Agricole, voyant ainsi leur potentiel d'urbanisation stoppée. Parmi ces 316 ha, 169 ha concernent des parcelles qui auraient échappé à la compensation agricole collective en cas d'urbanisation.

Evreux Portes de Normandie a par ailleurs déjà entrepris de nombreuses actions pour le développement et la conservation du monde agricole sur son territoire.

Enfin, EPN souhaite faire du projet Long Buisson III une référence en matière de conception et de gestion « écoresponsable » en réalisant une zone d'activité économique d'intérêt écologique, permettant non seulement le maintien mais le renforcement de la biodiversité présente aujourd'hui sur le site mais aussi présence d'une activité agricole patrimoniale.

Ces travaux incluent l'élaboration d'une charte environnementale et d'un cahier de prescription à destination des aménageurs et des entreprises qui auront vocation à intervenir et s'installer sur la ZAC. Les actions envisagées en matière d'agriculture patrimoniale sont les suivantes :

- Réintroduction de l'apiculture sur le site, en lien et en partenariat avec des apiculteurs locaux;
- Création d'un verger central sur une superficie restant à déterminer et accueillant des variétés d'arbres et arbustes fruitiers patrimoniaux et anciens anciennes, en partenariat avec les associations patrimoniales locale et le lycée horticole d'Evreux.

Ainsi et prenant en compte l'ensemble de ces mesures d'évitement/réduction/compensation et notamment la réduction importante des terrains agricoles potentiellement urbanisables dans le nouveau PLU intercommunal, Evreux Portes de Normandie estime qu'une mesure de compensation collective financière de la filière agricole autre que celle déjà effectuée directement auprès des exploitants impactés par le projet ne se justifie pas dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du Long Buisson III.





BIBLIOGRAPHIE

Atlas agricole et rural : L'agriculture et le monde rural en cartes et en chiffres, Edition 2015, Agreste Normandie

Le bilan annuel de l'emploi agricole selon l'orientation technico-économique de l'exploitation : Résultats 2012, Série agriculture n°225 - novembre 2014, Agreste

Le bilan annuel de l'emploi agricole selon l'orientation technico-économique de l'exploitation : Résultats 2014, Série agriculture n°235 - septembre 2016, Agreste

Mémento de la statistique agricole de Basse-Normandie, Edition 2014, Novembre 2014, Agreste

Mémento de la statistique agricole de Normandie, Edition 2015, Septembre 2015, Agreste

Plan régional de l'agriculture durable de Haute-Normandie (PRAD), 11 décembre 2015, Conseil Régional de Haute-Normandie

Safer (2017), le prix des terres et des prés, http://www.le-prix-des-terres.fr/levolution-des-prix/prix-des-terres-et-pres/prix-des-terres-et-pres-regions-agricoles

Avril 2020 Page 112 sur 152





LEXIQUE

A:

Argile

ADEME:

Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie

As:

Arsenic

B:

Bore

BRGM:

Bureau de recherche géologique et minière

BSD:

Bordereau de Suivi de Déchet

C:

Carbone

°C:

Degré Celsius

CaO:

Calcium

Cd:

Cadmium

Ca:

Cadminam

CDBPA:

Code Des Bonnes Pratiques Agricoles

CEC:

Capacité d'Echange Cationique

CIPAN:

Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates

C/N:

Rapport carbone sur azote

Co:

Cobalt

Cr:

Chrome

CSDU:

Centre de Stockage de Déchets Ultimes

CTO:

Composé Trace Organique

Cu:

Cuivre

CUMA:

Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

CV:

Chevaux

DbA:

Décibel

DCE:

Directive cadre sur l'eau

DREAL:

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DUP:

Déclaration d'Utilité Publique

EARL:

Exploitation agricole à responsabilité limité

ETM:

Elément Trace Métallique

ETP:

Evapo-Transpiration Potentielle

Fiche de données de sécurité

FCOS:

Formation Continue Obligatoire de Sécurité

Fe:

Fer

FIMO:

Formation Initiale Minimum Obligatoire

GIE:

Groupement d'intérêt économique

GPS:

Géopositionnement Par Satellite

Ha:

Hectare

Hg:

Mercure

HPA:

Hydrocarbure Polycyclique Aromatique

Hz:

Hertz







ICPE:

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IGN:

Institut Géographique National

INERIS:

Institut National de l'Environnement et des Risques

Kg:

Kilogramme

Kg/ha:

kilogramme par hectare

Kg/m2:

kilogramme par mètre carré

Kg/m3:

kilogramme par mètre cube

Kg/t:

kilogramme par tonne

Km:

kilomètre

 K_2O :

Potasse

LEMA:

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

LF:

Limons fins

LG:

Limons grossiers

M:

mètre

M2:

mètre carré

Mm:

millimètre

Mg/m2:

milligramme par mètre carré

M3:

mètre cube

M3/ha:

mètre cube par hectare

Mg/kg ms: milligramme par kilogramme de matière sèche

MgO:

Magnésie Matières

MIATE

d'Intérêt

Agronomique

Issues

du.

Traitement

des

Eaux

Mn:

Manganèse

MO: Mo:

Matière Organique

Molybdène

MS:

Matière Sèche

MS/ha:

Matière sèche par hectare

 MS/m^2 : MW:

Matière sèche par mètre carré

N:

Mégawatt

Nb:

Azote

Nombre

Nd

Azote disponible

Ni:

Nickel

Nog:

Azote organique

Ntk:

Azote total Khjeldal

 P_2O_5 :

Phosphore

Pb:

Plomb

PCB:

PolyChloroBiphényle

Ph:

Potentiel hydrogène

PNR:

Parc naturel régional

Ppm:

partie par millier





DOSSIER: ERC AGRICOLE - EPN

PPR:

plan de prévention des risques naturels

PPRI:

plan de prévention des risques d'inondation

PVC:

polychlorure de vinyle

S :

Sable

SAGE:

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SATEGE:

Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages

SAMU:

Service d'Aide Médicale Urgente

SAU:

Surface Agricole Utile

SCEA:

Société Civile d'Exploitation Agricole

SCL:

Société Civile Laitière

SDAGE:

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Se:

Sélénium

STH:

Surface Toujours en Herbe

SPE:

Surface Potentielle Epandable

SYPREA:

Syndicat des professionnels du recyclage en agriculture

T:

Tonne

 T° :

Température

TL:

Terre Labourable

TMS:

Tonne de matière sèche

T/ha:

Tonne par hectare

UTA:

Unité de Travail Annuel

V :

Volt

Val.:

Valeur

ZICO:

Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

Zn:

Zinc

ZNIEFF:

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique





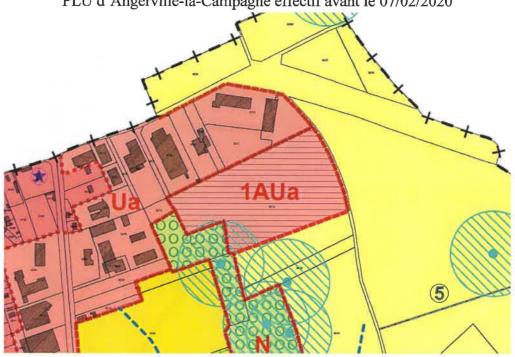
CARTOGRAPHIE DES ZONES AU RECLASSEES EN ZONES A DANS LE PLUI D'EPN RENDU EXECUTOIRE LE 07 FEVRIER 2020



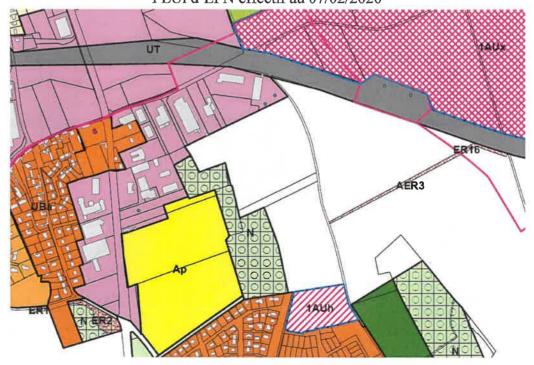


Commune d'Angerville-la-Campagne

PLU d'Angerville-la-Campagne effectif avant le 07/02/2020



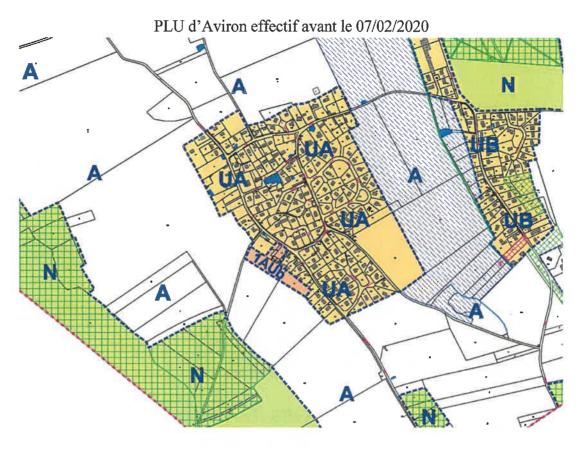
PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

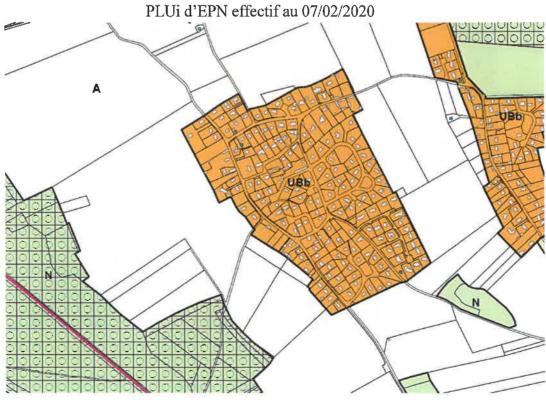






Commune d'Aviron

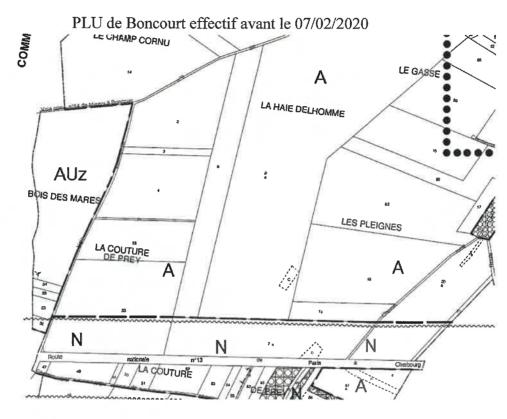


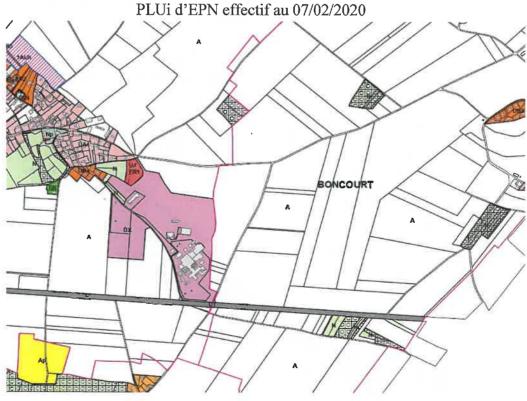






Commune de Boncourt



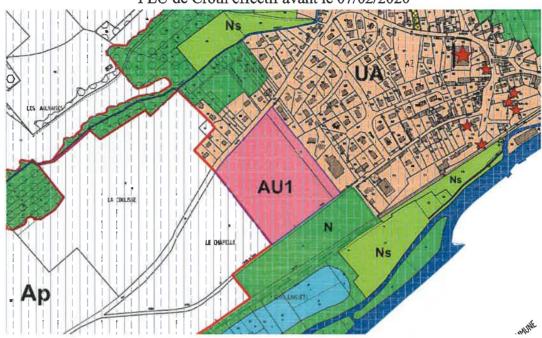




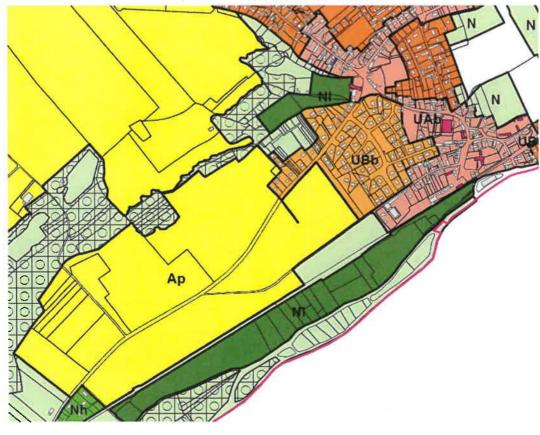


Commune de Croth

PLU de Croth effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

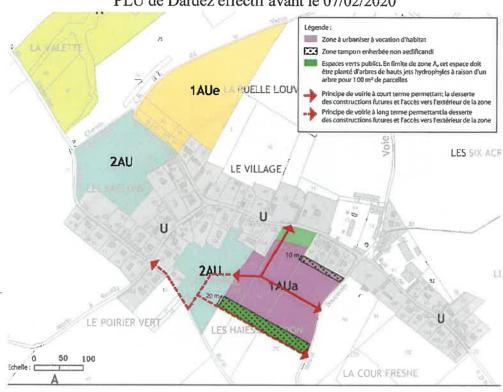


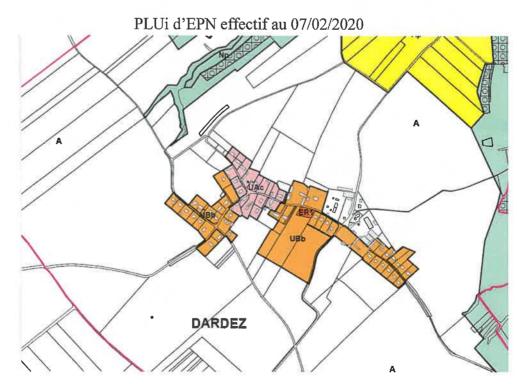




Commune de Dardez

PLU de Dardez effectif avant le 07/02/2020



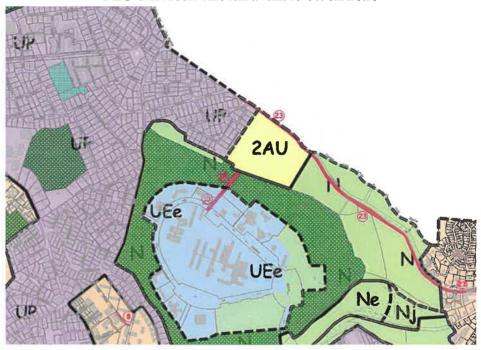






Commune d'Evreux

PLU d'Evreux effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

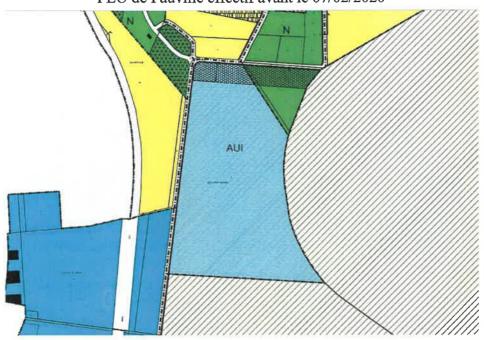




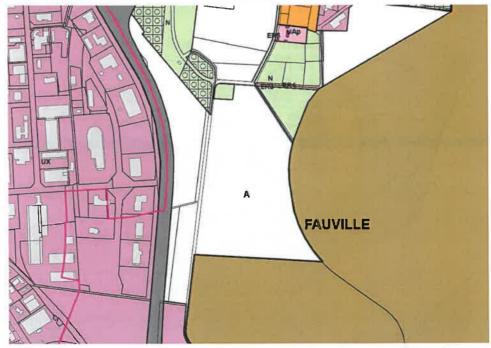


Commune de Fauville

PLU de Fauville effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

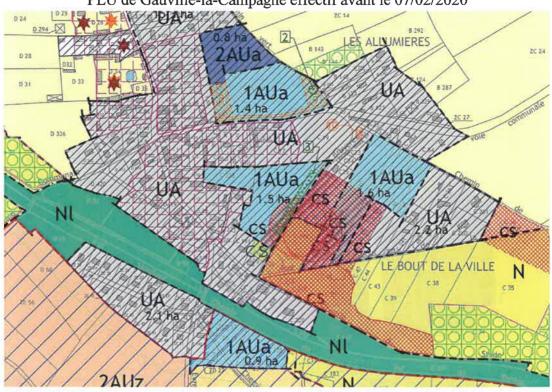


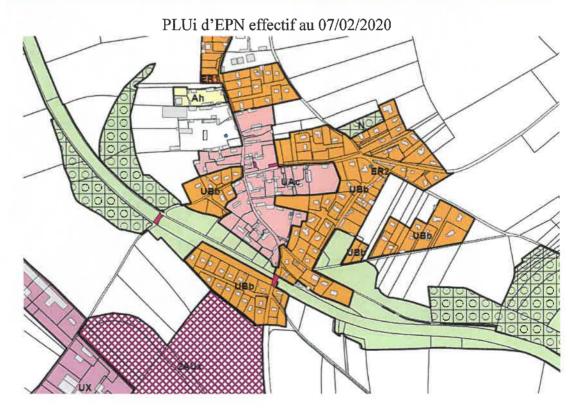




Commune de Gauville-la-Campagne (1)

PLU de Gauville-la-Campagne effectif avant le 07/02/2020

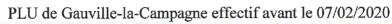


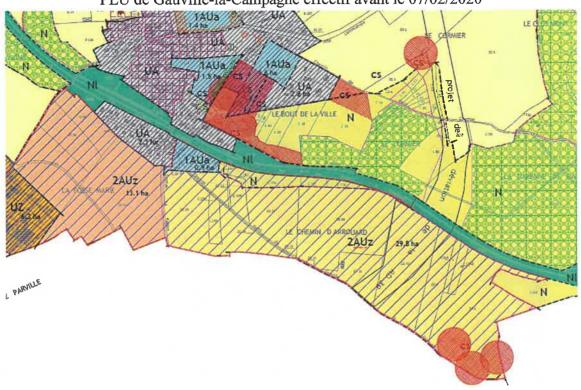






Commune de Gauville-la-Campagne (2)





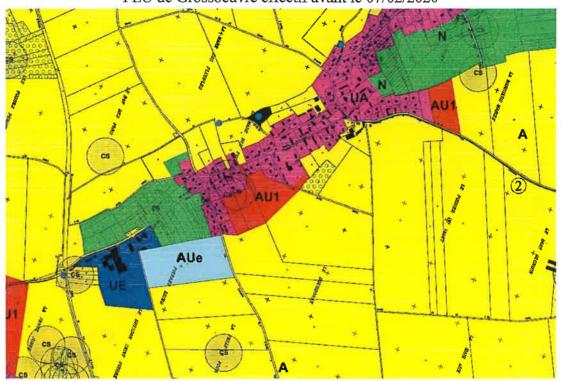
PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020





Commune de Grossoeuvre (1)

PLU de Grossoeuvre effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

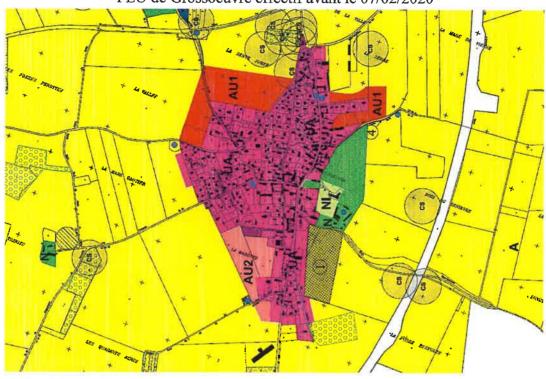
GROSSOEUVRI

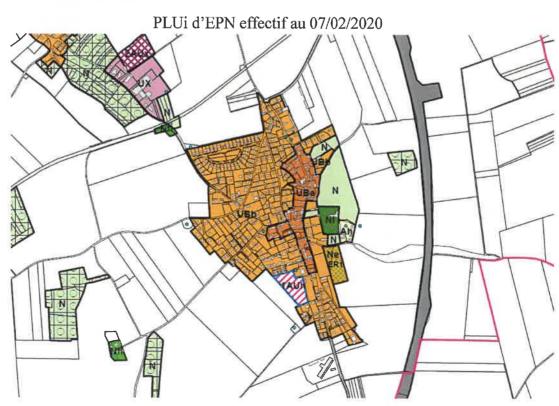




Commune de Grossoeuvre (2)

PLU de Grossoeuvre effectif avant le 07/02/2020

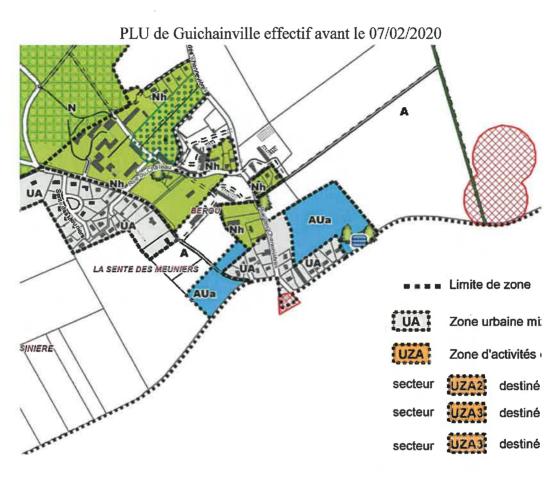


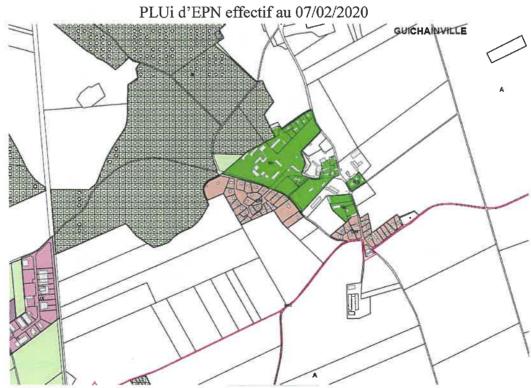






Commune de Guichainville (1)

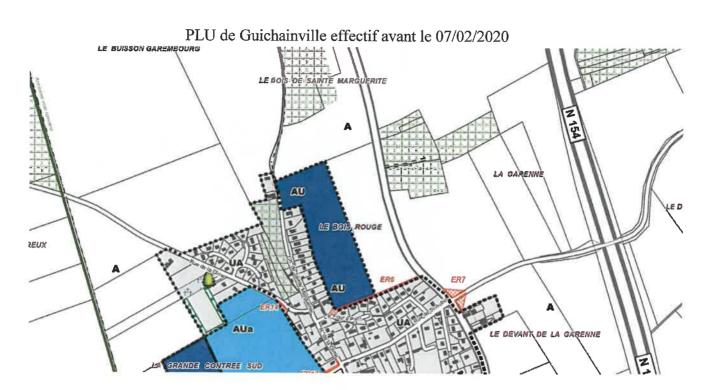


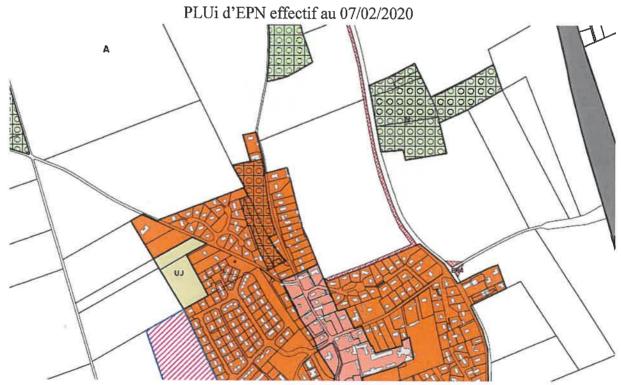






Commune de Guichainville (2)







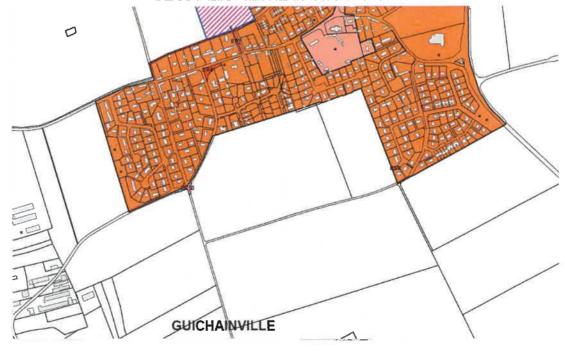


Commune de Guichainville (3)





PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

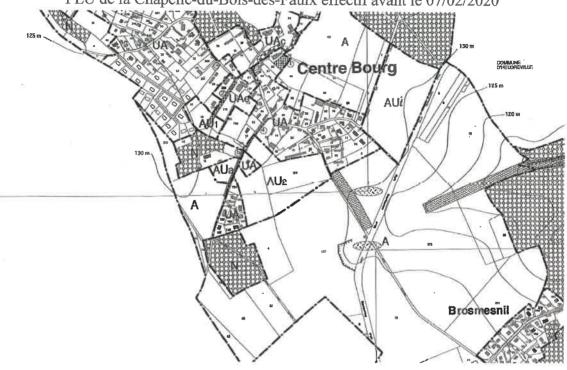




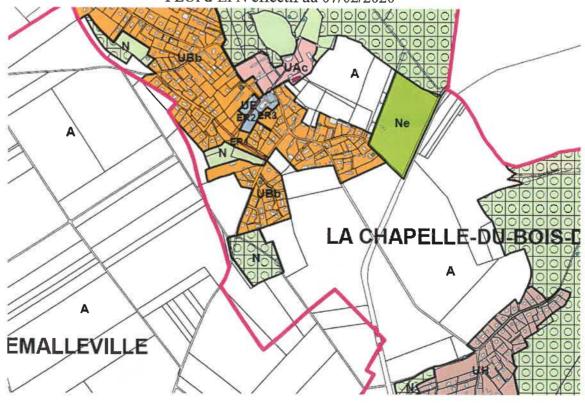


Commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx

PLU de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx effectif avant le 07/02/2020



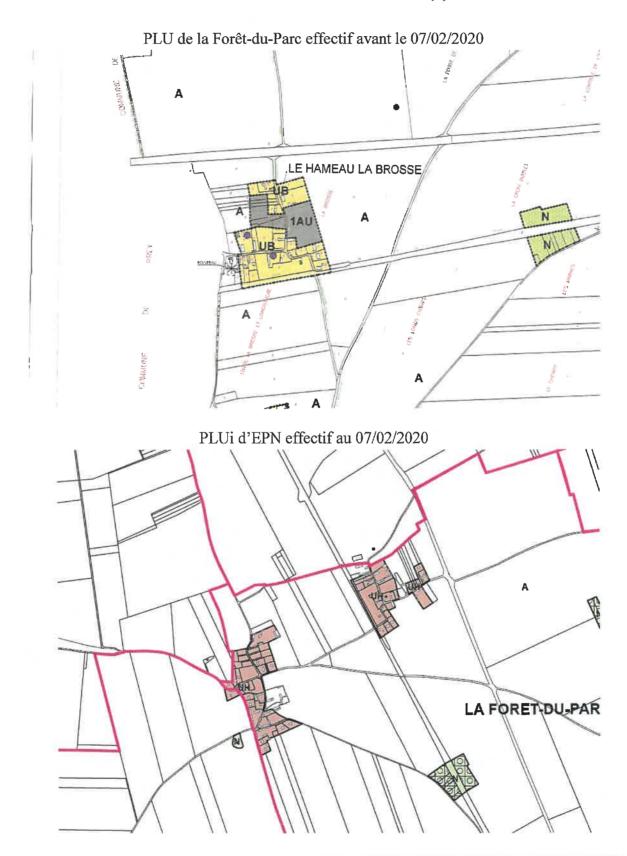
PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020







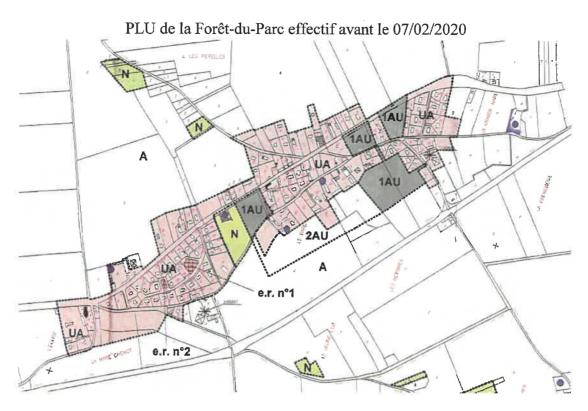
Commune de la Forêt-du-Parc (1)

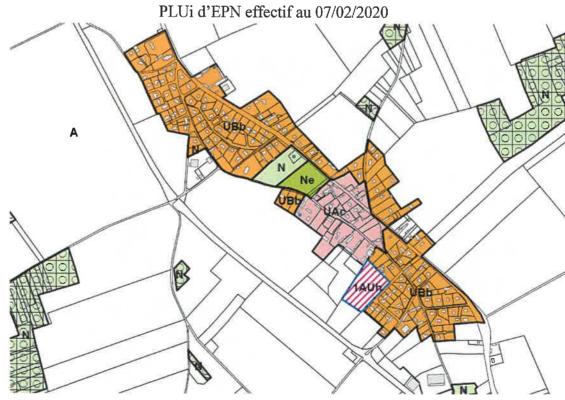






Commune de la Forêt-du-Parc (2)

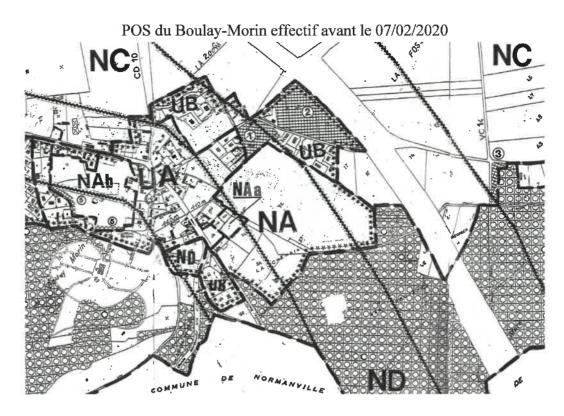


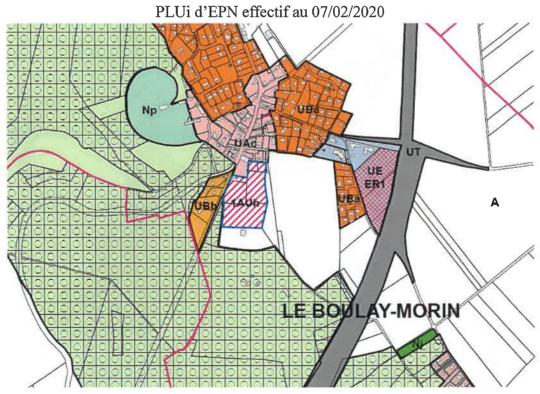






Commune du Boulay-Morin



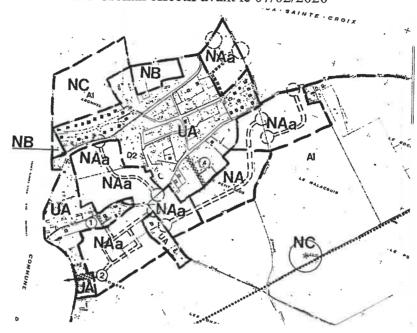


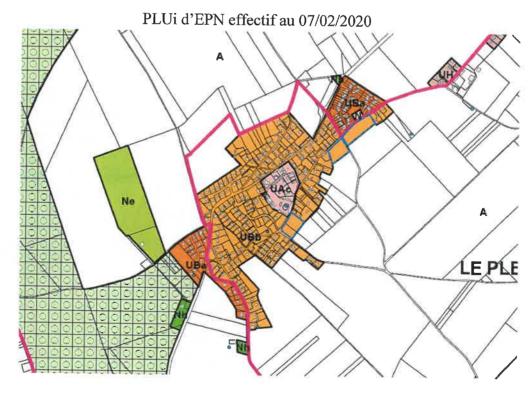




Commune du Plessis-Grohan (1)

POS du Plessis-Grohan effectif avant le 07/02/2020

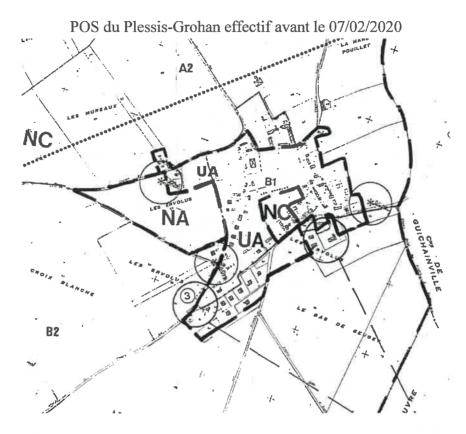


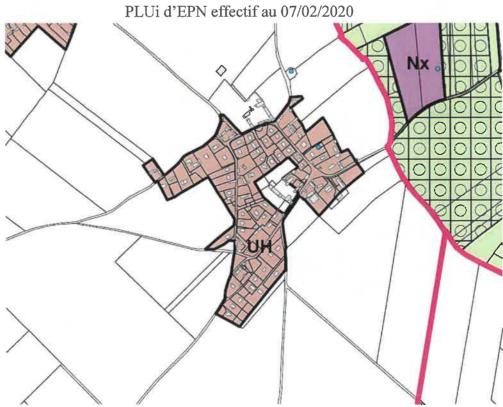






Commune du Plessis-Grohan (2)



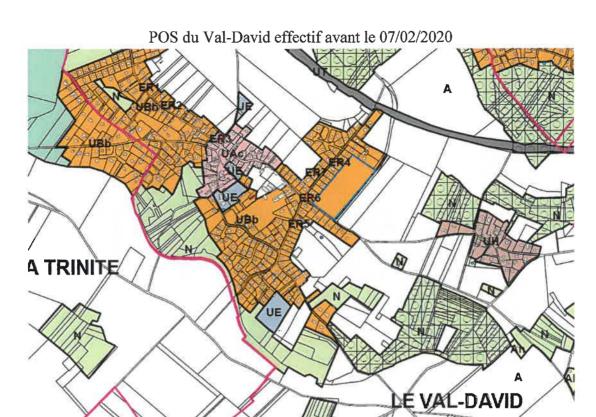


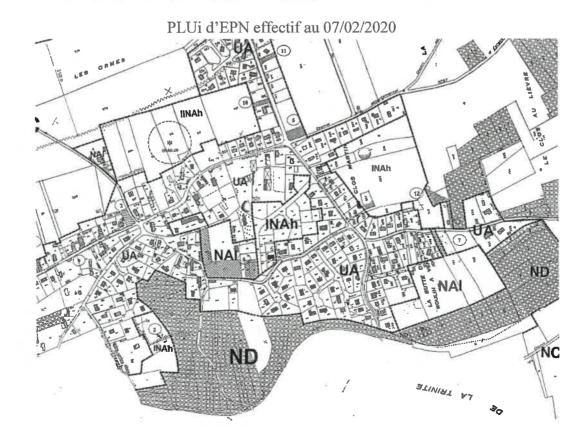
Avril 2020 Page 136 sur 152





Commune du Val-David



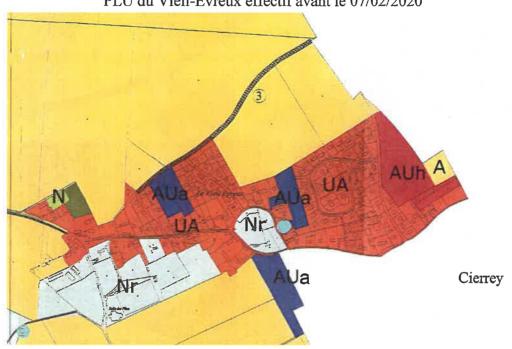




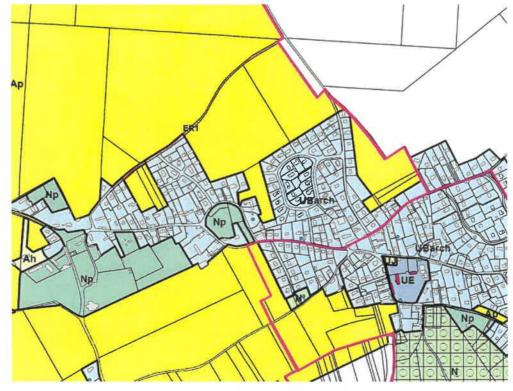


Commune du Vieil-Evreux

PLU du Vieil-Evreux effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

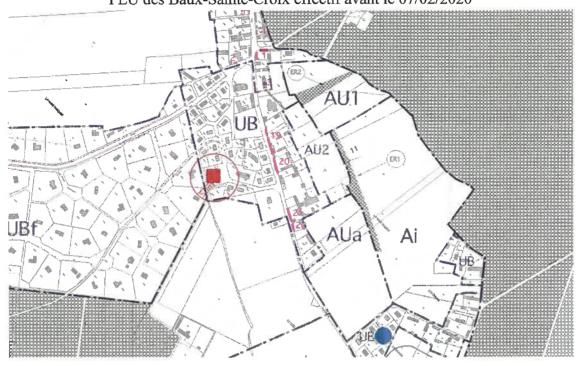




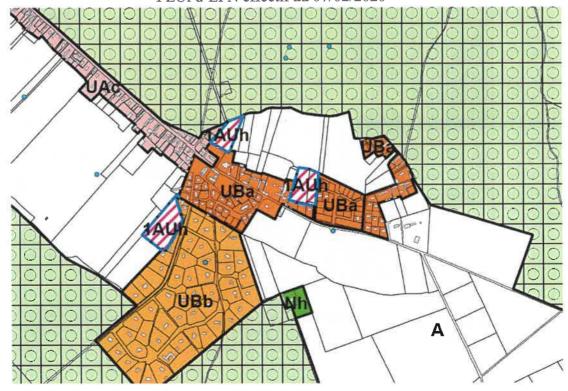


Commune des Baux-Sainte-Croix

PLU des Baux-Sainte-Croix effectif avant le 07/02/2020



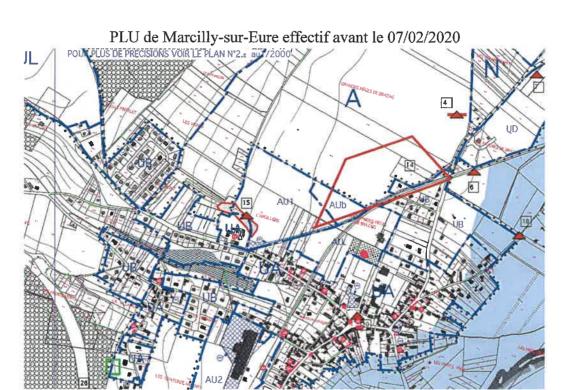
PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020



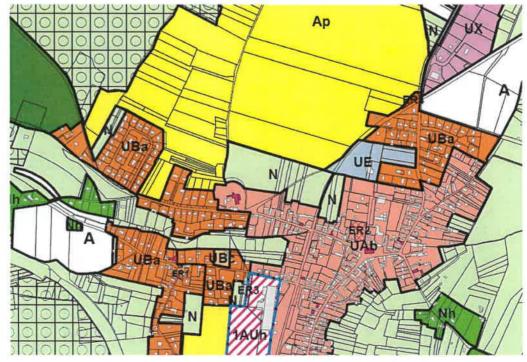




Commune de Marcilly-sur-Eure



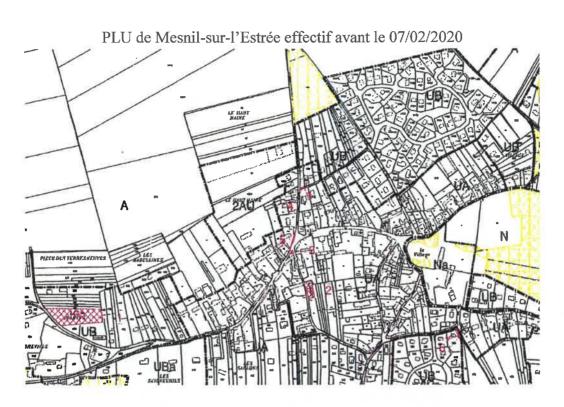


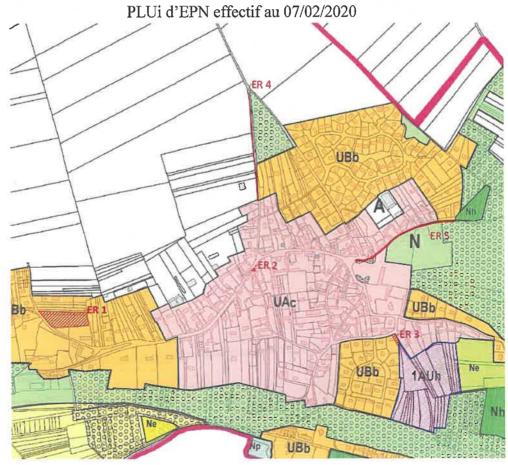






Commune de Mesnil-sur-l'Estrée

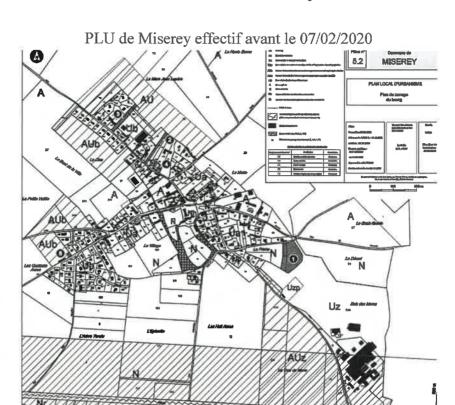


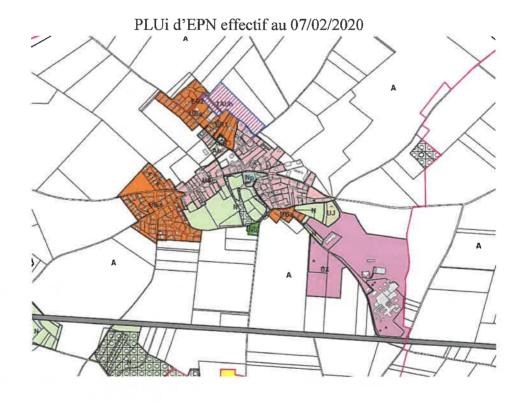






Commune de Miserey

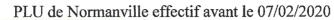


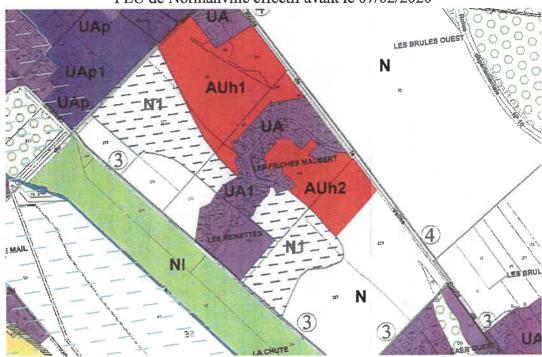




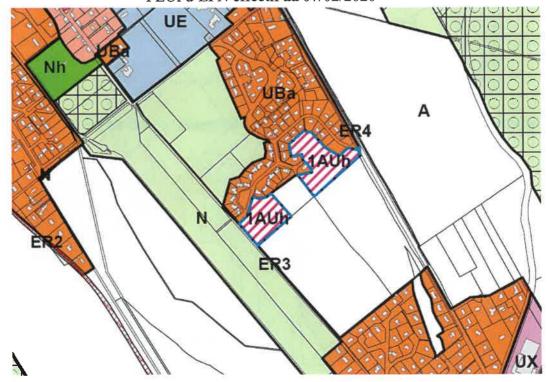


Commune de Normanville





PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

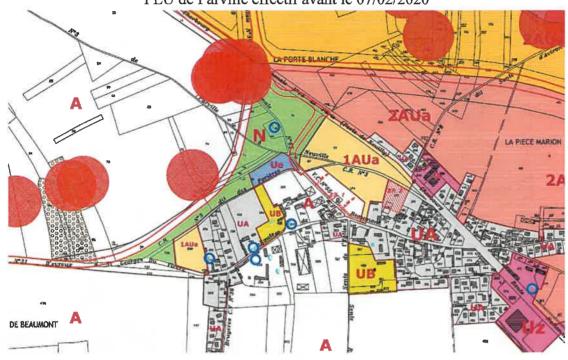




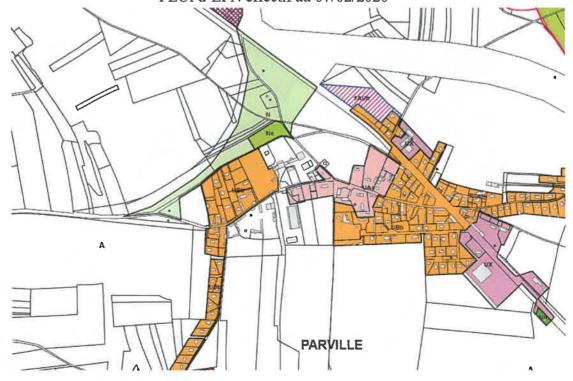


Commune de Parville (1)





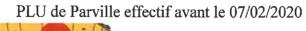


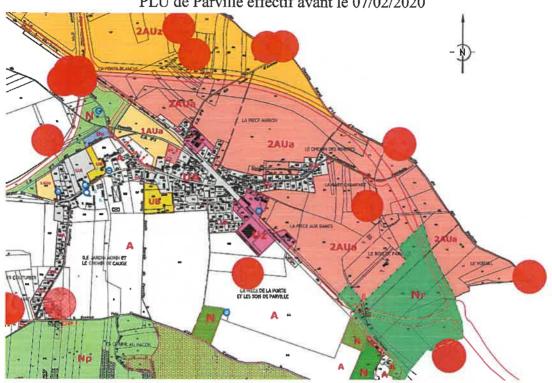


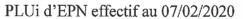


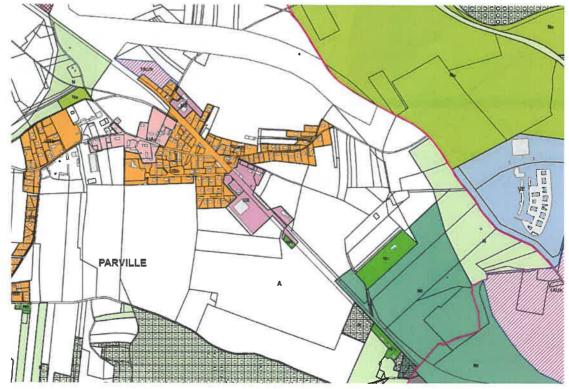


Commune de Parville (2)







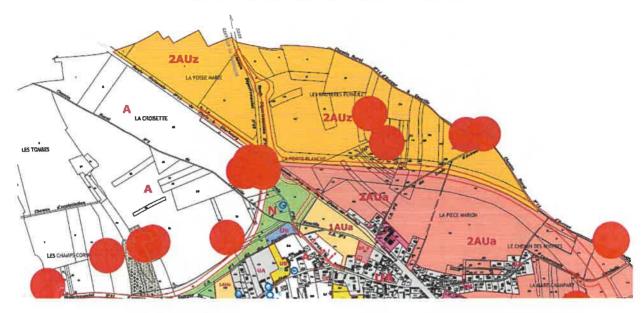






Commune de Parville (3)

PLU de Parville effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

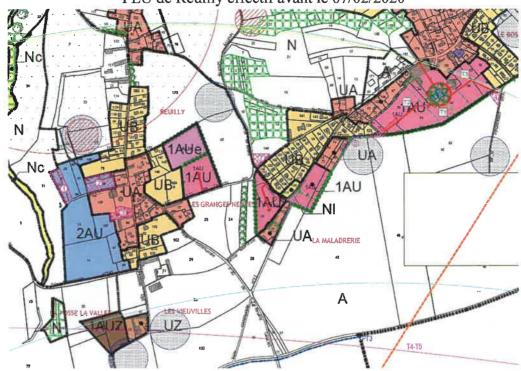




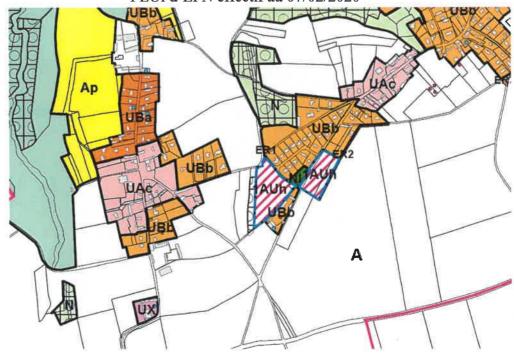


Commune de Reuilly

PLU de Reuilly effectif avant le 07/02/2020



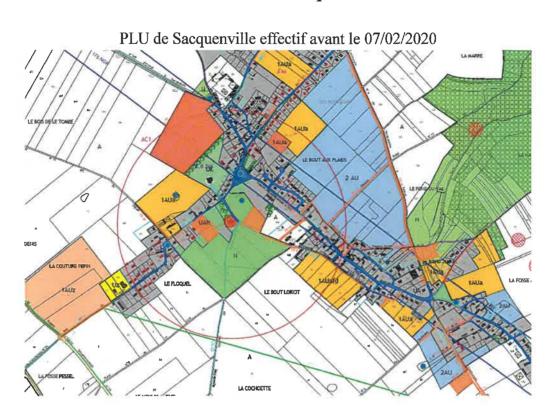
PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

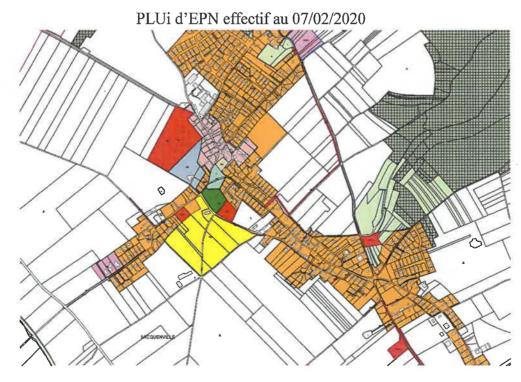






Commune de Sacquenville





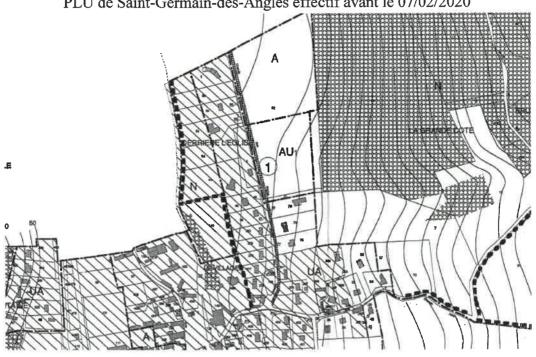
Avril 2020 Page 148 sur 152

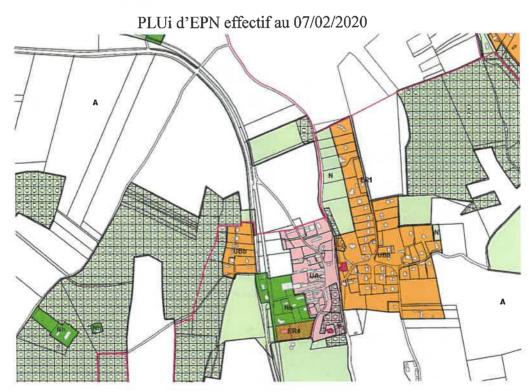




Commune de Saint-Germain-des-Angles

PLU de Saint-Germain-des-Angles effectif avant le 07/02/2020



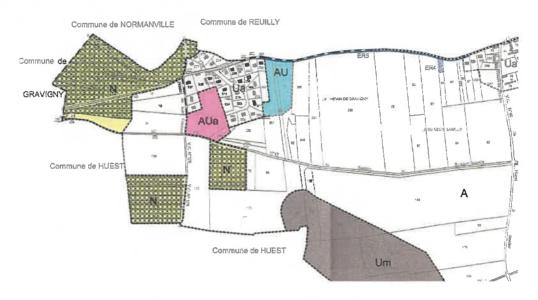


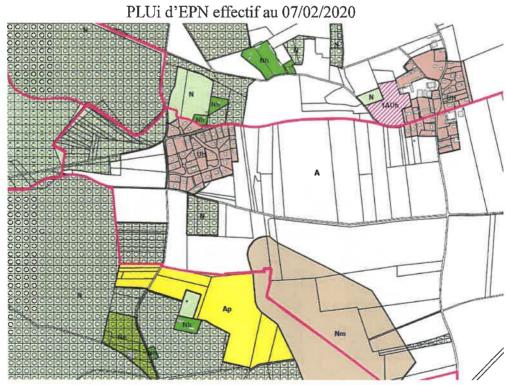




Commune de Sassey (1)

PLU de Sassey effectif avant le 07/02/2020

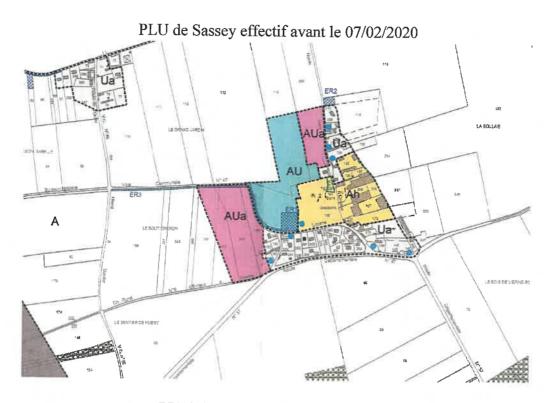


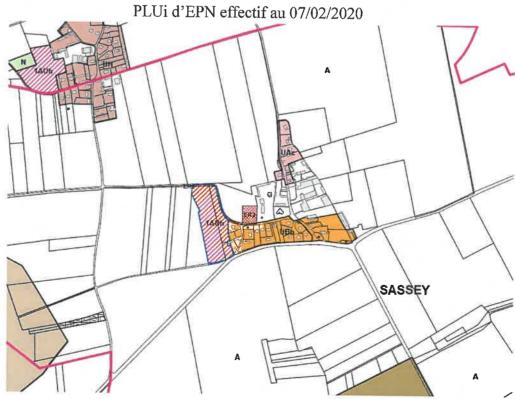






Commune de Sassey (2)



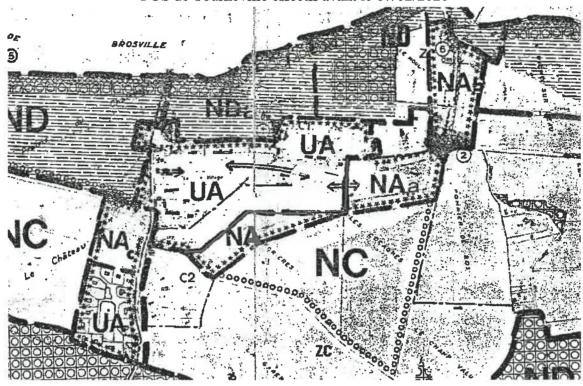






Commune de Tourneville

POS de Tourneville effectif avant le 07/02/2020



PLUi d'EPN effectif au 07/02/2020

